
JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

VOL. IV.

JOURNAUX
DU
CONSEIL LEGISLATIF

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC.

Quatrième Session du Premier Parlement.

VOLUME IV.

Conseil Législatif



SON EXCELLENCE
L'HONORABLE SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, CHEVALIER,
LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

QUÉBEC :
IMPRIMÉ A L'ÉVÉNEMENT, No. 1, RUE BUADE,

1870.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec. }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le dixième jour du mois de mars, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-dix, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le dixième jour du mois de mars mil huit cent soixante-dix ; auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre cité de Québec, VENDREDI, le QUINZIÈME jour du

mois d'AVRIL prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec; TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Sir NARCISSE-FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce QUATRIÈME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-dix, et de Notre Règne la Trente-troisième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

*Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.*

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec, }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le quinziesme jour du mois d'avril, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-dix, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le quinziesme jour du mois d'avril mil huit cent soixante-dix ; auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de

l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MERCREDI, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de MAI prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec; TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Sir NARCISSE-FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce HUITIÈME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-dix, et de Notre Règne la Trente-troisième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

*Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.*

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec. }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Vingt-cinquième jour du mois de Mai, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-dix, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le Vingt-cinquième jour du mois de Mai mil huit cent soixante-et-dix; auquel temps vous étiez tenus

et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le CINQUIÈME jour du mois de JUILLET prochain, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec ; TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Sir NARCISSE-FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGTIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-dix, et de Notre Règne la Trente-troisième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

*Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.*

**CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.**



CANADA. }
Province de Québec. }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Cinquième jour du mois de Juillet, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-dix, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le cinquième jour du mois de juillet mil huit cent soixante-et-dix; auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, LUNDI, le VINGT-NEUVIÈME jour du mois d'AOUT prochain, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec; TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Sir NARCISSE-FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT-HUITIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-dix, et de Notre Règne la Trente-quatrième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

*Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.*

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec, }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en

Notre Cité de Québec, le vingt-neuvième jour du mois d'août, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-dix, et à chacun de vous —

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTE^NDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le vingt-neuvième jour du mois d'août mil huit cent soixante-et-dix ; auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec ; **SACHEZ MAINTENANT**, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, **LUNDI**, le **DIXIÈME** jour du mois d'**OCTOBRE** prochain, et y agir comme de droit. **CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec ; **TÉMOIN**, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Sir **NARCISSE-FORTUNAT BELLEAU**, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce **VINGT-TROISIÈME** jour d'**AOÛT**, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-dix, et de Notre Règne la Trente-quatrième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

*Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.*

**CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.**



CANADA,
Province de Québec. }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de **DIEU**, **REINE** du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de

Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le dixième jour du mois d'octobre mil huit cent soixante-et-dix—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve prorogée au dixième jour du mois d'octobre mil huit cent soixante-et-dix ; NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le TROISIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de Québec, le dixième jour d'octobre prochain, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de Québec, JEUDI, le TROISIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature ou Parlement de la Province de Québec, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec ; TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Sir NARCISSE-FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-dix, et de Notre Règne la Trente-quatrième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

*Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.*

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Jeudi, 3 Novembre 1870.

JEUDI, le TROISIÈME jour du mois de NOVEMBRE, dans la trente-quatrième année du règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, étant la quatrième session du premier parlement provincial de Québec, tel que continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour,

Les Honorables Membres présents dans la Salle du Conseil Législatif, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBoutillier,
Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

A trois heures de l'après-midi, Son Excellence l'Honorable Sir Narcisse Fortunat Belleau, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable Orateur dit :

“ Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle du Conseil Législatif, ”

Laquelle étant venue,

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux chambres.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Lors de votre première réunion, à l'ouverture de la première session de ce Parlement, je crus de mon devoir de vous exposer l'étendue et l'importance des sujets que la nouvelle constitution soumet à notre législation locale et à votre contrôle ; vous vous êtes occupés depuis avec diligence de toutes ces diverses matières, vous avez posé les bases de l'organisation politique de cette Province, et notre législation a donné jusqu'ici des résultats satisfaisants que je suis heureux de constater.

Il est cependant une matière importante qui a été le sujet de vos études et de vos délibérations, et sur laquelle vous n'avez pas encore prononcé finalement. Les soins assidus que vous avez accordés à la préparation du Code Municipal, et la publicité que vous avez donnée à votre projet de loi sur cette matière, me font espérer que vous pourrez, dans le cours de cette session, terminer cet utile travail, avec toutes les garanties désirables de succès et de stabilité.

Il a été fait pendant le cours des trois sessions de ce parlement, des allocations libérales pour l'instruction publique, la bienfaisance publique, les travaux publics, la colonisation, l'immigration, et pour venir en aide à des compagnies qui se proposaient de développer les ressources de cette Province par la construction de nouveaux chemins à lisses ; les résultats qui ont été obtenus sont propres à vous encourager à persévérer dans la voie où vous êtes entrés, ayant toutefois égard aux ressources financières de cette Province.

Les explorations considérables qui avaient été commencées, ont été poussées avec vigueur, et permettront d'ouvrir prochainement de grandes étendues de territoire au commerce des bois et à la colonisation.

Des mesures ont été prises pour activer l'immigration des pays étrangers et le retour de nos concitoyens établis aux États-Unis ; déjà des résultats satisfaisants ont été obtenus, et il nous est permis d'en espérer de plus considérables pour l'avenir.

La commission chargée de s'enquérir de l'organisation du service civil, a terminé ses travaux, et son second rapport vous sera soumis.

L'arbitre qui avait été nommé par cette Province en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, pour le partage des dettes et des biens de la ci-devant Province du Canada, jurisconsulte distingué par ses talents et jouissant d'une haute réputation de science et d'intégrité, ayant trouvé entre les autres arbitres et lui-même, une différence d'opinion insurmontable, a résigné sa charge. L'arbitre nommé par la Province d'Ontario et celui qui avait été nommé par le Gouvernement fédéral, ont continué leurs délibérations sans que cette Province fût aucunement représentée, et j'ai cru devoir protester d'abord contre l'illégalité de leur conduite et plus tard contre le résultat manifestement injuste et illégal auquel ils en sont venus. La correspondance qui a eu lieu à ce sujet sera soumise à votre considération.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics vous seront soumis et je suis heureux de constater que, malgré les grandes dépenses qui ont été faites pour les travaux publics, il y avait au premier juillet dernier, entre les mains du Trésorier de cette Province, une balance plus considérable que celle de l'année précédente.

De grands incendies ayant affligé plusieurs parties de cette Province, le Gouvernement est venu au secours des victimes de ces désastres. Il vous

sera rendu compte des sommes qui ont été employées d'urgence à cet objet.
Les votes ordinaires vous seront demandés pour les diverses branches du Service Public.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Je ne doute pas que dans cette quatrième session de notre parlement, par la sagesse de vos délibérations, par la bonne harmonie qui n'a cessé d'exister parmi vous, vous ne parveniez, avec l'aide de la Divine Providence, à établir sur des bases solides, la prospérité de cette Province.

Alors l'Assemblée Législative s'en est allée, et il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de se retirer.

L'Honorable M. *Beaubien* présente le Bill A concernant l'agriculture.
Le dit Bill est lu la première fois, *pro formâ*.

L'Honorable Orateur fait rapport du discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du trône ;
Il est alors lu par le greffier,

Puis sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le Conseil prenne en considération le discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que tous les Conseillers Législatifs présents durant la présente session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre, quand il le jugera nécessaire.

L'Honorable Orateur présente à la Chambre le Rapport du Bibliothécaire, et il est comme suit :

A l'Honorable Conseil Législatif,

Le Conservateur de la Bibliothèque de la Législature, par son quatrième Rapport annuel sur l'état de la Bibliothèque, représente humblement :

Que l'attention la plus sérieuse a été donnée, comme pendant les années précédentes, au Département important qui lui a été confié ;

Que les abus regrettables auxquels donnent souvent occasion des Bibliothèques ouvertes au public, ne se sont nullement introduits ici, et que l'on n'a pas à regretter la perte ou la détérioration de livres prêtés ;

Que des ouvrages en nombre assez considérable, dont le besoin se faisait sentir encore, ont été achetés pendant l'année qui vient de finir, et que rien n'a été négligé dans le choix de ces ouvrages ;

Que les livres de droit, les traités d'économie politique, les ouvrages sur les arts utiles et l'industrie, ont été l'objet d'un soin tout particulier ;

Que vu la quantité de livres achetés dans le cours de cette année, livres dispendieux pour la plupart, comme le sont toujours ceux qui forment le noyau d'une bonne Bibliothèque, l'octroi assez restreint accordé pour les dépenses de ce Département n'a pas tout à fait suffi ;

Qu'en effet le nombre de volumes dont s'est augmentée votre Bibliothèque depuis un an, est de près de 1,400, ce qui porte le nombre total, sans compter les journaux et les documents parlementaires à plus de 7,000.

Le conservateur de la bibliothèque a eu l'honneur de recevoir pour la bibliothèque, les livres suivants :

Du Ministère de l'Instruction Publique :

“ Le Journal de l'Instruction Publique pour 1870. ”

“ Le rapport du Ministre de l'Instruction Publique de la Province de Québec, pour l'année 1868-69. ”

De l'Hon. Orateur du Conseil :

“ Le Journal du Conseil, vol. II, 1869. ”

“ Les Règles et Règlements du Conseil Législatif. ”

“ Rules and Orders of Legislative Council. ”

De l'Université Royale de Norvège :

“ Une collection de documents officiels formant 15 vols. gd. 4to. brochés. ”

De la Nouvelle-Galle du Sud :

“ Statutes of New South Wales for 1870. ”

De la Société Historique de Québec :

“ Transactions of the Litterary and Historical Society of Quebec (Session 1868-69.) ”

Par l'entremise de M. le Greffier du Conseil :

“ Private Laws (State of Illinois), 1869, 4 vols. ”

“ Senate Journal “ 2 vols. ”

“ House Journal “ 3 vols. ”

“ Reports to the Gen. Assembly, “ 3 vols. ”

“ Illinois Reports, “ 2 vols. ”

“ Transactions of Illinois (State Agric. Scty.). 1 vol. ”

“ Journal of Leg. Council, Prince Ed. Island, 1869. ”

Le tout respectueusement soumis,

L. PAMPHILE LEMAY

C. B. L.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à Lundi prochain, à 3 heures P. M.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, la Chambre s'ajourne à Lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 7 Novembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBoutillier,
Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*, de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Rimouski;

Par l'Honorable M. *Dostaler*, du Révd. A. Dupuis, de Ste. Elizabeth,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, des Sœurs de la Miséricorde, pour la régie de l'Hospice de la Maternité de Montréal,

Par le même, de Duvernay, frères, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Hale*, des habitants du canton de Compton,

Par le même, des habitants du canton d'Orford,

Par l'Honorable M. *Fraser*, d'Antoine Adrien *et al.*, d'Acton.

L'Honorable Orateur présente à la Chambre les rapports suivants :

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de Joliette, pour l'année 1869.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de Bedford, pour les années 1865, 1866, 1867, 1868 et 1869.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de Québec, pour l'année 1869.

Etat général des mariages, baptêmes et sépultures du District d'Iberville, pour l'année 1869.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de Montmagny, pour l'année 1869.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de Beauharnois, pour l'année 1869.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de Gaspé, pour l'année 1869.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de Beauce, pour l'année 1869.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de Rimouski, pour l'année 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de Drummond, pour l'année 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de Rimouski, pour l'année 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de Dorchester, pour l'année 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de Rimouski, pour l'année 1867.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de Saguenay, pour l'année 1869.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District d'Ottawa, pour l'année 1869.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de Rimouski, pour l'année 1867.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de Terrebonne, pour l'année 1869.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de Richelieu, pour l'année 1869.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de St. François, pour l'année 1869.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de Kamouraska, pour l'année 1869.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District d'Arthabaska, pour l'année 1869.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de St. Hyacinthe, pour l'année 1869.

L'Honorable Orateur présente quatre cent un rapports municipaux pour 1869.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente session, et

Le Discours étant lu par le Greffier ;

L'Honorable M. *Ferrier* propose, secondé par l'Honorable M. *Panet*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ou-

verture de la quatrième session de la Législature Provinciale, et de plus, pour assurer Son Excellence :

1o Que nous remercions Son Excellence de ce qu'après nous avoir exposé, lors de notre première réunion, l'étendue et l'importance des sujets que la nouvelle constitution soumet à notre législation et à notre contrôle, elle veut bien nous dire que nous nous sommes occupés avec diligence de toutes ces diverses matières, que nous avons posé les bases de l'organisation politique de cette Province, et qu'elle est heureuse de constater les résultats satisfaisants que notre législation a donnés jusqu'ici.

2o Que nous admettons qu'il est cependant une matière importante sur laquelle nous n'avons pas encore prononcé finalement ; mais que nous espérons avec Son Excellence que les soins assidus que nous avons accordés à la préparation du Code Municipal et la publicité qui a été donnée au projet de loi sur cette matière nous permettront de terminer cet utile travail dans le cours de cette session, avec toutes les garanties désirables de succès et de stabilité.

3o Que nous croyons avec Son Excellence que les résultats obtenus par les allocations libérales qui ont été faites pendant les trois sessions de ce parlement pour l'instruction publique, la bienfaisance publique, les travaux publics, la colonisation, l'immigration et pour venir en aide à des compagnies qui se proposaient de développer les ressources de cette Province, par la construction de nouveaux chemins à lisses, sont propres à nous encourager à persévérer dans la voie dans laquelle nous sommes entrés, ayant toutefois égard aux ressources financières de cette Province.

4o Que nous sommes heureux d'apprendre que les explorations considérables qui avaient été commencées ont été poussées avec vigueur et qu'elles permettront d'ouvrir prochainement de grandes étendues de territoire au commerce des bois et à la colonisation.

5o Que nous voyons avec plaisir que des mesures ont été prises pour activer l'immigration des pays étrangers et le retour de nos concitoyens établis aux Etats-Unis ; que déjà des résultats satisfaisants ont été obtenus et qu'il nous est permis d'en espérer de plus considérables pour l'avenir.

6o Que nous prendrons en considération le second rapport de la commission du service civil qui nous sera soumis.

7o Que nous remercions Son Excellence de nous avoir informés que l'arbitre nommé par cette Province en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, pour le partage des dettes et des biens de la ci-devant Province du Canada, homme distingué par ses talents, jurisconsulte jouissant d'une haute réputation de science et d'intégrité, ayant trouvé entre les autres arbitres et lui-même une différence d'opinion insurmontable, a résigné sa charge, et que l'arbitre nommé par la Province d'Ontario et celui qui avait été nommé par le Gouvernement Fédéral ayant continué leurs délibérations sans que cette Province fût aucunement représentée, nous remercions Son Excellence d'avoir protesté d'abord contre l'illégalité de leur conduite et plus tard contre le résultat manifestement injuste et illégal auquel ils en sont venus, et que nous donnerons toute notre attention à la correspondance qui a eu lieu à ce sujet, dès qu'elle nous sera soumise.

8o Que nous remercions Son Excellence de ce qu'elle veut bien exprimer l'espoir que dans cette quatrième session de notre parlement, par la sagesse de nos délibérations et par la bonne harmonie qui n'a cessé d'exister parmi

nous, nous parviendrons avec l'aide de la Divine Providence à établir sur des bases solides la prospérité de cette Province.

Le premier paragraphe de la dite résolution étant lu de nouveau ;

L'Honorable M. *Ferrier*, propose, secondé par l'Honorable M. *Panel*,
Qu'il soit adopté.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e paragraphes de la dite résolution, étant lus de nouveau et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été unanimement résolus dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que les Hons. MM. *Ferrier*, *Panel* et le moteur, soient nommés pour composer un comité chargé de préparer une adresse basée sur la dite résolution.

La Chambre s'ajourne à loisir,
Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Hon. M. *Beaubien* fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité, comme suit :

A SON EXCELLENCE, SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Nous, les loyaux et fidèles Sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de la Province de Québec, assemblés en Législature Provinciale, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous remercions Votre Excellence de ce qu'après nous avoir exposé, lors de notre première réunion, l'étendue et l'importance des sujets que la nouvelle constitution soumet à notre législation et à notre contrôle, elle veut bien nous dire que nous nous sommes occupés avec diligence de toutes ces diverses matières, que nous avons posé les bases de l'organisation politique de cette Province, et qu'elle est heureuse de constater les résultats satisfaisants que notre législation a donnés jusqu'ici.

Nous admettons qu'il est cependant une matière importante sur laquelle nous n'avons pas encore prononcé finalement ; mais nous espérons avec Votre Excellence que les soins assidus que nous avons accordés à la préparation du Code Municipal et la publicité qui a été donnée au projet de loi sur cette matière nous permettront de terminer cet utile travail dans le cours de cette session, avec toutes les garanties désirables de succès et de stabilité.

Nous croyons avec Votre Excellence que les résultats obtenus par les allocations libérales qui ont été faites pendant les trois sessions de ce parlement pour l'instruction publique, la bienfaisance publique, les travaux publics, la colonisation, l'immigration et pour venir en aide à des compagnies qui se proposaient de développer les ressources de cette Province par la con-

struction de nouveaux chemins à lisses, sont propres à nous encourager à persévérer dans la voie dans laquelle nous sommes entrés, ayant toutefois égard aux ressources financières de cette Province.

Nous sommes heureux d'apprendre que les explorations considérables qui avaient été commencées ont été poussées avec vigueur et qu'elles permettront d'ouvrir prochainement de grandes étendues de territoire au commerce des bois et à la colonisation.

Nous voyons avec plaisir que des mesures ont été prises pour activer l'immigration des pays étrangers et le retour de nos concitoyens établis aux États-Unis; que déjà des résultats satisfaisants ont été obtenus et qu'il nous est permis d'en espérer de plus considérables pour l'avenir.

Nous prendrons en considération le second rapport de la commission du service civil qui nous sera soumis.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que l'arbitre nommé par cette Province, en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, pour le partage des dettes et des biens de la ci-devant Province du Canada, homme distingué par ses talents, jurisconsulte jouissant d'une haute réputation de science et d'intégrité, ayant trouvé entre les autres arbitres et lui-même, une différence d'opinion insurmontable, a résigné sa charge, et que l'arbitre nommé par la Province d'Ontario et celui qui avait été nommé par le Gouvernement Fédéral ayant continué leurs délibérations sans que cette Province fût aucunement représentée, nous remercions Votre Excellence d'avoir protesté d'abord contre l'illégalité de leur conduite et plus tard contre le résultat manifestement injuste et illégal auquel ils en sont venus, et nous donnerons toute notre attention à la correspondance qui a eu lieu à ce sujet dès qu'elle nous sera soumise.

Nous remercions Votre Excellence de ce qu'elle veut bien exprimer l'espoir que dans cette quatrième session de notre parlement, par la sagesse de nos délibérations et par la bonne harmonie qui n'a cessé d'exister parmi nous, nous parviendrons, avec l'aide de la Divine Providence à établir sur des bases solides, la prospérité de cette Province.

Laquelle adresse étant lue par le Greffier, est unanimement adoptée.

Sur motion de l'Hon. M. *Beaubien*, secondé par l'Hon. M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par l'Honorable Orateur de cette Chambre.

Sur motion de l'Hon. M. *Beaubien*, secondé par l'Hon. M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par les Membres de cette Chambre qui sont Conseillers Exécutifs.

L'Honorable M. *Archambeault* présente un message de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, il est lu, et il est comme suit :

N. F. BELLEAU

Le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec transmet au Conseil Législatif le Rapport de l'Imprimeur de la Reine, indiquant le

nombre d'exemplaires des Actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livré à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation, et le nombre d'exemplaires des Actes de chaque session, restant entre ses mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

Hôtel du Gouvernement
 Québec, ce 7 novembre 1870.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*,
 La Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mardi, 8 Novembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

<i>Archambeault,</i>	<i>LeBoutillier,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Le Maire,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Léry, de</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>McGreevy,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Panel,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Fraser,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Hale,</i>	

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de l'Orphelinat Protestant de Montréal,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, des Sœurs du Bon Pasteur de l'Asile de St. Vincent-de-Paul de Montréal,

Par l'Honorable M. *Gingras*, des contribuables de la Municipalité de St. Roch de Québec-Sud,

Par l'Honorable M. *Ross*, de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord et de Navigation et des Terres du St. Maurice,

Par l'Honorable M. *Hale*, des habitants de la ville de Sherbrooke,

Par le même, des habitants du canton de Barford,

Par l'Honorable M. *Beaubry*, des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal.

Il est reçu deux messages de l'Assemblée Législative, par l'Honorable M. *Chauveau* et autres.

Les messagers se retirent.

Alors les messages sont lus comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Québec, Lundi, 7 Novembre 1870.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé l'Honorable M. *Chapais*, l'Honorable M. *Chauveau*, l'Honorable M. *Irvine*, M. *Beaubien*, M. *Hemming*, M. *Chapleau* et M. *Marchand* pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme Membres du comité conjoint de la Bibliothèque.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Chauveau* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté, G. M. MUIR
G. A. L.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Québec, Lundi, 7 Novembre 1870.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif pour prier leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux chambres au sujet des impressions de la Législature, et informer leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir :— L'Honorable M. *Langevin*, l'Honorable M. *Robertson*, M. *Coutlée*, M. *Gendron*, M. *Hemming* et M. *Joly*

Agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Chauveau* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté, G. M. MUIR
G. A. L.

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messenger.

L'Honorable M. *Beaubien* fait rapport à la chambre, qu'il s'est rendu avec ceux des membres de cette chambre qui sont membres du Conseil Exécutif auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec l'adresse de cette chambre en réponse au discours de Son Excellence, prononcé du trône, et qu'il avait plu à Son Excellence de faire la gracieuse réponse suivante :

N. F. BELLEAU

M. l'Orateur

et Honorables Messieurs
du Conseil Législatif,

Je vous remercie pour votre adresse en réponse au discours du Trône. Votre diligence m'autorise à croire que vous porterez l'attention la plus

minutieuse et la considération la plus attentive aux affaires qui vous seront soumises.

Hôtel du Gouvernement
Québec, le 8 Novembre 1870.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la réponse de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur à l'adresse présentée par ce Conseil, soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des membres de cette chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Armstrong, Beaubien, Beaudry, de Léry, Dionne, Dostaler, Fraser, LeBoutillier, McGreevy, Prudhomme, Rodier, Ross et Wood*.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité des *Ordres Permanents et Bills Privés* avec pouvoir d'examiner et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et que ce comité soit composé des Hon. Messieurs *Archambeault, Armstrong, Beaudry, Bryson, Dionne, Ferrier, Fraser, Gingras, Hale, Le Maire, de Léry, Panet, Proulx, Starnes et Wood*.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour surveiller les impressions du Conseil Législatif, durant la présente session, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Beaubien, Beaudry, Ferrier, Hale, Thibaudeau et Wood*.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport au Conseil Législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées qui d'après l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1866, tombent dans les attributions de la Législature de la Province de Québec, et que le dit comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Armstrong, Bryson, Dostaler, Gingras, McGreevy, Panet, Proulx, Prudhomme, Starnes, Thibaudeau et Wood*.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil Législatif comme

membres du comité collectif des deux chambres de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Dionne, Hale, Le Maire, de Léry, Rodier* et *Ross*.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*,
La chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 9 Novembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBoutillier,
Le Maire,
Léry, de
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'Honorable M. *Ferrier*, du Conseil et de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal,

Par le même, des habitants de Montréal,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de John *Fraser et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Ross*, d'Olivier *Gouin et al.*, des Trois-Rivières,

Par l'Honorable M. *Prudhomme*, de Jean Bte. Eno dit *Deschamps et al.*, du Coteau-du Lac,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des Sœurs de l'Asile de la Providence de Laprairie,

Par l'Honorable M. *Rodier*, des Dames Religieuses, Sœurs de la Charité de la ville de St. Jean,

Par le même, des Dames Religieuses, Sœurs de la Charité de la Ville de St. Jean.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Rimouski demandant l'incorporation du Séminaire de St. Germain de Rimouski ;

Du Révérend M. Dupuis demandant de l'aide en faveur de l'Asile de la Paroisse de Ste. Elizabeth, comté de Joliette ;

Des Sœurs de la Miséricorde, pour la régie de l'Hospice de la Maternité de Montréal, demandant de l'aide ;

De MM. Duvernay et Frères de Montréal, demandant de l'aide pour couvrir les frais occasionnés par l'impression du " Code des Curés, Magistrats et Paroissiens," par l'Honorable *J. U. Baudry* ;

Des habitants du canton de Compton, District de St. François, demandant leur annexion à la ville électorale de Sherbrooke et leur érection en municipalité séparée pour les fins d'enregistrement ;

Des habitants du canton d'Orford, District de St. François, demandant leur annexion à la ville électorale de Sherbrooke et leur érection en municipalité séparée pour les fins d'enregistrement ;

D'Antoine Adrien et autres de Ste. Fulgence de Durham demandant des amendements à l'acte incorporant leur municipalité.

L'Honorable Orateur présente au Conseil le compte détaillé soumis par le Greffier, des dépenses et déboursés faits par lui depuis la dernière session.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le compte détaillé soumis par le Greffier de ce Conseil soit référé au comité des Contingents.

L'Honorable M. *Beaubien* propose, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*,

Que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette chambre durant la présente session, et composé des Honorables Messieurs *Beaubien, Beaudry, Ferrier, Hale, Thibault et Wood*, soit un comité pour agir au nom de cette chambre, comme membres du comité collectif des deux chambres sur les impressions, tel que demandé par l'Assemblée Législative, dans son message.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la résolution passée par ce Conseil nommant un comité

spécial, composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Dionne, Hale, Le-Maire, de Léry, Rodier* et *Ross*, pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité collectif des deux chambres de la bibliothèque, soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en chancellerie.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*,
La chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 10 Novembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBoutillier,
Le Maire,
Léry, de
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de John Auld, écuyer, de Montréal,

Par le même, des Dames de la Société de Bienveillance et de Refuge de Montréal,

Par le même, de T. James Claxton *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Fraser*, de G. C. Dessaulles *et al.*, de St Hyacinthe,

Par le même, de Henri Barbeau *et ul.*, de St. Hyacinthe,

Par l'Honorable M. *Gingras*, du Maire et du Conseil Municipal de la Paroisse de Québec,

Par l'Honorable M. *Ross*, de Narcisse P. Massicotte, de Ste. Geneviève de Batiscan.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal, demandant de l'aide ;
Des Sœurs du Bon Pasteur de l'Asile de St. Vincent de Paul de Montréal, rue Fullum, demandant une allocation de quatre cents dollars ;

Des Habitants de la Paroisse St. Roch de Québec-Sud, s'opposant à la requête de la corporation de la cité de Québec, qui demande l'extension des limites de la dite cité ;

De l'Honorable *J. Cauchon*, président de la compagnie du chemin de la Rive Nord, de la Navigation et des Terres du St. Maurice, demandant la passation d'un acte prolongeant la période de la charte de la compagnie ;

Des Habitants de la cité de Sherbrooke, District de St. François demandant que les cantons de Compton, d'Ascot et d'Orford soient érigés en municipalité séparée pour les fins d'enregistrement, ainsi que l'annexion du canton de Compton à la ville électorale de Sherbrooke ;

Des Habitants du canton de Barford, comté de Stanstead, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant de l'aide.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que, lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi prochain, le 15 novembre courant, à 3 heures P. M.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, la chambre s'ajourne à mardi prochain, à 3 heures P. M.

Mardi, 15 Novembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
LeBoutillier,
Le Maire,
Léry, de
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'Honorable M. *de Léry*, du Comité de direction de la Compagnie du chemin à Barrières de St. Hubert et de Boucherville,

Par le même, du Conseil Municipal du canton de Forsyth,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, des Dames Directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques de Montréal,

Par le même, de J. H. Joseph *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal,

Par l'Honorable M. *Rodier*, des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal,

Par le même, des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal,

Par le même, du Curé et des Notables de la paroisse St. Joseph de Montréal,

Par l'Honorable M. *Ross*, de l'Honorable J. S. Sanborn *et al.*, de Sherbrooke,

Par l'Honorable M. *Hale*, de la Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal,

Par le même, de Jean L. Leprohon M. D., *et al.*, de Montréal,

Par le même, de la Société appelée "Bishop's College" de Lennoxville.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Conseil et des Membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants de la ville de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'Asile des Aveugles et des Sourds et Muets Protestants ;

De John Fraser, gentilhomme de la Cité de Montréal, et autres, s'opposant à l'Acte d'incorporation du "Fraser's Institute" ;

D'Alexis Gouin et autres, de la Cité des Trois-Rivières, demandant la passation d'un acte pour détacher une certaine étendue de terrains agricoles du territoire de la dite Cité des Trois-Rivières, et l'annexer à la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières ;

De Jean Bte. Eno dit Deschamps et autres, censitaires de la seigneurie de Rigaud, demandant à être mis sur le même pied d'égalité que leurs co-censitaires de la dite seigneurie ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence, paroisse de Laprairie de la Magdelaine, demandant de l'aide ;

Des Dames Religieuses, Sœurs de la Charité de la ville de St. Jean, demandant de l'aide en faveur d'une Salle-d'Asile destinée à recevoir les enfants de sept ans et au-dessous ;

Des Dames Religieuses, Sœurs de la Charité de la ville de St. Jean, demandant de l'aide en faveur d'un Hôpital et d'un Hospice destinés aux infirmes et aux vieillards des deux sexes.

L'Honorable M. *Panet* du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son premier rapport.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *Armstrong*, il est

Ordonné, qu'il soit reçu et adopté,

Et il est lu par le Greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

ce 15 novembre 1870.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport.

Votre Comité prend sur lui de recommander que son *quorum* soit réduit à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET
Président.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. *Chauveau* et autres,

Les messagers se retirent.

Alors le message est lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Jeudi, 10 novembre 1870.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, félicitant Son Excellence sur son élévation à la pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et demandant le concours de leurs Honneurs à icelle.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Chauveau* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté

G. M. MUIR

G. A. L.

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messenger.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le message de l'Assemblée Législative soit pris en considération demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Hale*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mercredi, 16 Novembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
LeBoutillier,
Le Maire,
Léry, de
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'Honorable M. *Panet*, des Dames de l'Orphelinat Protestant des Garçons de Québec,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la Compagnie du Chemin de Fer à Passagers de la Cité de Montréal,

Par l'Honorable M. *Armstrong*, de Maxime St. Godard et autres,

Par l'Honorable M. *Wood*, de la Compagnie du chemin de fer des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska,

Par l'Honorable M. *Rodier*, des habitants du comté de Napierville,

Par l'Honorable M. *Wood*, de E. J. Hemming, Écuier, M. P. P., et autres,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de l'Évêque de Montréal et autres,

Par l'Honorable M. *Le Maire*, des habitants de la paroisse de St. Hippolyte,

Par l'Honorable M. *Ross*, de Philémon Laberge, B. M. V., et autres, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Hale*, des habitants du Township d'Ascot.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

De John Auld, de la cité de Montréal, demandant des amendements à l'Acte chap. 171, 29 et 30 Vict., intitulé : " Acte pour autoriser John Auld de la cité de Montréal, à aliéner certains biens, appartenant à ses enfants mineurs ;

De la Société des Dames Bienveillantes de Montréal, demandant une augmentation du subside annuel que lui accorde la Législature ;

De H. A. Nelson, A. S. Wood et autres, de Montréal, demandant un acte incorporant " The Montreal Young Men's Christian Association " ;

De G. C. Dessaults et autres, de la ville de St. Hyacinthe, demandant des amendements à l'acte amendement l'acte d'incorporation de la cité de St. Hyacinthe ;

De Henri Barbeau et autres, demandant des amendements à l'acte incorporant la société de passage du Pont Neuf de St. Hyacinthe ;

Du Maire et du Conseil Municipal de la paroisse de Québec, s'opposant aux amendements demandés par la Corporation de Québec à son acte d'incorporation ;

De N. P. Massicotte, écuyer, de Ste. Geneviève de Batiscan, demandant la passation d'un acte lui accordant le privilège exclusif d'ériger un pont de péage sur la rivière Batiscan.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du message de l'Assemblée Législative, relatif à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, Lord Lisgar ;

L'Honorable M. *Beaubien* propose, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, félicitant Son Excellence sur son élévation à la pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et exprimant les sentiments de joie et de reconnaissance qu'éprouve cette Chambre en apprenant que Sa Gracieuse Majesté a bien voulu témoigner ainsi comme elle apprécie les services distingués que Son Excellence a rendus à l'Empire, dans différentes possessions de Sa Majesté, et particulièrement par sa loyale et habile administration des affaires du Canada.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la chambre se forme immédiatement en comité général sur la dite résolution.

La chambre s'ajourne à loisir,

Quelque temps après, elle reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Rodier*, de la part du comité, fait rapport qu'il a examiné en entier la dite résolution, et qu'il la rapporte à cette chambre sans amendement.

La dite résolution est alors lue par le Greffier et adoptée, et

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que les Honorables MM. *Hale*, *Armstrong*, *de Léry*, *Dionne*, *LeMaire* et le moteur soient nommés pour composer un comité chargé de préparer une adresse basée sur la dite résolution.

La chambre s'ajourne à loisir ;

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Beaubien*, de la part du comité, fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité, comme suit, savoir :

A Son Excellence le Très Honorable John, Baron Lisgar, de Lisgar, et Bailieborough, dans le comté de Cavan, Irlande, G. C. B., G. C. M. G., un des membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur-Général du Canada, et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'Île du Prince-Edouard, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de Québec, assemblés en Législature Provinciale, prenons la liberté d'approcher de Votre Excellence pour lui présenter nos plus sincères félicitations à l'occasion de l'élévation de Votre Excellence à la dignité de Pair du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et lui exprimer les sentiments de joie et de reconnaissance que nous éprouvons en apprenant que Sa Gracieuse Majesté a bien voulu témoigner ainsi combien Elle a apprécié les services distingués que Votre Excellence a rendus à l'Empire dans différentes possessions de Sa Majesté, et particulièrement par Votre loyale et habile administration des affaires du Canada ; et nous espérons que par la grâce de la Divine Providence, Votre Excellence jouira pendant de nombreuses années de l'honneur qui lui est conféré et dont elle est si digne, et nous prions qu'il en soit ainsi.

Laquelle adresse étant lue par le greffier, est unanimement adoptée.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et signée par l'Honorable Orateur de cette chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée Législative, informant cette Chambre que le Conseil Législatif concourt dans l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, tel que demandé dans son message d'hier.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Le Boutillier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 17 Novembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBoutillier,
Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des colons de la mission de Standon,

Par le même, des colons de la mission de St. Léon,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, des Dames de la Maison Protestante de Québec,

Par l'Honorable M. *Le Maire*, des habitants de St. Hippolyte,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, du Revd. M. Huberdeau *et al.*, de Montréal,

Par le même, de Narcisse Valois *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, de la Supérieure de l'Hospice de la ville de Joliette,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, de Louis Charron *et al.*, de Longueuil,

Par l'Honorable M. *Fraser*, de Ed. Lemieux *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Hale*, des contribuables du canton de Durham,

Par le même, de l'Honorable John S. Sanborn *et al.*, de Sherbrooke,

Par le même, des habitants du comté de Compton.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du comité de direction de la Compagnie du Chemin à Barrière de St. Hubert et de Boucherville, demandant au gouvernement de passer une loi pour garantir les emprunts des argents nécessaires à la confection des chemins macadamisés ainsi que l'octroi d'une allocation pour aider l'entreprise de l'empierrement des chemins ;

Du Conseil Municipal du canton de Forsyth, comté de Beauce demandant \$1600 d'allocation pour les chemins d'Adstock, du 2ème, 3ème, 6ème et 8ème rangs de Forsyth ;

Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Membres de la Synagogue Juive, dans la ville de Montréal, demandant des amendements à la loi d'éducation ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant des amendements à leur acte d'incorporation ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Charité Administratrices de l'Hôpital Général de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants et notables de la paroisse de St. Joseph de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'Asile Bethléem ;

De l'Honorable M. Sanborn et autres de Sherbrooke, s'opposant à ce que cette ville soit séparée du comté de Compton, pour les fins municipales ;

Des Membres de la Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal, demandant de l'aide ;

De Jean L. Leprohon, Ecr., Docteur en Médecine et autres de Montréal, demandant l'incorporation de l'Hôpital des Femmes de Montréal ;

Des Membres du "Bishop's College," Lennoxville, demandant des amendements aux Statuts de la Province du Canada 7 Vict., chap. 49 et 16 Vict., chap. 60.

L'Honorable M. *Beaubien* propose, secondé par l'Honorable M. *Ross*,

Que cette chambre se forme immédiatement en comité général pour prendre en considération la résolution suivante :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, la priant de vouloir bien transmettre à Son Excellence le Gouverneur-Général, l'adresse de congratulation qu'a passée ce Conseil conjointement avec l'Assemblée Législative à l'occasion de son élévation à la pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Adopté.

La chambre s'ajourne à loisir,

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Ferrier*, de la part du comité, fait rapport qu'il a examiné la dite résolution en entier et qu'il la rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que les Honorables Messieurs *Bryson, Proulx, McGreevy* et le moteur soient nommés pour composer un comité chargé de préparer une adresse basée sur la dite résolution.

La chambre s'ajourne à loisir,
Quelque temps après, elle reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Beaubien*, fait rapport d'une adresse basée sur la dite résolution.

Elle est alors lue par le greffier comme suit, savoir :

A Son Excellence l'Honorable Sir NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier,
Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec,

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif, prions Votre Excellence, de vouloir bien transmettre à Son Excellence le Gouverneur-Général, l'adresse de congratulation qu'a passée le Conseil Législatif conjointement avec l'Assemblée Législative sur son élévation à la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Et la question de concours étant mise sur icelle, elle est unanimement adoptée.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et signée par l'Honorable Orateur de cette chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée Législative informant cette Chambre que ce Conseil a passé une adresse priant Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de vouloir bien transmettre à Son Excellence le Gouverneur-Général, l'adresse de congratulation que ce Conseil a passée conjointement avec l'Assemblée Législative, sur son élévation à la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et que les Honorables Messieurs de ce Conseil qui font partie du Conseil Exécutif, ont été nommés pour présenter la dite adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, conjointement avec les membres qui seront nommés par l'Assemblée Législative.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Hale*, la chambre s'ajourne à demain, à trois heures P. M.

Vendredi, 18 Novembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
Léry, de
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, des habitants de la municipalité de Bolton,

Par le même, des habitants de la municipalité de North Stukely,

Par le même, des habitants de la municipalité de Potton,

Par le même, des habitants de la municipalité de South Durham,

Par le même, des habitants de la municipalité de South Ely,

Par le même, des habitants de la municipalité de North Ely,

Par l'Honorable M. *Panet*, d'Ernest Gagnon *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Prudhomme*, du Curé de Beauharnois,

Par l'Honorable M. *McGreevy*, de John Racey, écr., M. D., *et al.*, de Québec,

Par le même, des Dames de l'Orphelinat protestant des filles de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Dames Directrices de l'Asilé des Orphelins de Québec, demandant de l'aide ;

De Charles Geddes *et al.*, de Montréal, demandant la passation d'un acte permettant à la compagnie "The Montreal City Passenger Railway Company," de se servir de la vapeur pour ses voitures, et d'augmenter son capital ;

De Maxime St. Godard *et al.*, de Sorel, demandant des amendements à la loi de la chasse ;

De E. J. Hemming, Président de la compagnie du chemin de fer des comtés de Richelieu, de Drummond et d'Arthabaska, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants du comté de Napierville, demandant que la concurrence de juridiction entre les Cours de Circuit de comté et la Cour de Circuit de district, soit rappelée ;

De E. J. Hemming *et al.*, demandant que la concurrence de juridiction entre les Cours de Circuit de district et les Cours de Circuit de chef-lieu de comté soit rappelée ;

De Monseigneur Ignace Bourget, Evêque Catholique Romain de Montréal, *et al.*, demandant non-seulement une continuation de l'allocation ordinaire, mais encore un octroi spécial de \$4,000, afin qu'ils puissent faire les améliorations nécessaires à l'institution des Sourds-Muets, et acclimater en Canada la méthode d'instruire les sourds-muets par la parole comme cela se pratique en Allemagne ;

Des habitants de la paroisse de St. Hippolyte, formée d'une partie du canton d'Abercrombie, comté de Terrebonne, et d'une partie des deux cantons de Wexford et de Kilkenny, dans le comté de Montcalm, demandant à être détachés du comté de Montcalm pour être annexés à celui de Terrebonne ;

De Philémon Laberge, Ecr. Président, demandant l'incorporation de l'Institut-Médical de Montréal ;

Des habitants du canton d'Ascot, district de St. François, demandant leur annexion à la ville électorale de Sherbrooke, et leur érection en municipalité séparée pour les fins d'enregistrement.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son deuxième rapport.

Sur motion de l'Honorable M. Panet, il est
Ordonné, Qu'il soit reçu, lu et adopté.

Et il est lu par le Greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 18 Novembre 1870.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, trouve qu'elles ne sont pas de nature à requérir l'avis exigé par la 49ème règle :

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant de l'aide ;

De MM. Duvernay et Frères, de Montréal, demandant de l'aide pour couvrir les frais occasionnés par l'impression du " Code des Curés, Magistrats et Paroissiens," par l'Honorable J. U. Baudry ;

Du Révérend M. Dupuis, demandant de l'aide en faveur de l'Asile de la paroisse de Ste. Elizabeth, comté de Joliette ;

Des Sœurs de la Miséricorde, pour la régie de la maternité de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs du Bon-Pasteur de l'Asile St. Vincent de Paul de Montréal, rue Fullum, demandant une allocation de \$400;

De l'Asile des orphelins protestants de Montréal, demandant de l'aide;

Des habitants du canton de Barford, comté de Stanstead, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence, paroisse de Laprairie de la Magdelaine, demandant de l'aide;

Des Dames Religieuses, Sœurs de la Charité de la ville de St. Jean, demandant de l'aide en faveur d'une salle-d'asile destinée à recevoir les enfants de sept ans et au-dessous;

Des Dames Religieuses, Sœurs de la Charité de la ville de St. Jean, demandant de l'aide en faveur d'un hôpital et d'un hospice destinés aux infirmes et aux vieillards des deux sexes;

Des habitants de la ville de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'asile des aveugles et des sourds-muets protestants;

Du conseil et des membres de la Société d'Histoire Naturelle, de Montréal, demandant de l'aide;

De la Société des Dames Bienveillantes de Montréal, demandant une augmentation du subside annuel que lui accorde la Législature;

Des membres de la "Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal," demandant de l'aide;

Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de Montréal, demandant de l'aide;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant de l'aide;

Des Sœurs de la charité administratrices de l'Hôpital Général de Montréal, demandant de l'aide;

Des habitants et notables de la paroisse de St. Joseph de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'Asile de Bethléem;

De Monseigneur Langevin, Evêque de Rimouski, demandant l'incorporation du collège de St. Germain de Rimouski;

De H. A. Nelson, A. S. Wood et autres de Montréal, demandant un acte incorporant "The Montreal Young Men's Christian Association."

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas:

De l'Honorable J. Cauchon, Président de la Compagnie du chemin de la Rive Nord, de la Navigation et des Terres du St. Maurice, demandant la passation d'un acte prolongeant la période de la charte de la compagnie;

Des habitants de la cité de Sherbrooke, district de St. François, demandant que les cantons de Compton, d'Ascot et d'Orford, soient érigés en municipalités séparées pour les fins d'enregistrement, ainsi que l'annexion du canton de Compton, à la ville électorale de Sherbrooke;

Des habitants des cantons d'Orford et de Compton, district de St. François, demandant leur annexion à la ville électorale de Sherbrooke et leur érection en municipalité séparée pour les fins d'enregistrement;

De G. C. Dessaulles et autres, de la ville de St. Hyacinthe, demandant des amendements à l'acte amendant l'acte d'incorporation de la cité de St. Hyacinthe;

De N. P. Massicotte, Ecuier, de Ste. Geneviève de Batiscan, demandant la passation d'un acte lui accordant le privilège exclusif d'ériger un pont de péage sur la rivière Batiscan.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

De Henri Barbeau et autres, demandant des amendements à l'acte incorporant la Société de Passage du pont neuf de St. Hyacinthe ;

Néanmoins, votre comité recommande, dans ce cas, la suspension de la 49ème règle, vû qu'il pourra, comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET
Président.

L'Honorable M. *Rodier*, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF
Chambre de Comité, 18 novembre 1870.

Le comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a examiné les comptes du Greffier depuis le 28 janvier 1870 au 5 novembre de la même année.

Le greffier a eu entre les mains, depuis l'époque en premier lieu mentionnée, une somme de \$28,975.62. courant, dont il avait à rendre compte.

Le Greffier, à la satisfaction de votre comité, a rendu un compte détaillé, appuyé sur pièces justificatives, numérotées depuis 763 inclusivement à 1015 aussi inclusivement, de ses déboursés, depuis le 28 janvier 1870 au 5 novembre de la même année, montrant que les dits déboursés se sont élevés entre les dites deux époques à la somme de \$24,259.95. en sorte qu'il resterait entre les mains du Greffier une somme de \$4,715.67. dont il aura à rendre compte ci-après.

Votre comité fait de plus rapport à cette Honorable Chambre, qu'après avoir pris communication de la requête de M. Thomas Dion, il l'a rejetée en entier.

Le tout respectueusement soumis

CHS. S. RODIER
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Hale* propose,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre une liste des sociétés de colonisation qui ont été établies, la date de leur formation, le nombre d'acres des terres de la Couronne que l'on a demandé, et celui qui a été accordé, avec le prix de ces terres, le nom des cantons dans lesquels elles sont situées, et les conditions auxquelles elles ont été vendues, ainsi que copie de toute la correspondance échangée depuis la dernière session avec le gouvernement impérial, et toutes sociétés ou individus en Angleterre et en Irlande.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 11) intitulé :

“ Acte pour incorporer le Séminaire de Saint-Germain de Rimouski, ” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Panet*, la chambre s'ajourne à lundi prochain, à 3 heures P. M.

Lundi, 21 Novembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,
Le Maire,
Léry, de

McGreevy,
Panel,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*, de la Société Charitable des Dames Catholiques Romaines de Québec,

Par l'Honorable M. *Gingras*, de Louis Picard, de Québec,

Par le même, du club des chasseurs de Québec,

Par l'Honorable M. *Hale*, des habitants de la ville de Sherbrooke *et al.*,

Par l'Honorable M. *Ross*, de la corporation de la cité des Trois-Rivières,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des habitants de St. Benoît,

Par le même, des habitants de St. Joseph de Chambly,

Par l'Honorable M. *Rodier*, de Benjamin Lyman *et al.*, de Montréal,

Par le même, du Révd. Messire Rousselot, de Montréal,

Par le même, du Révd. Messire Rousselot, de Montréal,

Par le même, du Révd. Messire Rousselot, de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de la mission de Standon, comté de Dorchester, demandant une aide de \$500 pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de la mission de St. Léon, comté de Dorchester, demandant une aide de \$500 pour le parachèvement d'un chemin ;

Des Dames du "Protestant Home" de Québec, demandant de l'aide ;
Des habitants de St. Hippolyte, cantons d'Abercrombie, de Kilkenny et de Wexford, dans les comtés de Terrebonne et de Montcalm, demandant un vote de \$3,000 pour la confection d'un chemin ;

Des habitants de la partie est de Montréal, paroisse de St. Vincent de Paul, demandant de l'aide en faveur de l'Asile des Sœurs de la Providence, rue Fullum ;

Des officiers de la Société Bienveillante de Notre-Dame de Bonsecours, Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la Supérieure de l'Hospice de la ville de Joliette, demandant de l'aide ;

Des habitants de la paroisse de Longueuil, demandant que cette partie de leurs terres qui se trouve appartenir à la municipalité de St. Lambert, en soit détachée pour être annexée à la municipalité de Longueuil ;

Des membres de l'Union St. Vallier de Québec, demandant un acte d'incorporation ;

Des habitants du canton de Durham, demandant la passation d'un acte détachant les 14 premiers lots du 8ème rang du canton de Durham, pour les annexer à la municipalité de Durham-Sud ;

De l'Honorable J. Sanborn *et al.*, de Sherbrooke, demandant l'incorporation de la Compagnie Hydraulique de Sherbrooke ;

Des habitants du comté de Compton, demandant que la concurrence de juridiction entre les Cours de District et les Cours de Circuit de chef-lieu de comté, soit rappelée.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Rodier, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 22 Novembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de Andrew Allan *et al.*, de Montréal,

Par le même, de F. W. Campbell, écr., M. D., *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Prudhomme*, du Révd. M. Dufour *et al.*, du Côteau-du-Lac,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, du Révd. F. Gagné *et al.*, du canton de Thetford,

Par l'Honorable M. *Fraser*, du Révd. J. Gravel *et al.*, de Laprairie,

Par l'Honorable M. *Bryson*, des habitants du canton de Ripon.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par l'Honorable M. *Chauveau* et autres.

Les messagers se retirent.

Alors le message est lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette chambre a adopté l'adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de transmettre l'adresse commune à Son Excellence le Gouverneur-Général, félicitant Son Excellence sur son élévation à la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en remplissant le blanc par les mots " et l'Assemblée

Législative ;" et que les membres de cette chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif, ont été nommés pour présenter la dite adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, conjointement avec la députation nommée par l'Honorable Conseil Législatif.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Chauveau* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

G. M. MUIR
G. A. L.

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messenger, s'il y a lieu.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de la municipalité de Bolton, comté de Brome, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Missisquoi et de la Rivière Noire ;

Des habitants de la municipalité de North Stukely, comté de Shefford, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Missisquoi et de la Rivière Noire ;

Des habitants de la municipalité de Potton, comté de Brome, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Missisquoi et de la Rivière Noire ;

Des Habitants de la municipalité de Durham, comté de Drummond, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Missisquoi et de la Rivière Noire ;

Des habitants de South Ely, comté de Shefford, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Missisquoi et de la Rivière Noire ;

Des habitants de la municipalité de North Ely, comté de Shefford, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Missisquoi et de la Rivière Noire ;

Des officiers en charge de l'Académie de musique, de Québec, demandant un acte d'incorporation ;

Du Curé de St. Clément de Beauharnois, demandant que l'octroi annuel accordé à l'Hospice St. Joseph de Beauharnois, soit augmenté de plus de \$200 ;

De John Racey, écuier, de Québec, demandant la passation d'un acte autorisant John Racey à vendre certaines propriétés appartenant à ses enfants mineurs ;

Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelines Protestantes de Québec, demandant de l'aide.

L'Honorable M. *Panel*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 22 Novembre 1870.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, trouve qu'elles ne sont pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

Des habitants de la paroisse St. Roch de Québec-Sud, s'opposant à la requête de la corporation de la cité de Québec, qui demande l'extension des limites de la dite cité ;

De John Fraser, gentilhomme, de la cité de Montréal, et autres, s'opposant à l'acte d'incorporation du " Fraser's Institute " ;

Du Maire et du Conseil Municipal de la paroisse de Québec, s'opposant aux amendements que la corporation de Québec demande à son acte d'incorporation ;

Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelins de Québec, demandant de l'aide ;

Du Conseil Municipal du canton de Forsyth, comté de Beauce, demandant \$1,600 d'allocation pour les chemins d'Adstock, ainsi que ceux du 2ème, 3ème, 6ème et 8ème rangs de Forsyth ;

De Monseigneur Ignace Bourget, évêque catholique romain de Montréal et autres, demandant non-seulement une continuation de l'allocation ordinaire, mais encore un octroi spécial de \$4,000 afin qu'ils puissent faire les améliorations nécessaires à l'institution des sourds-muets, et acclimater en Canada la méthode d'instruire les sourds-muets par la parole, comme cela se pratique en Allemagne ;

Des habitants de St. Hippolyte, cantons d'Abercrombie, de Kilkenny et de Wexford, dans les comtés de Terrebonne et de Montcalm, demandant l'aide de \$3,000 pour le parachèvement d'un chemin ;

De la Supérieure de l'Hospice de la ville de Joliette, demandant de l'aide ;

Des Dames du " Protestant Home " de Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de la partie Est de Montréal, paroisse de St. Vincent de Paul, demandant de l'aide en faveur de l'Asile des Sœurs de la Providence, rue Fullum ;

Des habitants des missions de St. Léon et de Standon, comté de Dorchester, demandant chacune un aide de \$500 pour le parachèvement d'un chemin ;

De l'honorable J. Sanborn et autres, de Sherbrooke, s'opposant à ce que cette ville soit séparée du comté de Compton pour les fins municipales ;

De Maxime St. Godard et autres, de Sorel, demandant des amendements à la loi de la chasse ;

De E. J. Hemming et autres, des habitants du comté de Napierville et des habitants du comté de Compton, demandant que la concurrence de juridiction entre les Cours de Circuit de District et les Cours de Circuit de chef-lieu de comté, soit rappelée ;

Des Officiers de la Société Bienveillante de Notre-Dame de Bonsecours, Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant des amendements à leur acte d'incorporation ;

Des membres de la Synagogue Juive de Montréal, propriétaires de terrains fonciers dans la dite ville, demandant des amendements à la loi d'éducation ;

De Philémon Laberge, écr., demandant l'incorporation de l'Institut-Médical de Montréal ;

Du comité de direction de la compagnie du Chemin à Barrières de St. Hubert et de Boucherville, demandant au gouvernement de passer une loi pour garantir les emprunts des argents nécessaires à la confection des chemins macadamisés, ainsi que l'octroi d'une allocation pour aider l'entreprise de l'empierrement des chemins ;

De Jean Bte. Eno dit Deschamps et autres, censitaires de la seigneurie Rigaud, demandant à être mis sur le même pied d'égalité que leurs co-censitaires de la dite seigneurie ;

De Jean L. Leprohon, M. D., et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de l'Hôpital des Femmes de Montréal.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

Des membres de l'Union St. Valier de Québec, demandant un acte d'incorporation ;

De Charles Geddes et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte permettant à la compagnie "The Montreal City Passenger Railway Company," de se servir de la vapeur sur ses voitures et d'augmenter son capital ;

Des habitants du canton d'Ascot, district de St. François, demandant leur annexion à la ville électorale de Sherbrooke, et leur érection en municipalité séparée pour les fins d'enregistrement ;

Des membres du "Bishop's College," Lennoxville, demandant des amendements aux statuts de la Province du Canada, 7 Victoria, chap. 49, et 16 Victoria, chap. 60, de manière à ce que le "Bishop's College" soit placé en connexion avec le synode de l'Eglise unie d'Angleterre et d'Irlande.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

Des habitants de la paroisse de Longueuil, demandant que cette partie de leurs terres qui se trouve appartenir à la municipalité de St. Lambert, en soit détachée pour être annexée à la municipalité de Longueuil.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

De l'Honorable J. Sanborn et autres, de Sherbrooke demandant l'incorporation de la compagnie hydraulique de Sherbrooke ;

Néanmoins, votre comité recommande dans ce cas, la suspension de la 49ème règle, vu qu'il pourra, comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Hale* présente un bill (*B*) intitulé :
"Acte pour amender l'acte d'incorporation du "Bishop's College" et pour d'autres fins se rapportant au dit collège."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M

Mercredi, 23 Novembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archangeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, du Maire *et al.*, de Montréal,

Par le même, du Maire *et al.*, de Montréal,

Par le même, du Maire *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Starnes*, de la compagnie du chemin de fer du Canada Central,

Par le même, de l'Honorable J. J. C. *Abbott et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *McGreevy*, de *John Sharples et al.*, de St. Colomb de Sillery,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des habitants de St. Jérôme,

Par le même, des habitants de St. Jérôme,

Par le même, des habitants de St. Jérôme,

Par le même, des habitants de St. Jérôme,

Par l'Honorable M. *Beaubien*, des officiers de l'asile du Bon-Pasteur de Québec,

Par l'Honorable M. *Fraser*, de *Jean Bte. Varin et al.*, de Laprairie.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Société Charitable des Dames catholiques romaines de Québec, demandant de l'aide;

De Louis Picard, demandant le remboursement de \$1,232 et intérêts, pour l'ouverture d'un chemin d'hiver jusqu'au lac Jacques-Cartier;

Des membres du " Club des Chasseurs de Québec, " demandant des amendements à la loi de la chasse;

Des habitants de la ville de Sherbrooke et des cantons de Compton, Ascot et Orford, demandant l'annexion du canton de Compton à la ville de Sherbrooke, et leur érection en municipalité séparée pour les fins d'enregistrement;

Du Maire et des Conseillers de la corporation de la cité des Trois-Rivières, s'opposant au projet de loi qui a pour but de détacher de la dite ville, certaines propriétés, et les annexer à la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières;

Des habitants de la paroisse de St. Benoît, comté des Deux-Montagnes, demandant de l'aide en faveur de l'Hospice Youville;

Des habitants de St. Joseph de Chambly, demandant de l'aide en faveur d'un Hôpital placé sous le contrôle des Révérendes Sœurs de la Charité;

De Benjamin Lyman et autres, demandant l'incorporation de l'association des chimistes de Montréal;

Du Révérend Messire Rousselot, Directeur de l'Institution des Aveugles, Asile de Nazareth, demandant une aide de \$1,500 pour cette institution;

Du Révérend Messire Rousselot, Directeur de l'Asile, rue St. Bonaventure, Montréal, demandant un octroi de \$600, pour cette institution;

Du Révérend Messire Rousselot, demandant un octroi de \$600, en faveur de l'Asile Nazareth de Montréal.

L'Honorable M. *Beaubien*, présente le rapport du Commissaire des Terres de la Couronne.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit renvoyé au comité des impressions.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 11) intitulé :

" Acte pour incorporer le Séminaire de St. Germain de Rimouski, "

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 24 Novembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, des habitants du canton de Bolton,

Par l'Honorable M. *Starnes*, de Joseph Bouchette *et al.*,

Par l'Honorable M. *Wood*, des habitants du canton de Shefford,

Par le même, des habitants du village de Waterloo,

Par le même, des habitants des cantons de Brome et Sutton,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des filles de la charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe,

Par l'Honorable M. *Ross*, des conseils municipaux de Newport, Chesham et Clinton.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Andrew Allan et autres, de Montréal, demandant l'incorporation du " Montreal Thistle Curling Club " ;

Des membres du Dispensaire de Montréal, demandant un octroi de \$320 ;

Du Révérend Messire Dufour et autres, demandant la continuation de l'octroi en faveur de l'Asile de la Providence du Côteau-du-Lac ;

Des habitants du canton de Thetford, comté de Mégantic, demandant leur séparation du canton de Leeds, afin d'avoir un conseil local dans le dit canton de Thetford ;

Des commissaires d'école et autres citoyens de la municipalité scolaire du village de Laprairie de la Margdelaine, demandant de l'aide en faveur d'une maison d'instruction commerciale ;

Des habitants du canton de Ripon, dans le district d'Ottawa, demandant une allocation de \$500 pour l'ouverture d'un chemin.

L'Honorable M. *Ross*, présente un Bill (C) intitulé :

"Acte pour autoriser Narcisse Pierre Massicotte à construire un pont de péage sur la rivière Batiscan."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, secondé par l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, mercredi prochain.

L'Honorable Orateur informe cette chambre qu'il s'est rendu avec ceux des membres de cette chambre qui sont membres du Conseil Exécutif auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec l'adresse de cette chambre priant Son Excellence de vouloir bien transmettre à Son Excellence le Gouverneur-Général l'adresse de congratulation passée par cette chambre sur son élévation à la Pairie du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et qu'il avait plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de répondre qu'elle transmettra la dite adresse.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills Privés soit prolongé jusqu'à jeudi, le premier jour de décembre prochain, que le délai pour présenter des Bills Privés soit prolongé jusqu'à mercredi, le septième jour de décembre prochain ; et que celui pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un Bill Privé soit prolongé jusqu'à jeudi, le quinzième jour de décembre prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par M. *Hemming* et autres.

Les messagers se retirent.

Alors le message est lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Mercredi, 23 novembre 1870.

Résolu, Qu'un message soit envoyé au Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que l'Honorable M. *Cauchon* a été ajouté au Comité Spécial nommé pour assister M. l'Orateur dans la direction de la Bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membre du comité conjoint des deux Chambres sur la Bibliothèque.

Ordonné, Que M. *Hemming* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté

G. M. MUIR
G. A. L.

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messenger, s'il y a lieu.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 25 Novembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panel,
Prudhomme,
Rodier,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des colons du canton Langevin,

Par le même, des colons du canton de Broughton,

Par le même, des colons du canton de Broughton,

Par l'Honorable M. *Panel*, du Révd. L. Provancher, de Québec,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la Faculté de Médecine de l'Université McGill,

Par l'Honorable M. *Starnes*, des officiers du Refuge de Ste. Brigitte de Montréal,

Par l'Honorable M. *Le Maire*, du Révd. M. Desautels de Varennes,

Par l'Honorable M. *Armstrong*, des justiciables du district de Richelieu,

Par le même, du Révd. H. Millier, de Sorel,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, des professeurs de l'école de médecine de Montréal,

Par le même, des Sœurs de la Providence de l'Assomption,

Par l'Honorable M. *Wood*, du Révd. James B. Davidson *et al.*, de Frelighsburg,

Par le même, des habitants du village de Roxton Falls.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Maire, des Echevins et des citoyens de la ville de Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

Du Maire, des Echevins et des citoyens de la ville de Montréal, demandant que l'on impose certaines conditions à la permission que " The Montreal City Passenger Railway Company " demande, pour se servir de la vapeur sur ses voitures ;

Du Maire, des Echevins et des citoyens de la ville de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la compagnie du chemin de fer du Canada Central, demandant que sa charte soit prolongée de cinq années ;

De l'Honorable John Joseph Caldwell Abbott, de Montréal, et de l'Honorable Frédéric William Torrance, de Montréal, un des Juges de la Cour Supérieure, demandant l'incorporation du " Fraser's Institute " ;

Des habitants propriétaires de la paroisse de St. Colomb de Sillery, s'opposant à l'annexion aux limites de la cité de Québec, d'aucune partie de la municipalité de la paroisse de St. Colomb de Sillery ;

Des habitants de la municipalité du village de St. Jérôme, comté de Terrebonne, demandant la passation d'un Bill pour l'extension des limites futures de la municipalité locale du village de St. Jérôme ;

Des habitants de la municipalité de St. Jérôme, comté de Terrebonne, demandant de l'aide pour l'académie commerciale de St. Jérôme ;

Des habitants de St. Jérôme, comté de Terrebonne, demandant un octroi d'argent pour ouvrir les deux milles de chemin qui partent des Mille-Isles, et se terminent à la Rivière-à-Gagnon ;

Des habitants de St. Jérôme, comté de Terrebonne, demandant de l'aide pour différents chemins de colonisation, dans la vallée de l'Ottawa, ainsi que l'union de l'agence des terres de Grandison et de Salaberry à celle de M. Belle de Montréal, ou mieux encore l'établissement à St. Jérôme d'une nouvelle agence des terres de la Couronne ;

Des Dames de l'asile du Bon-Pasteur de Québec, demandant de l'aide ;

De Jean Baptiste Varin et autres, de Laprairie, demandant la passation d'un acte incorporant " La compagnie de navigation de Laprairie. "

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
ce 25 novembre 1870.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

Du Révérend Messire Rousselot, directeur de l'Institution des Aveugles, Asile Nazareth, demandant une aide de \$1.500 pour cette institution ;

Des Dames Directrices de l'asile des orphelines protestantes de Québec, demandant de l'aide ;

Du Curé de St. Clément de Beauharnois, demandant que l'octroi annuel accordé à l'hospice St. Joseph de Beauharnois, soit augmenté de plus de \$200 ;

Du Révd. Messire Rousselot, Directeur de l'Asile, Rue St. Bonaventure, Montréal, demandant un octroi de \$600 pour cette institution ;

Du Révérend Messire Rousselot, demandant un octroi de \$600 en faveur de l'Asile Nazareth de Montréal ;

Des membres du " Club des Chasseurs " de Québec, demandant des amendements à la loi de chasse ;

De la Société charitable des Dames catholiques romaines de Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Joseph de Chambly, demandant de l'aide en faveur d'un hôpital placé sous le contrôle des Révérendes Sœurs de la Charité ;

Des habitants de la paroisse de St. Benoît, comté des Deux-Montagnes, demandant de l'aide en faveur de l'hospice Youville ;

De Louis Picard, demandant le remboursement de \$1.232 et intérêts, pour l'ouverture d'un chemin d'hiver, jusqu'au lac Jacques-Cartier ;

Du Maire et des Conseillers de la corporation de la cité des Trois-Rivières, s'opposant au projet de loi qui a pour but de détacher de la dite ville, certaines propriétés, et les annexer à la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières ;

Des commissaires d'école et autres citoyens de la municipalité scolaire du village de Laprairie de la Magdelaine, demandant de l'aide en faveur d'une maison d'instruction commerciale ;

Du Révérend Messire Dufour et autres, demandant la continuation de l'octroi en faveur de l'asile de la Providence du Côteau-du-Lac ;

Des membres du Dispensaire de Montréal, demandant un octroi de \$320 ;

Des habitants du canton Ripon, dans le district d'Ottawa, demandant une allocation de \$500 pour l'ouverture d'un chemin ;

De Andrew Allan et autres, de Montréal, demandant l'incorporation du " Montreal Thistle Curling Club " ;

Des officiers en charge de l'Académie de musique de Québec, demandant un acte d'incorporation.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De John Auld, de la cité de Montréal, demandant des amendements à l'acte chap. 171, 29 et 30 Victoria, intitulé : " Acte pour autoriser John Auld de la cité de Montréal, à aliéner certains biens appartenant à ses enfants mineurs ;"

De John Racey, Ecr., de Québec, demandant la passation d'un acte, autorisant John Racey à vendre certaines propriétés appartenant à ses enfants mineurs.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49ème règle, n'avaient pas été donnés :

D'Alexis Gouin et autres, de la cité des Trois-Rivières, demandant la passation d'un acte pour détacher une certaine étendue de terrains agricoles du territoire de la dite cité des Trois-Rivières, et l'annexer à la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières ;

De E. J. Hemming, président de la compagnie du chemin de fer des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de North Ely, South Ely et North Stukely, comté de Shefford ; des habitants de Durham, comté de Drummond, ainsi que des habitants, de Potton et de Bolton, comté de Brome, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Missisquoi et de la Rivière Noire ;

Néanmoins votre comité recommande dans chaque cas la suspension de la 49ème règle, vu qu'il pourra, comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout humblement soumis

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 11) intitulé : " Acte pour incorporer le Séminaire de Saint-Germain de Rimouski, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement étant alors lu deux fois par le Greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet* présente un Bill (*D*) intitulé : " Acte pour incorporer l'Académie de musique de Québec ".

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'Honorable M. *Hale* présente un Bill (*E*) intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle. "

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 28 Novembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de la mission de St. Abdon,

Par le même, des habitants du canton de Ware,

Par le même, des habitants de Ste. Marie de Beauce,

Par le même, du conseil municipal de Stc. Marie de Beauce,

Par l'Honorable M. *Rodier*, de Dame Anna E. Workman *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Wood*, des habitants du canton de Roxton,

Par le même, des habitants du canton de Potton,

Par le même, des habitants du comté de Brome,

Par le même, des habitants du canton de Bolton,

Par le même, des habitants du canton de Sutton,

Par le même, des habitants du canton et du comté de Shefford,

Par l'Honorable M. *Fraser*, du Révd. D. *Matte et al.*,

Par le même, de A. W. *Campbell et al.*

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants du canton de Bolton, comté de Brome, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des fils et petits-fils de feu Joseph Bouchette, de son vivant, arpenteur-général du Bas-Canada, demandant une compensation additionnelle en raison du paiement différé de la somme de £1.000, demandée par le dit feu Joseph Bouchette, de son vivant, pour ses services publics, et les pertes pécuniaires qu'ont entraînées, ses labeurs, ses soins, et son dévouement dans la composition et la publication de ses Cartes et descriptions Géographiques et Topographiques du Canada en 1815 ;

Des habitants du canton de Shefford, comté de Shefford, demandant des amendements à l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska ;

Des habitants du village de Waterloo, comté de Shefford, demandant des amendements à l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska ;

Des habitants des cantons de Brome et Sutton, comté de Brome, demandant des amendements à l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska ;

Des Filles de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe, demandant de l'aide ;

Des Conseils Municipaux de Newport, Ditton, Chesham et Clinton, demandant qu'on ne change pas les limites du comté de Compton.

L'Honorable M. *Beaubien*, du comité conjoint des Impressions présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier, comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC,
Chambre de comité No. 3,
Vendredi, 25 novembre 1870.

Premier rapport du comité conjoint des impressions pour les deux chambres.

Le comité conjoint des impressions pour les deux chambres demande la permission de présenter comme son premier rapport, le rapport de son sous-comité au sujet des comptes d'Impressions de l'année écoulée, le rapport de son Greffier, et en recommande respectueusement la considération.

Le tout respectueusement soumis

J. O. BEAUBIEN
Président.

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC
Chambre de comité No. 3,
25 novembre 1870.

Au Président du comité conjoint des impressions,

Monsieur,

Votre sous-comité nommé pour examiner les comptes d'impressions pour l'année écoulée, les contrats faits avec les imprimeurs, et les documents sessionnels aux fins de recommander l'impression ou la non-impression de ces derniers, a l'honneur de vous faire rapport comme suit :

“ Qu'il a examiné soigneusement les comptes d'impressions de l'année écoulée et les a trouvés en bon ordre et corrects ; ”

“ Qu'il a particulièrement remarqué le contrôle efficace exercé par le Greffier du comité sur les comptes d'impressions : c'est une preuve qu'il a rempli son devoir avec fidélité ; ”

“ Qu'il a examiné les différents contrats faits au sujet des Impressions de la Législature avec A. Côté, Ecr., J. J. Foote, Ecr., L. N. et L. D. Duvernay Ecrs., et en exprime son entière satisfaction, et recommande que le Greffier de votre comité en surveille soigneusement l'exécution. ”

Votre sous-comité recommande spécialement que la 56ème règle de l'honorable Conseil Législatif et la 58ème règle de l'Assemblée Législative, en ce qu'elles ont trait à l'impression des bills privés par les entrepreneurs des deux chambres, soient strictement suivies ; A. Côté, Ecr., imprime la version française, et J. J. Foote, Ecr., la version anglaise des bills ; et que tous les bills soient imprimés avec le caractère *small pica*.

Que tout bill qui, sans un ordre formel du Greffier des Impressions, sera imprimé par une autre personne que les entrepreneurs de la chambre, ou avec un caractère différent de celui mentionné plus haut, ne soit pas reçu ; à moins que les frais additionnels occasionnés en pareil cas ne soient payés par le promoteur.

Votre sous-comité recommande aussi qu'à l'avenir, la quantité des documents imprimés soit celle indiquée dans le tableau suivant, savoir :

TABLEAU.		Français.	Anglais.
Ordres du jour.....	du Conseil.	200	200
Procès-verbaux.....	“	250	200
Bills Privés, 1ère lecture et Bills Publics	“	325	270
Bills, 2e lecture.....	“	200	150
Votes et Délibérations.....	de l'Assemblée.	450	375
Bills Publics et Documents.....	“	500	300
Ordres du jour.....	“	270	245
Rapports des Départements.....	“	500	300
Bills Privés, 1ère lecture.....	“	325	270
Bills, 3ème lecture.....	“	250	250
VOLUMES RELIÉS.			
Journaux du Conseil Législatif.....		200	150
Journaux de l'Assemblée Législative.....		350	250
Papiers Sessionnels.....		350	250

Votre sous-comité croit devoir représenter que les municipalités de paroisse ont un besoin très-fréquent de la *Gazette Officielle* pour prendre connaissance des publications qui les concernent, et pour les diverses informations d'un genre privé; qu'il est très-à-propos qu'elle leur soit adressée, et qu'instruction soit donnée aux Secrétaires-Trésoriers de la conserver comme document de record, pour l'usage du public.

Votre sous-comité recommande que les procès-verbaux du jour de l'honorable Conseil Législatif soient imprimés assez à bonne heure pour être distribués le lendemain avant-midi.

Que l'impression qui a été faite du rapport de l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne, pour les dix-huit mois expirés le 30 Juin 1870, 2,000 exemplaires français et 1,000 exemplaires anglais, y compris les quantités requises pour les documents sessionnels; et de l'état des comptes publics de la Province de Québec pour l'année fiscale terminée le 30 juin 1870, 650 exemplaires français et 650 exemplaires anglais, à part les documents sessionnels, soient approuvés.

Que les documents suivants soient imprimés, savoir :

“ Arbitrage entre Ontario et Québec sous l'autorité de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, moins la Commission des Arbitres et la cédule marquée “ A ;”

“ Réponse à une adresse, liste d'officiers publics du Gouvernement de la Province de Québec, indiquant les cautionnements donnés sous l'autorité de l'Acte 32 Victoria, Chap. 9, qu'il soit fait un tirage à part de 100 exemplaires du tableau qui a rapport aux Shérifs, pour l'usage du bureau de l'honorable Trésorier.

Que le premier de ces deux documents soit imprimé en la quantité ordinaire pour la distribution pendant la session, et comme document sessionnel; et que le second le soit comme document sessionnel.

Que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

“ Rapports municipaux pour 1869.”

“ Rapport de l'Imprimeur de la Reine au sujet de l'impression et distribution des statuts de la session 1869-70.”

“ Réponse à une adresse faisant connaître les institutions et prisons qui ont été visitées par les Inspecteurs de Prisons, durant l'année 1869, et les premiers six mois de 1870,”

“ Etats comparés de l'administration de la Maison de Réforme de St. Vincent de Paul.”

Le tout respectueusement soumis

ED., HALE

Président du sous-comité.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 14 Novembre 1870.

Au Président et aux membres du comité conjoint sur les Impressions pour les deux chambres,

Monsieur le Président,

Conformément à l'ordre permanent du comité, je vous sou mets les comptes pour impressions, papier et reliure des deux chambres pour l'année écoulée.

Les comptes sont accompagnés de pièces justificatives et numérotées pour l'honorable Conseil Législatif, de No. 1 à 213 et pour l'Assemblée Législative de No. 1 à 869 formant en tout 1.082.

Le montant se divise comme suit :

Pour l'honorable Conseil Législatif.			
Impressions	\$727.18		
Papier	148.59	875.77	
Pour l'Assemblée Législative.			
Impressions.....	6.956.84		
Papier.....	2.090.08		
Reliure	150.61	9.297.53	
			\$10.173.30
Reliure, (add.)			63.00
			\$10.236.30

J'ai l'honneur de mettre aussi devant votre comité les différents contrats pour impression, signés par A. Côté, écr., J. J. Foote, écr., et L. N. et L. D. Duvernay écrs.

La distribution de l'ouvrage et les données qui leur ont servi de base, sont les mêmes que celles qui ont été soumises à votre comité, et approuvées le 2 décembre 1869.

Le tout respectueusement soumis

C. F. LANGLOIS

G. C. C. I.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'Honorable M. *Archambeault* présente un Bill (F) intitulé : " Acte pour amender l'acte 33 Victoria, chap. 28, concernant le notariat. "

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault* il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, le six décembre prochain.

L'Honorable M. *Beaubien* présente à la chambre un message de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur.

Le dit message est alors lu par le Greffier, comme suit :

N. F. BELLEAU,

Le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec transmet au Conseil Législatif la réponse à l'adresse présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général à l'occasion de son élévation à la dignité de Pair d'Angleterre, la dite réponse adressée au Conseil Législatif et à l'Assemblée Législative de la Province de Québec.

Hôtel du Gouvernement,
 Québec, 28 novembre 1870.

Au Conseil Législatif et à l'Assemblée Législative de la Province de Québec,

Honorables Messieurs
et Messieurs,

Je vous prie d'accepter l'expression de ma plus vive gratitude pour la gracieuse et bien trop flatteuse adresse dont vous m'avez honoré, et l'assurance qu'elle sera pour moi jusqu'à la fin de mes jours, un sujet d'agréable réflexion que la faveur que la Reine a daigné me conférer est appréciée et approuvée par des corps publics d'une aussi grande importance dans l'Etat et occupant une aussi large part aux yeux et dans l'estime de leurs concitoyens, que le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative de la Province de Québec.

LISGAR.

Hôtel du Gouvernement,
 Ottawa, 25 novembre 1870.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 5) intitulé : " Acte pour amender "l'acte d'incorporation des compagnies de Cimetière, de 1870," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est.
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Hale*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 29 Novembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants des cantons d'Aylmer et Gayhurst,

Par le même, du maire *et al.*, des cantons d'Aylmer et Gayhurst,

Par l'Honorable M. *McGreevy*, du conseil de la chambre de commerce de Québec,

Par le même, de la corporation de la cité de Québec,

Par l'Honorable M. *Panet*, de l'Honorable L. Letellier de St. Just *et al.*, de la Rivière Ouelle,

Par l'Honorable M. *Prudhomme*, de L. H. Masson *et al.*, du comté de Soulanges,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de Monseigneur l'Evêque de Montréal *et al.*,

Par le même, de l'Honorable James Ferrier *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Wood*, de J. Chevalier M. D., *et al.*, de Stanbridge,

Par le même des habitants de la municipalité de Ste. Cécile de Milton.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants du canton Langevin, comté de Dorchester, demandant un octroi de \$600 pour la route à travers les 9, 10, et 11ème rangs de Langevin

entre les lots 23 et 24, et un nouvel octroi de \$600 pour la reprise de la route entre Langevin et Ware, gagnant la Rivière St. Jean ;

Des habitants et autres du canton de Broughton, comté de Beauce, demandant la confection d'un chemin à travers les 1er, 2d, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème, et 8ème rangs du canton de Broughton ;

Des habitants du canton de Broughton, comté de Beauce, demandant de l'aide pour un chemin ;

Du Rédacteur du *Naturaliste Canadien*, priant l'honorable Conseil Législatif de ne pas hésiter à retrancher sur les allocations que l'on fait à l'éducation supérieure, aux chemins de fer, et à la colonisation, la bagatelle de \$400 pour la continuation de sa publication, et lui annonçant que dans le cas où l'honorable Conseil jugerait plus à propos d'en agir autrement, il est décidé à ne pas continuer plus longtemps les sacrifices qu'il s'est imposés ;

De la Faculté Médicale de l'Université McGill, demandant de l'aide ;

Des Directeurs de l'Asile de Ste. Brigitte de Montréal, demandant que l'octroi annuel que lui accorde la Législature, soit augmenté ;

Du Révérend M. Désautels, Supérieur de "l'Hospice de la Jemmerais", comté de Verchères, demandant de l'aide pour cette institution ;

Des Justiciables du District de Richelieu, demandant des amendements au Code de Procédure ;

Du Révérend Messire Millier, de St. Pierre de Sorel, demandant de l'aide pour "l'Hôpital-Général du District de Richelieu ;

Des Professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Providence de l'Assomption, demandant de l'aide ;

Du Révérend James B. Davidson et autres, de Frelighsburg, comté de Bedford, demandant des amendements à l'acte incorporant "The Frelighsburg Grammar School ;"

Des habitants de Roxton Falls, comté de Shefford, demandant des amendements à l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de "Bishop's College" et pour d'autres fins se rapportant au dit collège,"

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint des Impressions,

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 11) intitulé : "Acte pour incorporer le Séminaire de Saint-Germain de Rimouski," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 30 Novembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
Le Maire,
Léry, de
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Panet*, des habitants de la paroisse municipale de Québec,

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que la dite pétition soit lue maintenant.
La dite pétition est alors lue par le Greffier.

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des habitants de la paroisse et du village de St. Jérôme,

Par l'Honorable M. *Ross*, des habitants du canton d'Ascot,

Par le même, de H. G. Joly, écr., M. P. P., *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Fraser*, de Jean Baptiste Faucher *et al.*, de Ste. Fulgence de Durham,

Par le même, du Révd. J. Quinn *et al.*, de Ste. Fulgence de Durham.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de la mission de St. Abdon, canton de Ware, comté de Dorchester, demandant une aide de \$1.800 pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du canton de Ware, comté de Dorchester, demandant une allocation de \$2.620 pour le parachèvement de deux routes et la construction d'un pont de trois arches ;

Des habitants de Ste. Marie, comté de Beauce, demandant que la section

88 du Code Municipal ne soit pas passée, ou du moins, si elle est adoptée, qu'elle ne s'applique pas au comté de Beauce;

Du Maire et du Secrétaire-Trésorier de la municipalité locale de Ste. Marie, comté de Beauce, demandant que la section 88 du Code Municipal ne soit pas passée, ou du moins, si elle est adoptée, qu'elle ne s'applique pas au comté de Beauce;

De Dame Anna E. Workman et autres, de Montréal, demandant l'incorporation du "Protestant Infants' Home of Montreal";

Des habitants du canton de Roxton, comté de Shefford, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska;

Des habitants du canton de Potton, comté de Brome, demandant que la concurrence de juridiction entre les Cours de Circuit de comté et les Cours de Circuit de district, soit rappelée;

Des habitants du comté de Brome, district de Bedford, demandant que la concurrence de juridiction entre les Cours de Circuit de comté et les Cours de Circuit de district, soit rappelée;

Des habitants du comté de Brome, demandant que la concurrence de juridiction entre les Cours de Circuit de comté et les Cours de Circuit de district soit rappelée;

Des habitants du canton de Sutton, comté de Brome, demandant que la concurrence de juridiction entre les Cours de Circuit de comté et les Cours de Circuit de district, soit rappelée;

Des habitants du canton et du comté de Shefford, demandant que la concurrence de juridiction entre les Cours de Circuit de comté et les Cours de Circuit de district, soit rappelée;

Du Révérend M. Matte et autres, demandant que la concurrence de juridiction entre les Cours de Circuit de comté et les Cours de Circuit de district, soit rappelée;

De A. W. Campbell, avocat, et autres, demandant que la concurrence de juridiction entre les Cours de Circuit de comté et les Cours de Circuit de district, soit rappelée.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : "Acte pour autoriser Narcisse Pierre Massicotte, à construire un pont de péage sur la rivière Bastican,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D) intitulé : "Acte pour incorporer l'Académie de Musique de Québec,"

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les Compagnies d'Assurance Mutuelle,"

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 5) intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation des compagnies de Cimetière, de 1870,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint des Impressions,

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 1er Décembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de Aug. Robert *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Le Maire*, de la compagnie du chemin à lisses de colonisation du Nord de Montréal,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, du collège commercial de St. Césaire,

Par l'Honorable M. *Wood*, des habitants du village d'Acton Vale,

Par l'Honorable M. *Ross*, des habitants de la ville de Sherbrooke,

Par le même, des habitants du canton de Lingwick,

Par le même, des habitants du canton de Bury,

Par le même, des habitants des cantons de Marston et Whitton,

Par l'Honorable M. *Prudhomme*, des habitants de Ste. Marthe de Vaudreuil,

Par le même, des habitants de Vaudreuil,

Par le même, des habitants de Rigaud,

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de St. Elzéar, comté de Beauce,

Par l'Honorable M. *Bryson*, des habitants du canton de Bristol, comté de Pontiac,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des citoyens de la ville de St. Hyacinthe,

Par l'Honorable M. *Dionne*, des habitants du comté de Témiscouata,

Par le même, des habitants du comté de Témiscouata,

Par le même, des habitants du comté de Témiscouata,

Par le même, des habitants du comté de Témiscouata,

Par le même, des habitants du comté de Témiscouata,

Par l'Honorable M. *de Léry*, du Grand-Vicaire C. F. Cazeau *et al.*, de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants des cantons d'Aylmer et de Gayhurst, comté de Beauce, demandant un octroi pour le parachèvement d'une route ;

Du maire, des conseillers et des colons des cantons d'Aylmer et de Gayhurst, comté de Beauce, demandant que l'on adopte les procédés nécessaires pour annuler les billets de certains lots vendus à certains grands propriétaires, pour qu'ils soient vendus aux nombreux colons qui désirent s'y établir ;

Du conseil du bureau de commerce de Québec, demandant que le gouvernement de la province de Québec, aide en autant que possible la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick et la compagnie du chemin de fer de Québec et du Nouveau-Brunswick ;

De la corporation de la ville de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De l'Honorable L. Letellier de St. Just et autres, de la Rivière Ouelle, comté de Kamouraska, demandant la passation d'un acte incorporant " La compagnie de la pêche aux marsouins de la Rivière Ouelle " ;

De W. Duckett et autres, demandant que la concurrence de juridiction entre les cours de circuit de comté, et les cours de circuit de district soit rappelée ;

De Sa Grandeur Mgr. l'évêque catholique romain de Montréal, et autres, demandant la révision des plans et livres de renvois officiels pour la cité de Montréal ; ces plans et livres étant très imparfaits, défectueux, et remplis d'un grand nombre d'erreurs quant aux noms des propriétaires et aux dimensions des lots ;

De l'Honorable James Ferrier et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de " The Montreal Auxiliary Bible Society " ;

Des habitants de Stanbridge, demandant que la concurrence de juridiction entre les cours de circuit de comté, et les cours de circuit de district, soit rappelée ;

Des habitants de Ste. Cécile de Milton, comté de Shefford, demandant des amendements à l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son cinquième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
Ce 1er Décembre 1870.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger l'avis requis par la 49ème règle :

Des Sœurs de la Providence de l'Assomption, demandant de l'aide ;
Des Professeurs de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, demandant de l'aide ;

Du Révérend Messire Millier de St. Pierre de Sorel, demandant de l'aide pour l'Hôpital Général du District de Richelieu ;

Du Révérend M. Desautels, Supérieur de l'Hospice La Jemmerais, comté de Verchères, demandant de l'aide pour cette institution ;

Des Directeurs de l'Asile de Ste. Brigitte de Montréal, demandant que l'octroi annuel que lui accorde la législature soit augmenté ;

De la Faculté Médicale de l'Université McGill, demandant de l'aide ;

Des habitants du canton de Broughton, comté de Beauce, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des habitants du canton Langevin, comté de Dorchester, demandant un octroi de \$600 pour la route à travers les 9ème, 10ème et 11ème rangs de Langevin, entre les lots 23 et 24, et un nouvel octroi de \$600 pour la reprise de la route entre Langevin et Ware, gagnant la Rivière St Jean ;

Des habitants du canton de Broughton et autres, comté de Beauce, demandant la confection d'un chemin à travers les huit premiers rangs du canton de Broughton ;

Des habitants du canton de Bolton, comté de Brome, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des Filles de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe, demandant de l'aide ;

Des conseils municipaux de Newport, Ditton, Chesham et Clinton, demandant que l'on ne change pas les limites du comté de Compton ;

Des habitants propriétaires de la paroisse de St. Colomb de Sillery, s'opposant à l'annexion aux limites de la ville de Québec d'aucune partie de la municipalité de la paroisse de St. Colomb de Sillery ;

Des habitants de St. Jérôme, comté de Terrebonne, demandant de l'aide pour différents chemins de colonisation, dans la vallée de l'Ottawa, ainsi que l'union de l'agence des terres de Grandison et de Salaberry à celle de M. Belle de Montréal, ou mieux encore l'établissement à St. Jérôme d'une nouvelle agence des terres de la couronne ;

Des habitants de St. Jérôme, comté de Terrebonne, demandant un octroi d'argent pour ouvrir les deux milles de chemin qui partent des Mille-Isles et se terminent à la Rivière-à-Gagnon ;

Des habitants de la municipalité de St. Jérôme, comté de Terrebonne, demandant de l'aide pour l'Académie Commerciale de St. Jérôme ;

Du maire, des échevins et des citoyens de la ville de Montréal, demandant que l'on impose certaines conditions à la permission que le " Montreal

city passenger railway company" demande pour se servir de la vapeur sur ses voitures ;

Des Dames de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec, demandant de l'aide ;

Des fils et petits-fils de feu Joseph Bouchette, de son vivant arpenteur-général du Bas-Canada, demandant une compensation additionnelle, en raison du paiement différé de la somme de £1.000 demandée par le dit feu Joseph Bouchette en son vivant, pour ses services publics et les pertes pécuniaires qu'ont entraînées ses labeurs, ses soins et son dévouement dans la composition et la publication de ses cartes et descriptions géographiques et topographiques du Canada en 1815 ;

Des habitants de la mission de St. Abdon, canton de Ware, comté de Dorchester, demandant une aide de \$1.800 pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du canton de Ware, demandant une allocation de \$2.620 pour le parachèvement de deux routes et la construction d'un pont de trois arches ;

Du rédacteur du "Naturaliste Canadien," demandant de l'aide ;

Des habitants de Ste. Marie, ainsi que du maire et du secrétaire-trésorier de la municipalité locale de Ste. Marie, comté de Beauce, demandant que la section 88 du Code Municipal ne soit pas passée, ou du moins, si elle est adoptée, qu'elle ne s'applique pas au comté de Beauce ;

Du maire, des échevins et des citoyens de la ville de Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

Des justiciables du district de Richelieu, demandant des amendements au Code de Procédure ;

Des habitants du canton de Potton, comté de Brome, des habitants du comté de Brome, district de Bedford, des habitants du canton de Sutton, comté de Brome, du révérend M. Matte et autres, des habitants du comté de Brome, des habitants du canton et du comté de Shefford, de A. W. Campbell et autres, demandant que la concurrence de juridiction entre les cours de circuit de comté et les cours de circuit de District soit rappelée ;

De Dame Anna E. Workman et autres, de Montréal, demandant l'incorporation du "Protestant Infants' Home," de Montréal.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De Jean Baptiste Varin et autres, de Laprairie, demandant la passation d'un acte incorporant "la compagnie de Navigation de Laprairie" ;

De l'Honorable J. J. C. Abbott, de Montréal, et de l'Honorable F. W. Torrance, de Montréal, un des Juges de la Cour Supérieure, demandant l'incorporation du "Fraser's Institute" ;

Des habitants de la ville de Sherbrooke et des cantons de Compton, demandant que la dite ville de Sherbrooke soit détachée du comté de Compton pour les fins municipales, et que d'autres cantons lui soient annexés pour les fins électorales et municipales.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49^{ème} règle n'avaient pas été donnés :

Des habitants de la municipalité du village de St. Jérôme, comté de Terrebonne, demandant la passation d'un bill pour l'extension des limites futures de la municipalité locale du village de St. Jérôme ;

D'Antoine Adrien et autres, de Ste. Fulgence de Durham, demandant des amendements à l'acte incorporant leur municipalité.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49^{ème} règle, n'avaient pas été donnés :

Des habitants du canton de Roxton, des habitants du canton de Shefford, des habitants du village de Waterloo, des habitants de Roxton Falls, comté de Shefford, ainsi que celle des habitants de Brome et Sutton, comté de Brome, demandant des amendements à l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska.

Néanmoins votre comité recommande dans ce cas la suspension de la 49^{ème} règle, vû qu'il pourra, comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est
Ordonné, Qu'instruction soit donnée au comité des Ordres Permanents et Bills Privés de s'enquérir s'il est expédient d'amender la 58^{ème} règle de cette chambre de manière à régler que les Bills Privés introduits dans cette Chambre, dont il est exigé qu'avis soit donné, puissent être pris en considération par le comité après qu'avis en aura été affiché pendant trois jours dans le couloir, et que dans le cas où ces Bills ont été introduits dans l'Assemblée Législative, ces avis ne seront pas nécessaires, et de faire rapport à cette Chambre.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 21) intitulé :

"Acte pour incorporer "l'Union St. Vallier de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 5) intitulé :

"Acte pour amender l'acte d'incorporation des compagnies de Cimetière, de 1870,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Hale*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu pour la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 2 Décembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
Le Maire,
Léry, de
Panel,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Gingras*, des habitants de St. Louis de l'Isle-aux-Coudres,

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*, des habitants de la municipalité du canton de Chester Est,

Par l'Honorable M. *Wood*, du Revd. E. Duvernet *et al.*, de Clarenceville.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de la municipalité de Québec, s'opposant à certains amendements demandés par la corporation de Québec à sa charte d'incorporation ;

Des habitants de la paroisse et du village de St. Jérôme, demandant la passation d'une loi ayant pour objet d'inclure leurs propriétés dans les limites de la municipalité du village de St. Jérôme ;

Des habitants du comté de Compton, s'opposant à ce que l'on change les limites du dit comté de Compton ;

Des habitants de la cité de Québec, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses de Québec à Gosford ;

Des habitants de la Pointe d'Acton, appartenant à la paroisse de Ste. Fulgence de Durham, s'opposant à la requête qui demande l'annexion de la Pointe d'Acton, à la paroisse de St. André d'Acton ;

Des habitants de Ste. Fulgence de Durham, s'opposant à la requête qui demande l'annexion de la Pointe d'Acton, à la paroisse de St. André d'Acton.

L'Honorable M. *Beaudry*, propose qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies de toutes correspondances échangées entre le gouvernement et le ou les propriétaires de la ou des propriétés sur la ou lesquelles passe le tuyau d'ascension (*rising main*) pour fournir l'eau à la prison de réforme de St. Vincent de Paul, l'indemnité qui a été payée pour passer le dit tuyau, le prix qui a été payé pour le terrain où est placée la bâtisse qui contient l'engin, la grandeur du terrain, et s'il a été accordé quelque privilège spécial, ou servitude de fournir de l'eau à quelqu'un, et à qui,

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 5) intitulé :

"Acte pour amender l'acte d'incorporation des compagnies de Cimetière, de 1870,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé :

"Acte pour amender l'acte d'incorporation du "Bishop's College" et pour d'autres fins se rapportant au dit collège,"

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 5 Décembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panel,
Froulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de A. W. White *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Le Maire*, des habitants de St. Joseph de Chambly,

Par l'Honorable M. *Wood*, de C. Loupret *et al.*, d'Iberville,

Par le même, des habitants des paroisses de St. André et St. Théodore d'Acton,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des habitants du comté de Témiscouata,

Par le même, des habitants du comté de Témiscouata,

Par le même, de C. Loupret *et al.*, d'Iberville,

Par l'Honorable M. *Hale*, des habitants du canton de Clifton,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la compagnie minière de Huntington *et al.*,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des habitants du canton de Romieux,

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants du canton de Cranbourne *et al.*,

Par le même, des habitants du canton de Cranbourne,

Par le même, des habitants du canton de Frampton,

Par l'Honorable M. *Bryson*, de Thomas Caverhill *et al.*, de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues ;

De la compagnie du chemin à lisses de colonisation du Nord de Montréal, demandant la passation d'une loi lui permettant de pousser sa ligne de chemin jusqu'à la Rivière Creuse ;

Du Collège Commercial et Industriel de St. Césaire de Rouville, demandant de l'aide ;

Des habitants du village d'Acton Vale, comté de Bagot, demandant des amendements à l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska ;

De l'Honorable J. S. Sanborn et autres, demandant un octroi de terres en faveur de la compagnie " St. Francis and Megantic International Railway " ;

Des habitants de la municipalité de Lingwick, s'opposant à la demande qui tend à vouloir changer les limites du comté de Compton ;

Des habitants de la municipalité de Bury, s'opposant à la demande qui tend à vouloir changer les limites du comté de Compton ;

Des habitants de Marston et de Whitton, s'opposant à la demande qui tend à vouloir changer les limites du comté de Compton ;

Des habitants de Ste. Marthe de Vaudreuil, demandant que l'on fasse disparaître la concurrence de juridiction qui existe entre les cours de circuit de district et les cours de circuit de comté ;

Des habitants de Vaudreuil, demandant que l'on fasse disparaître la concurrence de juridiction qui existe entre les cours de circuit de district et les cours de circuit de comté ;

Des habitants de Rigaud, demandant que l'on fasse disparaître la concurrence de juridiction entre les cours de circuit de district, et les cours de circuit de comté ;

Des habitants de St. Elzéar, comté de Beauce, demandant la passation et l'adoption de la clause 88 du Code Municipal ;

Du conseil municipal du canton de Bristol, comté de Pontiac, demandant qu'un certain amendement soit fait au Code Municipal ;

Des habitants de la ville de St. Hyacinthe, demandant de l'aide en faveur de l'institution connue sous le nom " d'ouvroir Ste. Geneviève ; "

Des habitants du canton Viger, comté de Témiscouata, demandant un octroi de terres en faveur du chemin de fer de Woodstock au St. Laurent ;

Des habitants de Notre Dame du Portage, comté de Témiscouata, demandant un octroi de terres en faveur du chemin de fer de Woodstock au St. Laurent ;

Des habitants de l'Isle-Verte, comté de Témiscouata, demandant un octroi de terres en faveur du chemin de fer de Woodstock au St. Laurent ;

Des habitants de la Rivière-du-Loup, comté de Témiscouata, demandant un octroi de terres en faveur du chemin de fer de Woodstock au St. Laurent ;

Des habitants des Trois-Pistoles, comté de Témiscouata, demandant un octroi de terres en faveur du chemin de fer de Woodstock au St. Laurent ;

Des marguilliers, syndics, administrateurs des diverses églises, ou chapelles consacrées ou employées au culte par les diverses congrégations religieuses de Québec, demandant que les dites églises, chapelles, presbytères et cimetières, soient exempts de toute cotisation municipale ;

De Aug. Robert, *et al.*, marchands épiciers, et de D. Masson et autres citoyens de Montréal, demandant à la Législature de ne pas accorder les fins

de la demande de la corporation de Montréal, relativement à certaines modifications au chap. 6 des Status Refondus du Bas-Canada.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé : "Acte pour amender la loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle,"

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 6 Décembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ross*, des habitants de Métis *et al.*,

Par le même, des colons des cantons de Cherbourg *et al.*,

Par l'Honorable M. *de Léry*, de la corporation de la ville de Lévis,

Par l'Honorable M. *Hale*, de l'académie de Drummondville,

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de St. George de Beauce,

Par l'Honorable M. *Hale*, des habitants d'Ascot.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Louis de l'Île-aux-Coudres, demandant de l'aide pour la construction d'un quai ;

Des habitants du canton de Chester-Est, demandant que les huit derniers lots des cinq premiers rangs du canton de Chester-Est et les huit derniers lots du premier rang du canton d'Halifax soient érigés en municipalité séparée ;

Des habitants du canton de Chester-Est, demandant que les huit derniers lots des cinq premiers rangs du canton de Chester-Est et les huit derniers lots du premier rang du canton d'Halifax soient érigés en municipalité séparée.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 5) intitulé :

"Acte pour amender l'acte d'incorporation des compagnies de Cimetière, de 1870," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 16) intitulé :

"Acte pour incorporer "l'Institut Fraser," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (F) intitulé : "Acte pour amender l'acte, 33 Victoria, chap. 28, concernant le notariat,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation du "Bishop's College," et pour d'autres fins se rapportant au dit collège,"

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 7 Décembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Dionne*, des habitants du comté de Témiscouata,

Par le même, des habitants du comté de Témiscouata,

Par l'Honorable M. *Panet*, des habitants de la municipalité de Québec-Nord.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Arthur Wellesley White, Lieutenant de l'Artillerie Royale et autres, de Québec, demandant la passation d'un acte pour légaliser le contrat de mariage entre Arthur W. White et Caroline Charlotte Young ;

Des habitants de St. Joseph de Chambly, demandant que l'acte concernant les voitures d'hiver soit amendé de manière à être appliqué à la province de Québec, ou du moins que le comté de Chambly soit compris avec les comtés mentionnés au dit acte ;

Des habitants de St. Athanase et autres, demandant un acte incorporant la compagnie intitulée "Canada and Rutland Junction Railway" ;

Des habitants de St. André et de St. Théodore d'Acton, demandant des amendements à l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska ;

Des habitants du comté de Témiscouata, demandant un certain octroi de terres en faveur du chemin de fer de Woodstock au St. Laurent ;

Des habitants du comté de Témiscouata, demandant un certain octroi de terres en faveur du chemin de fer de Woodstock au St. Laurent ;

De la corporation de la ville d'Iberville, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants du canton de Clifton, comté de Compton, demandant à être séparés du dit comté de Compton, pour être annexés aux cantons de Sherbrooke, Compton et autres, dans le comté de Sherbrooke, pour les fins électorales et municipales ;

De la compagnie minière d'Ives et de la compagnie minière d'Huntington, du canton de Bolton, comté de Brome, demandant au gouvernement un octroi de 5.000 acres de terres par mille de chemin de fer, à construire dans le cas où l'octroi leur serait accordé ;

Des habitants du second rang de la partie-est du canton de Romieux, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;

Des habitants des cantons de Cranbourne, de Frampton et de la paroisse de St. Joseph de Beauce, demandant une aide de \$400 pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du canton de Cranbourne, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement de certains chemins ;

Des habitants des 8ème et 9ème rangs du canton de Frampton, demandant de l'aide pour un chemin ;

De Charles Geddes et autres de Montréal, demandant un acte incorporant la compagnie intitulée: "The Montreal and Deep River Railway Company."

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son sixième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 7 décembre 1870.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés, a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à requérir les avis exigés par la 49ème règle :

De Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque catholique romain de Montréal, demandant la révision des plans et livres de renvoi officiels pour la cité de Montréal, ces plans et livres étant très-imparfaits, défectueux et remplis d'un grand nombre d'erreurs quant aux noms des propriétaires et aux dimensions des lots ;

Des habitants des cantons d'Aylmer et Gayhurst, comté de Beauce, demandant un octroi pour le parachèvement d'un chemin ;

Du conseil du bureau de commerce de Québec, demandant que le gouvernement de la province de Québec, aide en autant que possible la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick et la compagnie du chemin de fer de Québec et du Nouveau-Brunswick ;

Des habitants de Ste. Fulgence de Durham ainsi que des habitants de la Pointe d'Acton, appartenant à la paroisse de Ste. Fulgence de Durham, s'opposant à la requête qui demande l'annexion de la Pointe d'Acton à la paroisse de St. André d'Acton ;

Des habitants de la municipalité de Québec, s'opposant à certains amendements demandés par la corporation de Québec à sa charte d'incorporation ;

Des habitants du comté de Compton, des habitants de la municipalité de Lingwick, des habitants de la municipalité de Bury, des habitants de

Marston et de Whitton, s'opposant à la demande qui tend à vouloir changer les limites du comté de Compton ;

De A. Robert et autres, marchands épiciers, et de D. Massou et autres, citoyens de Montréal, demandant à la législature de ne pas accorder les fins de la demande de la corporation de Montréal, relativement à certaines modifications au chap. 6 des Statuts Refondus du Bas-Canada ;

Des habitants de la ville de St. Hyacinthe, demandant de l'aide en faveur de l'institution connue sous le nom "d'Ouvroir Ste. Geneviève ;

Du Conseil Municipal du canton de Bristol, comté de Pontiac, demandant qu'un certain amendement soit fait au Code Municipal ;

Du Collège Commercial et Industriel de St. Césaire, de Rouville, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Elzéar, comté de Beauce, demandant la passation et l'adoption de la clause 88 du Code Municipal ;

Des marguilliers, syndics, administrateurs des diverses églises ou chapelles consacrées ou employées au culte pour les différentes congrégations religieuses de Québec, demandant que les dites églises, chapelles, presbytères et cimetières soient exempts de toute cotisation municipale ;

Des habitants de St. Louis de l'Isle-aux-Coudres, demandant de l'aide pour la construction d'un quai ;

Des habitants des Trois-Pistoles, de la Rivière-du-Loup, de Notre-Dame du Portage, de l'Isle Verte et du canton Viger, comté de Témiscouata, demandant un octroi de terres en faveur du chemin de fer de Woodstock au St. Laurent ;

Des habitants de Rigaud, de Vaudreuil, de Ste. Marthe de Vaudreuil, de Stanbridge, de W. Duckett et autres, demandant que la concurrence de juridiction entre les cours de circuit de comté et les cours de circuit de district, soit rappelée ;

De l'Honorable James Ferrier et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de " The Montreal Auxiliary Bible Society. "

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49^{ème} règle avaient été donnés dans chaque cas :

De la compagnie du chemin de fer du Canada Central, demandant que sa charte soit prolongée de cinq années ;

De la corporation de la ville de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Du maire, des échevins, et des citoyens de la ville de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

Des habitants du canton de Chester-Est et des habitants du canton de Chester-Est, demandant que les huit derniers lots des cinq premiers rangs du canton de Chester-Est et les huit derniers lots du premier rang du canton d'Halifax soient érigés en municipalité séparée ;

Des habitants du canton de Thetford, comté de Mégantic, demandant leur séparation du canton de Leeds, afin d'avoir un conseil local dans le dit canton de Thetford.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles

n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle, en ce qu'elles peuvent être considérées comme des actes publics :

Des habitants de la paroisse de St. Hippolyte formée d'une partie du canton d'Abercrombie, comté de Terrebonne, et d'une partie des deux cantons de Wexford et de Kilkenny, dans le comté de Montcalm, demandant à être détachés du comté de Montcalm pour être annexés à celui de Terrebonne ;

Du maire, des conseillers, et des colons des cantons d'Aylmer et de Gayhurst, comté de Beauce, demandant que l'on adopte les procédés nécessaires pour annuler les billets de certains lots vendus à certains grands propriétaires, pour qu'ils soient vendus aux nombreux colons qui désirent s'y établir ;

De l'Honorable J. S. Sanborn et autres, demandant un octroi de terres en faveur de la compagnie "St. Francis and Megantic International Railway."

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49^{ème} règle, n'avaient pas été donnés :

De l'Honorable Luc Letellier de St. Just et autres, de la Rivière-Ouelle, comté de Kamouraska, demandant la passation d'un acte incorporant "la compagnie de la pêche aux marsouins de la Rivière-Ouelle" ;

Du Révérend James B. Davidson et autres, de Frelighsburg, district de Bedford, demandant des amendements à l'acte incorporant "The Frelighsburg Grammar School ;"

Des habitants du village d'Acton Vale, comté de Bagot, et des habitants de Ste. Cécile de Milton, comté de Shefford, demandant des amendements à l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska ;

Des habitants de la paroisse et du village de St. Jérôme, demandant la passation d'une loi ayant pour objet d'inclure leurs propriétés dans les limites de la municipalité du village de St. Jérôme ;

De la compagnie du chemin à lisses de colonisation du Nord de Montréal, demandant la passation d'une loi lui permettant de pousser sa ligne de chemin jusqu'à la Rivière Creuse ;

Des habitants de la cité de Québec, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses de "Québec et de Gosford."

Néanmoins, votre comité recommande dans ces cas la suspension de la 49^{ème} règle, vu qu'il pourra, comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'honorable M. Panet, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référée la motion de l'honorable M. Hale, lui donnant instruction de s'enquérir s'il était expédient d'amender la 58^{ème} règle de cette chambre de manière à régler que les Bills introduits dans cette chambre dont il est exigé qu'avis soit donné, puissent être pris en considération par le comité

des Bills Privés, après qu'avis en aura été affiché pendant trois jours dans le couloir, et que dans le cas où ces Bills ont été introduits dans l'Assemblée Législative, ces avis ne seront pas nécessaires, et de faire rapport à cette chambre, présente son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 7 décembre 1870.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé la motion de l'Honorable M. *Hale*, demandant : " Qu'instruction soit donnée au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, de s'enquérir s'il est expédient d'amender la 58e règle de cette chambre de manière à régler que les Bills Privés introduits dans cette chambre, dont il est exigé qu'avis soit donné, puissent être pris en considération par ce comité, après qu'avis en aura été affiché pendant trois jours dans le couloir, et que dans le cas où ces Bills ont été introduits dans l'Assemblée Législative, ces avis ne seront pas nécessaires, et de faire rapport à cette chambre,"

Fait rapport :

Que la dite motion a été examinée en entier et qu'il est d'opinion que pour le présent, il n'est pas urgent de changer la règle 58ème des règles et règlements de l'Honorable Conseil Législatif.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 27) intitulé :

" Acte pour incorporer " Le Thistle Curling Club de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'Honorable M. *Ross*, propose,

Q'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copie d'une lettre concernant le tuyau d'ascension (*rising main*) pour fournir l'eau à la prison de réforme de St. Vincent de Paul, datée la dite lettre, le 4 décembre 1869, et adressée par plusieurs citoyens de St. Vincent de Paul à Jos. H. Bellerose, écr., M. P. P., et transmise par ce dernier à l'Honorable Secrétaire de la Province, et de plus le rapport du Docteur Miles, sur la prison de Réforme de St. Vincent de Paul, ainsi que le rapport du Docteur Desaulniers, tous deux Inspecteurs des Prisons, et que ces docu-

ments fassent partie et soient ajoutés à ceux demandés par la résolution passée par cette Honorable Chambre, le deux du courant, sur le même sujet, le tuyau d'ascension pour fournir l'eau à la prison de réforme de St. Vincent de Paul,

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 21) intitulé :

Acte pour incorporer " l'Union St. Vallier de Québec,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 16) intitulé :

Acte pour incorporer " l'Institut Fraser,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à vendredi, à 3 heures P. M.

Vendredi, 9 Décembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panel,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Starnes*, de l'Orphelinat St. Patrice de Montréal,

Par l'Honorable M. *Panel*, de l'Institut Canadien de Québec,

Par l'Honorable M. *Fraser*, de la Société Amicale de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Octave de Métis et de Ste. Angèle de Mérici, comté de Rimouski, demandant 1o. de l'aide pour un chemin 2o. que l'exploitation des érables soit permise, 3o. que Luc. H. LeBel, écr., arpenteur, soit chargé de faire les chainages et bornages des terres de la Couronne qui se trouvent au Nord-Est et au Sud-Est de la seigneurie du lac Métis ;

Des colons des cantons de Cherbourg, d'Alibert et de Romieux, comté de Rimouski, demandant 1o. des octrois d'argent pour des chemins et des routes, 2o. des grains de semence pour ce printemps, 3o. la permission d'exploiter les sucreries et les terres du 1er rang des dits cantons gratuitement, pour l'entretien du chemin public, encore imparfait et inachevé ;

De la corporation de la ville de Lévis, demandant certains amendements à son acte d'incorporation ;

Des directeurs de l'Académie de Drummondville, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. George et des cantons de Linière et de Jersey, comté de Beauce, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;

Des habitants du voisinage d'Ascot, comté de Compton, demandant un octroi de 10.000 acres de terres, par chaque mille de chemin de fer que fera le "St. Francis and Megantic International Railway."

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport de l'Union St. Joseph de la ville de Lévis, et de l'Union St. Joseph de Montréal.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son septième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 9 Décembre 1870.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger l'avis requis par la 49ème règle :

Des habitants des 8ème et 9ème rangs du canton de Frampton, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des habitants des cantons de Cranbourne, de Frampton et de la paroisse de St. Joseph de Beauce, demandant une aide de \$400 pour le parachèvement d'un chemin ;

De la compagnie minière d'Ives et de la compagnie minière d'Huntington, canton de Bolton, comté de Brome, demandant au gouvernement un octroi de 5.000 acres de terre par mille de chemin de fer à construire dans le cas où l'octroi leur serait accordé ;

Des habitants du comté de Témiscouata et des habitants du comté de Témiscouata, demandant un octroi de terres en faveur du chemin de fer de Woodstock au St. Laurent ;

Des habitants de St. Joseph de Chambly, demandant que l'acte concernant les voitures d'hiver soit amendé de manière à être appliqué à la province de Québec, ou au moins que le comté de Chambly soit compris avec les comtés mentionnés au dit acte ;

Des habitants du canton de Cranbourne, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement de certains chemins ;

Des habitants du second rang de la partie est du canton de Romieux, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

De Charles Geddes et autres, de Montréal, demandant un acte incorporant la compagnie, intitulée " The Montreal and Deep River Railway company ; "

Des habitants de St. André et de St. Théodore d'Acton, demandant des amendements à l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthasbaska ;

Des habitants du canton de Clifton, comté de Compton, demandant à être séparés du dit comté de Compton, pour être annexés aux cantons de Sherbrooke, Compton et autres, pour les fins électorales et municipales.

Néanmoins, votre comité recommande dans chaque cas la suspension de la 49ème règle, vû qu'il pourra, comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panel*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Panel*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (D) intitulé :

“ Acte pour incorporer l'Académie de Musique de Québec,” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Panel*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panel*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 21) intitulé :

“ Acte pour incorporer “ l'Union St. Vallier de Québec,” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

Le question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panel*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 16) intitulé :

“ Acte pour incorporer l'Institut Fraser,” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panel*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (C) intitulé :

" Acte pour autoriser Narcisse Pierre Massicotte à construire un pont de péage sur la rivière Batiscan, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informé cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que l'honoraire payé par N. P. Massicotte après la seconde lecture du Bill (C) intitulé :

" Acte pour autoriser Narcisse Pierre Massicotte à construire un pont de péage sur la rivière Batiscan, " lui soit remis.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé :

" Acte pour amender la loi concernant les compagnies d'Assurance Mutuelle, "

Sur motion de l'Honorable M. *Haie*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé :

" Acte concernant " Bishop's College, "

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 27)
 intitulé :

“ Acte pour incorporer “ Le Thistle Curling Club de Montréal,”

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Wood*, la chambre s'ajourne à
 lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 12 Décembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,
Le Maire,

Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la
 table :

Par l'Honorable M. *Ross*, des habitants d'Eaton,

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*, du Conseil Municipal de Victoriaville,

Par l'Honorable M. *McGreevy*, des syndics de la compagnie des chemins
 à barrière de la rive-nord de Québec,

Par l'Honorable M. *Dionne*, des habitants du comté de Témiscouata,

Par l'Honorable M. *Hale*, de la compagnie minière de Huntington,

Par l'Honorable M. *Ross*, des habitants de North Winslow.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants du comté de Témiscouata, demandant un octroi de terres en faveur du chemin de fer de Woodstock au St. Laurent ;

Des habitants du comté de Témiscouata, demandant un octroi de terres en faveur du chemin de fer de Woodstock au St. Laurent ;

Du maire, des conseillers et des contribuables de la municipalité de Québec-Nord, s'opposant au projet de loi qui demande l'extension des limites de la cité de Québec.

L'Honorable M. *Panel*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 27) intitulé :

“ Acte pour incorporer le “ Thistle Curling Club de Montréal,” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu et le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

L'Honorable M. *Beaubien*, du comité conjoint des impressions présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier, comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC

Chambre de Comité No. 3

Samedi, 10 décembre 1870.

Second rapport du comité conjoint des impressions.

Votre comité recommande que, à raison du besoin de presser l'impression des Bills, la 56ème règle de l'Honorable Conseil Législatif, et la 58ème règle de l'Assemblée Législative, quant à ce qu'elles ont trait à l'impression des dits Bills par les entrepreneurs des impressions, soient suspendues pour le reste de la présente session.

Votre comité recommande aussi, que son Greffier sous la direction du Président du comité, soit autorisé à régler d'une manière équitable les surplus de charges qui en résulteront.

Le tout respectueusement soumis

J. O. BEAUBIEN
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Beaubien* présente à la chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre une liste des Sociétés de Colonisation qui ont été établies, la date de leur formation, le nombre d'acres des terres de la Couronne que l'on a demandé, et celui qui a été accordé, avec le prix de ces terres, le nom des cantons dans lesquels elles sont situées, et les conditions auxquelles elles ont été vendues, ainsi que copie de toute la correspondance échangée depuis la dernière session avec le Gouvernement Impérial et toutes sociétés ou individus en Angleterre et en Irlande.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session, A.*)

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills Privés et pour présenter des Bills Privés, ainsi que celui pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un Bill Privé, soit prolongé jusqu'à la fin de la présente session.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que la règle 58ème de cette chambre soit suspendue d'ici à la fin de la présente session, et que cette suspension s'applique aux Bills qui sont déjà renvoyés au comité des Bills Privés.

L'Honorable M. *Archambeault*, présente un Bill (G) intitulé :

"Acte pour amender de nouveau l'acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 2) intitulé :

"Code Municipal de la Province de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 19) intitulé :

"Acte pour incorporer "The Montreal Young Men's Christian Association," auquel elle demande le concours de cette chambre."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, la chambre s'ajourne à loisir. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (E) intitulé :

“ Acte pour amender la loi concernant les compagnies d'Assurance Mutuelle,” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (B) intitulé :

“ Acte concernant “ Bishop's College ”, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 13 Décembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

<i>Archambeault,</i>	<i>Le Maire,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Léry, de</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>McGreevy,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Rodier,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Fraser,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Hale,</i>	<i>Wood.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du sud-est,

Par le même, de A. McK. Forbes *et al.*, de Montréal,

Par le même, de Thos. J. Telfer *et al.*, de Montréal,

Par le même, du Révd. W. Taylor, D. D., *et al.*, de Montréal,

Par le même, du Révd. John Fraser *et al.*, de Montréal,

Par le même, du Révd. Henry Wilkes, D. D., L. L. D., *et al.*, de Montréal,

Par le même, de H. Seymour *et al.*, de Montréal,

Par le même, du Révd. George M. Meacham *et al.*, de Montréal,

Par le même, de James A. Mathewson *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *McGreevy*, de Richard R. Dobell *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Rodier*, de H. Lionais *et al.*, du village St. Jean-Baptiste de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Directeurs de l'Asile Saint-Patrice des Orphelins de Montréal, demandant de l'aide ;

De l'Institut Canadien de Québec, demandant de l'aide ;
 Du président et des officiers de " La Société Amicale de Québec", demandant la passation d'un acte pour continuer, amender et refondre l'acte d'incorporation de " La Société Amicale de Québec."

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (F) intitulé :
 " Acte pour amender l'acte 33 Victoria, Chap. 28, concernant le Notariat,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 2)
 intitulé :
 " Code Municipal de la Province de Québec, "

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des
 Honorables Messieurs *Armstrong, Beaubien, Bryson, Dionne, Dostaler, Fraser, Hale, LeMaire, McGreevy, Panet, Proulx, Ross* et du moteur.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec
 un Bill (No. 9) intitulé :
 " Acte pour amender la loi relative à la Cour du Recorder de la cité de
 Québec, " auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 19)
 intitulé :
 " Acte pour incorporer " The Montreal Young Men's Christian Association, "

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, l'amendement fait au Bill (No. 27)
 intitulé :
 " Acte pour incorporer le Thistle Curling Club de Montréal, " est lu de
 nouveau, et

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 14 Décembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panel,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibault,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ross*, des habitants du canton de Winslow,

Par le même, des habitants du canton d'Eaton,

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de St. Vital de Lambton,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de John H. Graham, de Richmond, *et al.*

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par l'Honorable M *Chauveau et al.*

Les messagers se retirent.

L'Honorable Orateur communique le message à la chambre.

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messager.

Alors, le message est lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Lundi, 12 Décembre 1870.

Résolu, Qu'un message soit envoyé au Conseil Législatif informant leurs Honneurs que cette chambre a voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, concernant l'arbitrage requis par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, au sujet des dettes et des biens de la ci-devant Province du Canada, et demandant le concours de leurs Honneurs à icelle.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Chauneau* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté

G. M. MUIR

G. A. L.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, secondé par l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit message soit pris en considération vendredi prochain.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants du canton de Eaton, demandant un octroi de terres en faveur de la compagnie " St. Francis and International Railway ; "

De la corporation du village de Victoriaville, demandant de l'aide pour deux chemins de colonisation ;

De la compagnie des chemins à Barrières de la rive Nord de Québec, s'opposant à l'extension des limites de la dite cité ;

Des habitants du comté de Témiscouata, demandant un octroi de terres en faveur de la compagnie du chemin de fer de Woodstock au St. Laurent ;

De la compagnie minière d'Huntington, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de St. Romain de Winslow, Nord, comté de Compton, demandant un octroi de \$2.000 pour la continuation d'un chemin.

L'Honorable M. *Panel* du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 19) intitulé :

" Acte pour incorporer " The Montreal Young Men's Christian Association, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise; ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 22) intitulé :

" Acte pour incorporer " The Women's Hospital of Montreal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec le Bill (No. 16) intitulé :

" Acte pour incorporer " l'Institut Fraser," informant cette chambre que l'Assemblée Législative avait agréé ses amendements avec un amendement auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier, et

L'Honorable M. *Ferrier* propose que le dit amendement soit lu la seconde fois.

L'Honorable M. *Beaudry* propose en amendement,

Que le dit amendement ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais que le Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre, avec instruction de retrancher dans la dix-septième ligne de la troisième page, dans la quatrième section, tous les mots entre les mots " instituer " et " pour," ainsi que tous les mots contenus dans la trente-unième ligne de la même page, dans la même section.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la motion en amendement, elle est perdue sur division.

Puis, la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative,

Et le dit amendement étant lu une seconde fois par le Greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a agréé son amendement à ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier avec le Bill (No. 21) intitulé :

" Acte pour incorporer " l'Union St. Vallier de Québec," informant cette chambre que l'Assemblée Législative avait agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 20) intitulé :

“ Acte pour amender les Actes incorporant les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, et les autoriser à acquérir d'autres biens immeubles que ceux qu'elles possèdent et à en disposer, ” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité spécial auquel a été référé le Bill (No. 2) intitulé :

“ Code Municipal de la Province de Québec, ” présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier, comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

Chambre de Comité

14 Décembre 1870.

• Le comité spécial auquel a été référé le Bill (No. 2) intitulé : “ Code Municipal de la Province de Québec, ” a l'honneur de faire rapport :

Qu'il recommande que l'Honorable M. *Wood* soit ajouté à votre comité, et que le quorum du dit comité soit réduit à cinq.

Le tout humblement soumis

L. ARCHAMBEAULT

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le rapport de l'Union St. Joseph de Montréal soit référé à un comité spécial, composé des Honorables Messieurs *Armstrong*, *Beaudry*, *Rodier*, *Starnes* et le moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé :
“ Acte pour amender de nouveau l'acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics, ”

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 15 Décembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panel,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Bryson*, de *Wm. O'Meara et al.*, du comté de Pontiac,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, des citoyens de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du sud-est, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

D'Alexandre McKenzie Forbes et autres de Montréal, demandant l'incorporation d'une compagnie sous le nom de "Montreal Salvage Corps" ;

De la Loge No. 2 des Templiers Anglais de Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

De la Société de Tempérance de Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

De l'Eglise Congrégationaliste de la rue Amherst, Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

De l'Eglise de Zion, Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

De l'Eglise Américaine Presbytérienne, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

De l'Eglise Méthodiste Wesleyenne de la rue Dorchester, Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

De l'Eglise Méthodiste Wesleyenne de la rue St. Jacques, Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

De certains habitants de la Province de Québec, demandant des amendements au Code Municipal ;

Des habitants du village St. Jean-Baptiste, comté d'Hochelaga, s'opposant à l'annexion d'une partie de la municipalité du village St. Jean-Baptiste à la ville de Montréal.

L'honorable M. *Panel*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son huitième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

ce 15 Décembre 1870.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

Des Directeurs de l'Asile des Orphelins de Saint Patrice, Montréal, demandant de l'aide ;

De l'Institut Canadien de Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Octave de Métis et de Ste. Angèle de Mérici, comté de Rimouski, demandant 1o. de l'aide pour un chemin, 2o. que l'on permette l'exploitation des érables, 3o. que Luc H. LeBel, Ecr., arpenteur soit chargé de faire les chaînages et bornages des terres de la couronne qui se trouvent au Nord-Est et au Sud-Est de la Seigneurie du lac Métis ;

Des colons des cantons de Cherbourg, d'Alibert et de Romieux, comté de Rimouski, demandant 1o. des octrois d'argent pour des chemins et des routes, 2o. des grains de semence pour ce printemps, 3o. la permission d'exploiter les sucreries et les terres du 1er rang des dits cantons, gratuitement, pour l'entretien du chemin public, encore imparfait et inachevé ;

Des Directeurs de l'Académie de Drummondville, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. George et des cantons de Linière et de Jersey, comté de Beauce, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;

Du maire, des conseillers et des contribuables de la municipalité de Québec-Nord, s'opposant au projet de loi qui demande l'extension des limites de la cité de Québec ;

Des habitants de Eaton et du voisinage d'Ascot, comté de Compton, demandant un octroi de 10.000 acres de terres pour chaque mille de chemin de fer que fera le " St. Francis and Megantic International Railway " ;

De la compagnie des chemins à barrières de la rive nord de Québec, s'opposant à l'extension des limites de la dite cité ;

De la corporation du village de Victoriaville, demandant de l'aide pour deux chemins de colonisation ;

Des habitants de St. Romain de Winslow Nord, comté de Compton, demandant un octroi de \$2.000 pour la continuation d'un chemin ;

Des habitants du comté de Témiscouata,

Des habitants du comté de Témiscouata,

Des habitants du comté de Témiscouata, demandant un octroi de terres en faveur du chemin de fer de Woodstock au St. Laurent.

Votre comité après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49ème règle avaient été donnés dans chaque cas :

De la corporation de la ville de Lévis, demandant certains amendements à son acte d'incorporation ;

De la corporation de la ville d'Iberville, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants du canton de Durham, demandant la passation d'un acte détachant les 14 premiers lots du 8ème rang du canton de Durham, pour les annexer à la municipalité de Durham-Sud ;

De Benjamin Lyman et autres, demandant l'incorporation de l'association des chimistes de Montréal.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49ème règle n'avaient pas été donnés :

De la compagnie minière d'Huntington, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De Arthur Wellesley White, lieutenant dans l'Artillerie Royale, Québec, et autres, demandant la passation d'un acte pour légaliser le contrat de mariage entre Arthur W. White et Caroline Charlotte Young ;

Des habitants de St. Athanase et autres, demandant un acte incorporant la compagnie intitulée : "Canada and Rutland Junction Railway ;"

Du président et des officiers de la "Société Amicale de Québec," demandant la passation d'un acte pour continuer, amender et refondre l'acte d'incorporation de la "Société Amicale de Québec."

Néanmoins votre comité recommande dans chaque cas la suspension de la 49ème règle, vû qu'il pourra, comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté,

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 18) intitulé :

"Acte pour incorporer la compagnie de la pêche aux marsouins de la Rivière-Ouelle, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 27) intitulé :

"Acte pour incorporer le "Thistle Curling Club de Montréal," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendement."

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (F) intitulé :
"Acte pour amender l'acte 33. Victoria, chap. 28, concernant le notariat,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 9) intitulé :

“ Acte pour amender la loi relative à la Cour du Recorder de la Cité de Québec,”

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des Honorables Messieurs *Armstrong, de Léry, Fraser, Gingras, McGreevy, Thibaut* et le moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 22) intitulé :

“ Acte pour incorporer “ The Women's Hospital of Montreal,”

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 20) intitulé :

“ Acte pour amender les actes incorporant les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, et les autoriser à acquérir d'autres biens immeubles que ceux qu'elles possèdent et à en disposer,”

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (G) intitulé : “ Acte pour amender de nouveau l'acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics,”

La chambre s'ajourne à loisir, et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill

a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

Le question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 16 Décembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable Mr. *McGreevy*, de l'association de l'asile de Ste. Brigitte de Québec;

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la corporation de la cité de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de la municipalité de Winslow, comté de Compton, s'opposant à ce que l'on change les limites du comté de Compton ;

Des habitants de Eaton, comté de Compton, s'opposant à ce que l'on change les limites du comté de Compton ;

Du maire et des conseillers municipaux de St. Vital de Lambton, comté de Beauce, demandant des octrois pour certains chemins ;

De certains habitants des municipalités de Richmond et Melbourne, demandant l'incorporation du chemin de fer de Missisquoi et de la Rivière Noire.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 20) intitulé :

“ Acte pour amender les actes incorporant les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, et les autoriser à acquérir d'autres biens immeubles que ceux qu'elles possèdent et à en disposer, ” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 22) intitulé :

“ Acte pour incorporer “ The Women's Hospital of Montreal, ” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité spécial auquel a été référé le Bill (No. 9) intitulé :

“ Acte pour amender la loi relative à la Cour du Recorder de la cité de Québec, ” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Rodier*, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu

Et il est alors lu par le Greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF

Chambre de Comité, 16 Décembre 1870.

Le comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Le Greffier de cette Honorable Chambre ayant soumis ses comptes, l'examen en est renvoyé à un sous-comité chargé d'examiner les dits comptes et de faire rapport.

Et afin de mettre le Greffier, en état de rencontrer les dépenses à être encourues pendant cette session, votre comité recommande qu'il soit demandé à qui de droit une somme de quatorze mille dollars (\$14.000.)

Le tout humblement soumis

CHS. S. RODIER
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier* il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Rodier* propose,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien émettre son warrant en faveur du greffier de cette chambre, pour la somme de quatorze mille dollars, afin de mettre cet officier en état de rencontrer les dépenses contingentes de cette chambre, et dont il rendra compte ci-après, et

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec la dite adresse.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 7) intitulé :

" Acte pour encourager l'introduction et l'établissement de nouvelles manufactures en cette Province," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à dix heures A. M.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné. Que le dit Bill (No. 7) soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 30) intitulé :

"Acte pour incorporer le "Protestant Infant's Home de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 34) intitulé :

"Acte pour constituer en corporation "la compagnie des pouvoirs d'eau de Sherbrooke," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 37) intitulé :

"Acte pour rendre permanent un certain acte y mentionné concernant les magistrats de police," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 44) intitulé :

"Acte pour diviser le comté de Stanstead en deux divisions d'enregistrement," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 58) intitulé :

"Acte pour incorporer "l'Institut Médical de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'Honorable M. *McGreevy* présente un Bill (H) intitulé :
 "Acte pour amender l'acte incorporant l'association de l'Asile de Ste. Brigitte de Québec."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du message de l'Assemblée Législative, relatif à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, concernant l'arbitrage,

L'Honorable M. *Archambeault* propose,

Qu'il soit résolu :

1. Que d'après les dispositions de la 142e section de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (1867) le partage et la répartition des dettes, obligations, crédits, propriétés et actif du Haut et du Bas-Canada, devaient être renvoyés à trois arbitres dont un nommé par le Gouvernement d'Ontario, un par le Gouvernement de Québec, et le troisième par le Gouvernement Fédéral, ce dernier ne devant être domicilié ni dans Ontario ni dans Québec;

2. Que l'honorable Charles Dewey Day ayant été nommé arbitre par la Province de Québec, l'honorable David Lewis Macpherson par la Province d'Ontario, et l'honorable John Hamilton Gray par le Gouvernement Fédéral, et ce dernier ayant établi sa résidence à Ottawa, le Gouvernement de la Province de Québec a cru devoir protester contre sa continuation en office, et en même temps exprimer au Gouvernement d'Ottawa ainsi qu'aux arbitres eux-mêmes sa ferme conviction que la décision des arbitres, pour remplir l'objet et l'intention de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devait être unanime;

3. Que subséquemment, savoir, le neuvième jour de juillet dernier, l'honorable Charles Dewey Day, arbitre nommé par la Province de Québec, différant d'opinion avec les deux autres arbitres sur une sentence préliminaire qui lui paraissait fondée sur des prétentions erronées en fait et en droit, et trouvant que par suite de la promulgation de cette sentence, l'examen de la question serait assujéti à la règle inflexible d'un jugement erroné, et que par conséquent, il serait impossible d'arriver à un résultat équitable et satisfaisant, crut devoir se démettre de sa charge;

4. Que cette résignation ayant été acceptée par le Gouvernement de la Province de Québec, avis en fut donné immédiatement, savoir, le onze juillet dernier, au Gouvernement du Canada et à MM. Gray et McPherson, en même temps que le Gouvernement de la Province de Québec protestait contre l'action ultérieure de la commission d'arbitrage qui se trouvait incomplète;

5. Que, nonobstant les représentations qui leur avaient été faites, MM. Gray et McPherson ont procédé à l'examen des questions qui avaient été soulevées par les deux Provinces, sans que la Province de Québec fût aucunement représentée, et qu'ils ont, le trois septembre dernier, prononcé une prétendue sentence arbitrale contre laquelle Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, par une dépêche en date du treize septembre dernier, adressée à Son Excellence le Gouverneur-Général, a protesté comme étant injuste et illégale;

6. Que l'injustice de la dite prétendue sentence arbitrale est évidente en ce qu'elle est rendue uniquement dans l'intérêt de la Province d'Ontario, et qu'en même temps que MM. Gray et McPherson ont refusé de tenir compte de la position relative des finances des deux Provinces au temps de l'Union, ils ont pris en considération la cause et la nature de certaines dépenses comme ayant été faites dans l'une ou dans l'autre partie de la Province depuis l'époque de l'Union jusqu'à celle de la Confédération, et que la dite prétendue sentence arbitrale est encore injuste en ce que la distribution de l'avoir, des crédits et des biens de l'ancienne Province du Canada n'est pas même établie sur les bases et sur la proportion que l'on paraît avoir adoptées pour le partage de la balance de la dette, et ne repose sur aucun principe; mais qu'elle est purement arbitraire et favorise la Province d'Ontario au détriment de la Province de Québec, et qu'enfin les dispositions de la dite prétendue sentence arbitrale justifient pleinement les prévisions de l'éminent jurisconsulte que cette Province avait choisi pour son arbitre, ainsi que la conduite ferme et indépendante dont il a fait preuve dans l'intérêt de la justice;

7. Que la dite prétendue sentence arbitrale est absolument nulle et illégale pour toutes les raisons ci-dessus exposées, et aussi parce qu'elle a été rendue par deux arbitres qui, par suite de la résignation de leur collègue n'avaient plus aucun pouvoir ni juridiction, que par conséquent, les intentions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord n'ont pas été mises à effet, et qu'aucun titre valable n'est donné ni à l'une ni à l'autre Province pour les dettes actives, obligations, crédits, biens et propriétés qu'il était du devoir des dits arbitres de séparer et de partager entre les dites Provinces;

8. Que la Province de Québec ne saurait permettre que l'on dispose de ses biens ou que l'on exige d'elle aucune somme d'argent, comme elle-même ne saurait accepter aucuns biens, titres, crédits ou obligations en vertu de la dite prétendue sentence arbitrale, et qu'elle doit résister et résistera par tous les moyens en son pouvoir à l'exécution de la dite prétendue sentence arbitrale, demandant que justice lui soit rendue, et que ses droits, tels que reconnus par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, soient maintenus;

9. Qu'une humble adresse fondée sur les résolutions ci-dessus soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire en sorte que justice soit rendue à cette Province.

Le premier paragraphe étant lu de nouveau,

L'Honorable M. *Archambeault* propose,
Qu'il soit adopté.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e paragraphes étant lus de nouveau, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils sont unanimement résolus dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que les Honorables Messieurs *Beaubien*, *Hale* et le moteur soient nommés pour composer un comité chargé de préparer une adresse basée sur la dite résolution.

La chambre s'ajourne à loisir,

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Archambeault* fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité, comme suit :

A Son Excellence le Très Honorable John, Baron Lisgar, de Lisgar et Baillieborough, dans le comté de Cavan, Irlande, pair du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, un des membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Gouverneur-Général du Canada, et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'Île du Prince-Édouard, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de la Province de Québec, assemblés en Législature Provinciale, approchons humblement Votre Excellence pour lui représenter :

Que d'après les dispositions de la 142^e section de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (1867), le partage et la répartition des dettes, obligations, crédits, propriétés et actif du Haut et du Bas-Canada, devaient être renvoyés à trois arbitres dont un nommé par le Gouvernement d'Ontario, un par le Gouvernement de Québec, et le troisième par le Gouvernement Fédéral, ce dernier ne devant être domicilié ni dans Ontario ni dans Québec ;

Que l'honorable Charles Dewey Day ayant été nommé arbitre par la Province de Québec, l'honorable David Lewis Macpherson par la Province d'Ontario, et l'honorable John Hamilton Gray par le Gouvernement Fédéral, et ce dernier ayant établi sa résidence à Ottawa, le Gouvernement de la Province de Québec a cru devoir protester contre sa continuation en office, et en même temps exprimer au Gouvernement d'Ottawa ainsi qu'aux arbitres eux-mêmes sa ferme conviction que la décision des arbitres, pour remplir l'objet et l'intention de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devait être unanime ;

Que subséquemment, savoir, le neuvième jour de juillet dernier, l'honorable Charles Dewey Day, arbitre nommé par la Province de Québec, différant d'opinion avec les deux autres arbitres sur une sentence préliminaire qui lui paraissait fondée sur des prétentions erronées en fait et en droit, et trouvant que par suite de la promulgation de cette sentence, l'examen de la question serait assujéti à la règle inflexible d'un jugement erroné, et que par conséquent il serait impossible d'arriver à un résultat équitable et satisfaisant, crut devoir se démettre de sa charge ;

Que cette résignation ayant été acceptée par le Gouvernement de la Province de Québec, avis en fut donné immédiatement, savoir, le onze juillet dernier, au Gouvernement du Canada et à MM Gray et McPherson, en même temps que le Gouvernement de la Province de Québec protestait contre l'action ultérieure de la commission d'arbitrage qui se trouvait incomplète ;

Que, nonobstant les représentations qui leur avaient été faites, MM. Gray et McPherson ont procédé à l'examen des questions qui avaient été soulevées par les deux Provinces, sans que la Province de Québec fût aucunement représentée, et qu'ils ont, le trois septembre dernier, prononcé une prétendue sentence arbitrale contre laquelle Son Excellence le Lieutenant-

Gouverneur de la Province de Québec, par une dépêche en date du treize septembre dernier, adressée à Son Excellence le Gouverneur-Général, a protesté comme étant injuste et illégale ;

Que l'injustice de la dite prétendue sentence arbitrale est évidente en ce qu'elle est rendue uniquement dans l'intérêt de la Province d'Ontario et qu'en même temps que MM. Gray et McPherson ont refusé de tenir compte de la position relative des finances des deux Provinces au temps de l'Union, ils ont pris en considération la cause et la nature de certaines dépenses comme ayant été faites dans l'une ou dans l'autre partie de la Province depuis l'époque de l'Union jusqu'à celle de la Confédération, et que la dite prétendue sentence arbitrale est encore injuste en ce que la distribution de l'avoir, des crédits et des biens de l'ancienne Province du Canada n'est pas même établie sur les bases et sur la proposition que l'on paraîtrait avoir adoptées pour le partage de la balance de la dette, et ne repose sur aucun principe ; mais qu'elle est purement arbitraire et favorise la Province d'Ontario au détriment de la Province de Québec, et qu'enfin les dispositions de la dite prétendue sentence arbitrale justifient pleinement les prévisions de l'éminent jurisconsulte que cette Province avait choisi pour son arbitre, ainsi que la conduite ferme et indépendante dont il a fait preuve dans l'intérêt de la justice ;

Que la dite prétendue sentence arbitrale est absolument nulle et illégale pour toutes les raisons ci-dessus exposées, et aussi parce qu'elle a été rendue par deux arbitres qui, par suite de la résignation de leur collègue, n'avaient plus aucun pouvoir ni juridiction, que par conséquent, les intentions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord n'ont pas été mises à effet, et qu'aucun titre valable n'est donné ni à l'une ni à l'autre Province pour les dettes actives, obligations, crédits, biens et propriétés qu'il était du devoir des dits arbitres de séparer et de partager entre les dites Provinces ;

Que la Province de Québec ne saurait permettre que l'on dispose de ses biens ou que l'on exige d'elle aucune somme d'argent, comme elle-même ne saurait accepter aucuns biens, titres, crédits ou obligations en vertu de la dite prétendue sentence arbitrale, et qu'elle doit résister et résistera par tous les moyens en son pouvoir à l'exécution de la dite prétendue sentence arbitrale, demandant que justice lui soit rendue, et que ses droits, tels que reconnus par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, soient maintenus.

C'est pourquoi nous prions humblement Votre Excellence de faire en sorte que justice soit rendue à cette province.

Laquelle adresse étant lue par le Greffier, est unanimement adoptée.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et signée par l'Honorable Orateur de cette chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée Législative, informant cette chambre que le Conseil Législatif concourt dans l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, concernant l'arbitrage.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 39) intitulé :

“ Acte pour amender l'acte 20 Victoria, Chap. 185, intitulé : “ Acte pour incorporer une école de grammaire à Frelighsburg, qui sera appelée “ L'école

de grammaire de Frelighsburg," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 18) intitulé :

" Acte pour incorporer la compagnie de la pêche aux marsouins de la Rivière-Ouelle, et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (F) intitulé :
" Acte pour amender l'acte 33 Victoria, Chap. 28, concernant le Notariat,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain, à 10 heures A. M.

Samedi, 17 Décembre 1870.

10 heures A. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs— -

<i>Archambeault,</i>	<i>Léry, de</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>McGreevy,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Rodier,</i>
<i>Ferrier</i>	<i>Ross,</i>
<i>Fraser,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Hale,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Le Maire,</i>	<i>Wood.</i>

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des électeurs du comté de Pontiac, demandant la construction d'un chemin de fer allant jusqu'à la rivière Creuse ;

Des habitants de la ville de Montréal, demandant que les conclusions des requêtes de la compagnie du chemin à lisses de colonisation du Nord de Montréal, et de la compagnie du chemin de fer du Canada central soient accordées, et pour d'autres fins.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que la réponse de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur à une adresse de cette chambre, donnant une liste des Sociétés de Colonisation, etc., soit référée au comité conjoint des impressions pour les deux chambres.

L'Honorable M. *Archambeault* propose, secondé par l'Honorable M. *Dionne*,

Que cette chambre se forme immédiatement en comité général pour prendre en considération la résolution suivante :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, la priant de vouloir bien transmettre à Son Excellence le Gouverneur-Général, l'adresse relative à l'arbitrage, qu'a passée ce Conseil conjointement avec l'Assemblée Législative.

Adopté.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport qu'il a examiné la dite résolution en entier et qu'il la rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, secondé par l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que les Honorables Messieurs *Dionne*, *Hale* et le moteur soient nommés pour composer un comité chargé de préparer une adresse basée sur la dite résolution.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, elle reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Archambeault*, fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité.

Elle est alors lue par le Greffier comme suit, savoir :

A Son Excellence l'Honorable Sir NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec,

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif, prions Votre Excellence, de vouloir bien transmettre à Son Excellence le Gouverneur-Général, l'adresse concernant l'arbitrage qu'a passée le Conseil Législatif conjointement avec l'Assemblée Législative.

Et la question de concours étant mise sur icelle, elle est unanimement adoptée.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et signée par l'Honorable Orateur de cette chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée Législative informant cette chambre que ce Conseil a passé une adresse priant Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de vouloir bien transmettre à Son Excellence le Gouverneur-Général, l'adresse concernant l'arbitrage que ce Conseil a passée conjointement avec l'Assemblée Législative, et que les Honorables Messieurs de ce Conseil qui font partie du Conseil Exécutif, ont été nommés pour présenter la dite adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, conjointement avec les membres qui seront nommés par l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 7) intitulé :

“ Acte pour encourager l'introduction et l'établissement de nouvelles manufactures en cette Province,”

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé, pour la seconde lecture du Bill (No 34) intitulé :

“ Acte pour constituer en corporation “ La compagnie des pouvoirs d'eau de Sherbrooke,”

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 56) intitulé :

“ Acte pour amender l'acte des chemins de fer de Québec, 1869, relativement à la manière de conduire la première élection des directeurs,” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No 33) intitulé :

“ Acte concernant la reprise de certaines terres abandonnées dans les seigneuries,” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 37) intitulé :

“ Acte pour rendre permanent un certain acte y mentionné concernant les magistrats de police,”

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 44) intitulé :

“ Acte pour diviser le comté de Stanstead en deux divisions d'enregistrement,”

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 58)
 intitulé :

“ Acte pour incorporer “ l'Institut Médical de Montréal,”

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (H) intitulé :
 “ Acte pour amender l'acte incorporant l'Association de l'Asile de Ste.
 Brigitte de Québec,”

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 39)
 intitulé :

“ Acte pour amender l'acte 20 Victoria, chap. 185, intitulé : “ Acte pour
 incorporer une école de grammaire à Frelighsburg, qui sera appelée
 “ l'école de grammaire de Frelighsburg, ”

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 18)
 intitulé :

“ Acte pour incorporer la compagnie de la pêche aux marsouins de la
 Rivière-Ouelle, et pour d'autres fins,”

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, la chambre s'ajourne à
 lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 19 Décembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

<i>Archambeault,</i> <i>Armstrong,</i> <i>Beaubien,</i> <i>Beaudry,</i> <i>Bryson,</i> <i>Dionne,</i> <i>Dostaler,</i> <i>Ferrier,</i> <i>Fraser,</i> <i>Gingras,</i> <i>Hale,</i>	<i>Le Maire,</i> <i>Léry, de</i> <i>McGreevy,</i> <i>Panet,</i> <i>Proulx,</i> <i>Prudhomme,</i> <i>Rodier,</i> <i>Ross,</i> <i>Starnes,</i> <i>Thibaudeau,</i> <i>Wood.</i>
--	--

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M, *Ferrier*, de la Loge St. Laurent des Bons Templiers de Montréal,

Par le même, de la " *Dominion Lodge* " des Bons Templiers de Montréal,

Par le même, du Révd. Robert F. Burns, D. D., *et al.*, de Montréal,

Par le même, des Bons Templiers de Montréal,

Par le même, des Bons Templiers de Montréal,

Par le même, des Fils de la Tempérance, division Howard No. 1, de Montréal,

Par le même, des Bons Templiers de Montréal,

Par le même, de l'Eglise Méthodiste Ebenezer, de Montréal,

Par le même, de l'Eglise Méthodiste Salem, de Montréal,

Par le même, de John Perry *et al.*, de Montréal,

Par le même, de l'Eglise Evangélique française de la rue Craig, Montréal,

Par le même, de la loge Victoria des Bons Templiers de Montréal,

Par le même, de l'Eglise Evangélique française baptiste, de Montréal,

Par le même, de Frothingham et Workman *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Bryson*, de Wm. O'Meara *et al.*, du comté de Pontiac,

Par l'Honorable M. *Ross*, des habitants du canton de Winslow, *et al.*

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Société de l'Asile de Ste. Brigitte, de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Du maire, des échevins et des citoyens de la ville de Montréal, demandant que le Bill amendant les actes concernant l'incorporation de la ville de Montréal, ne soit pas reçu tel qu'amendé par le comité des Bills Privés de l'Assemblée Législative, mais qu'il soit amendé de nouveau.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (H) intitulé :

" Acte pour amender l'acte incorporant l'association de l'Asile de Ste. Brigitte de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet* du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 18) intitulé :

" Acte pour incorporer la compagnie de la pêche aux marsouins de la Rivière Ouelle, et pour d'autres fins," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 44) intitulé :

“ Acte pour diviser le comté de Stanstead en deux divisions d'enregistrement,” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

1866.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 58) intitulé :

“ Acte pour incorporer l'Institut Médical de Montréal,” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 34) intitulé :

“ Acte pour constituer en corporation la compagnie des pouvoirs d'eau de Sherbrooke,” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 8) intitulé :

“ Acte concernant le défrichement des terres et la protection des forêts contre les incendies,” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 45) intitulé :

"Acte pour incorporer "The Montreal Auxiliary Bible Society," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 43) intitulé :

"Acte pour amender de nouveau les lois de la chasse en cette Province," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 48) intitulé :

"Acte pour détacher de la municipalité de Chester-Est, dans le comté d'Arthabaska, une certaine portion d'icelui et la constituer en une municipalité séparée," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité spécial auquel a été référé le Bill (No. 2) intitulé :

"Code Municipal de la Province de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 29) intitulé :

“ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la Vallée de Missisquoi et de la Rivière Noire,” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 60) intitulé :

“ Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de jonction de St. Jean et Clarenceville,” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 30) intitulé :

“ Acte pour incorporer le “ Protestant Infant's Home ” de Montréal.”

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (F) intitulé :

“ Acte pour amender l'acte 33 Victoria, chap. 28, concernant le Notariat,”

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 7) intitulé :

“ Acte pour encourager l'introduction et l'établissement de nouvelles manufactures en cette province,”

La chambre s'ajourne à loisir, et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Hon. M. *LeMaire*, de la part du comité, fait rapport qu'il a pris le dit

Bill en considération, y a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le comité ne siége pas de nouveau, mais que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial, composé des Honorables Messieurs *Archambeault*, *Armstrong*, *Beaubien*, *Beaudry*, *Ferrier*, *Fraser* et du moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 56) intitulé :

“Acte pour amender l'acte des chemins de fer de Québec, 1869, relativement à la manière de conduire la première élection des Directeurs,”

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 33) intitulé :

“Acte concernant la reprise de certaines terres abandonnées dans les seigneuries,”

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 37) intitulé :

“Acte pour rendre permanent un certain acte y mentionné, concernant les Magistrats de Police,”

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 39) intitulé :

“ Acte pour amender l'acte 20 Victoria, chap. 185, intitulé : “ Acte pour incorporer une école de grammaire à Frelighsburg qui sera appelée “ l'école de grammaire de Frelighsburg, ”

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'Honorable M. *Beaubien*, du comité conjoint des Impressions, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier, comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC
 Chambre de Comité No. 3
 Lundi, 19 décembre 1870.

Comité conjoint des Impressions.

Le comité conjoint des impressions a l'honneur de présenter à Votre Honorable Chambre comme son troisième rapport, le rapport de son sous-comité, et en recommande la considération

Le tout respectueusement soumis
 J. O. BEAUBIEN
 Président.

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC
 Chambre de Comité No. 3
 Vendredi, 16 décembre 1870.

Rapport B du sous-comité conjoint des Impressions.

Au Président et aux membres du comité conjoint des impressions,

Votre sous-comité a examiné les documents suivants, savoir :

Rapport des Inspecteurs des Prisons, Asiles, etc., etc., pour 1869 et une partie de l'année 1870.

Second rapport du comité spécial permanent sur l'agriculture, immigration et colonisation au sujet du fonctionnement des sociétés de colonisation.

Réponse à une adresse au sujet du coût de l'impression des lois d'agriculture et municipales et du code municipal depuis 1867 à 1870.

Réponse à une adresse au sujet des instructions données aux agents des terres de la couronne et des bois et forêts pour le district du Saguenay, depuis leur dernière nomination, etc., etc.

Votre comité recommande que les deux premiers de ces documents

soient imprimés comme documents sessionnels, outre 250 exemplaires du premier dans les deux langues, pour l'usage du bureau des inspecteurs des prisons.

Que les deux derniers ne soient pas imprimés.

Le tout respectueusement soumis

EDW. HALE
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 64) intitulé :

" Acte pour amender de nouveau la charte de la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-est, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 20 Décembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants du canton de Lambton *et al.*,

Par l'Honorable M. *Bryson*, de Wm. O'Meara *et al.*, du comté de Pontiac,

Par l'Honorable M. *Ross*, des habitants du canton de Bury,

Par le même, des habitants du canton de Lingwick,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, des habitants de la cité de Montréal,

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*, de Dominique Chaurette *et al.*, du canton de Chester-Est.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par l'Honorable M. *Chauveau* et autres.

Les messagers se retirent.

Alors le message est lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Lundi, 19 Décembre 1870.

Résolu, Qu'un message soit envoyé à l'Honorable Conseil Législatif informant leurs Honneurs que cette chambre a adopté l'Adresse au sujet de l'arbitrage, en remplissant le blanc par les mots " et l'Assemblée Législative," et que les membres de cette chambre qui forment partie de l'Honorable

Conseil Exécutif ont été nommés pour présenter la dite adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, conjointement avec la députation nommée par l'Honorable Conseil Législatif.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Chauveau* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté

G. M. MUIR

G. A. L.

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messenger, s'il y a lieu.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des électeurs du comté de Pontiac, demandant la construction d'un chemin de fer allant jusqu'à la Rivière Creuse ;

Des habitants de la ville de Montréal, demandant que les conclusions des requêtes de la compagnie du chemin à lisses de colonisation du Nord de Montréal, et de la compagnie du chemin de fer du Canada Central soient accordées, et pour d'autres fins.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 30) intitulé : " Acte pour incorporer le " Protestant Infants' Home " de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 39) intitulé :

" Acte pour amender l'acte 20 Victoria, chap. 185, intitulé : " Acte pour incorporer une école de grammaire à Frelighsburg," qui sera appelée " l'école de grammaire de Frelighsburg," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 19) intitulé :

"Acte pour incorporer "The Montreal Young Men's Christian Association," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 22) intitulé :

"Acte pour incorporer "The Women's Hospital of Montreal," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement."

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 9) intitulé :

"Acte pour amender la loi relative à la Cour du Recorder de la cité de Québec," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement."

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (B) intitulé :

"Acte concernant "Bishop's College," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec certains amendements auxquels elle demande le concours de cette chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*,

Les dits amendements sont lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 49) intitulé :

"Acte pour annexer une portion de la municipalité de Durham à la municipalité de Durham-Sud," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 28) intitulé :

“ Acte pour amender les actes ayant rapport à la corporation de la cité de Montréal et pour d'autres fins,” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 8) intitulé :

“ Acte concernant le défrichement des terres et la protection des forêts contre les incendies,”

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 45) intitulé :

“ Acte pour incorporer “ The Montreal Auxiliary Bible Society,”

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 43) intitulé :

“ Acte pour amender de nouveau les lois de la chasse en cette province,”

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des Honorables Messieurs *Armstrong*, *Beaubien*, *Dostaler*, *Panet*, *Ross* et du moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 48) intitulé :

“ Acte pour détacher de la municipalité de Chester-Est, dans le comté d'Arthabaska, une certaine portion d'icelui et la constituer en une municipalité séparée,”

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 29)
 intitulé :

“ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la vallée de
 Missisquoi et de la rivière Noire, ”

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 60)
 intitulé :

“ Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de jonction de
 St. Jean et Clarenceville, ”

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec
 un Bill (No. 32) intitulé :

“ Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y men-
 tionnés, ” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archangeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec
 un Bill (No. 23) intitulé :

“ Acte pour amender l'acte pour incorporer la société de passage du
 pont neuf de St. Hyacinthe, chap. 109, 29 et 30 Victoria, ” auquel elle demande
 le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 17) intitulé :

“ Acte pour incorporer l'Association Pharmaceutique de la province de Québec,” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (F) intitulé :

“ Acte pour amender l'acte 33 Victoria, chap. 28, concernant la profession du Notariat,”

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Le Maire*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que les dits amendements soient pris en considération demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 56) intitulé :

“ Acte pour amender l'acte des chemins de fer de Québec, 1869, relativement à la manière de conduire la première élection des directeurs,”

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Fraser*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général sur le Bill (No. 33) intitulé :

“Acte concernant la reprise de certaines terres abandonnées dans les seigneuries,”

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 64) intitulé :

“Acte pour amender de nouveau la charte de la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est,”

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P.M.

Mercredi, 21 Décembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de l'Eglise Saint Paul de Montréal,

Par l'Honorable M. *Beaubien*, des habitants des cantons de Buckland et Mailloux.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la loge Saint Laurent No. 1, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

De la loge de la Puissance, No. 65, Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

De l'Eglise Presbytérienne du Canada, rue Côté, Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

Du Temple de Winstanley, de l'ordre indépendant des bons Templiers, demandant que l'on retire aux épiciers de Montréal, la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

Du Temple Mount Royal No. 1, Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

De la division Howard No. 1, faisant partie des Fils de la Tempérance, Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

Du Temple Royal Victoria No. 3, Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

De "l'Ebenzer Church, Methodist-New-Connexion, Montréal," demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

De l'Eglise Méthodiste de Salem, N. C., Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

De la Tente de Persévérance des Réchabites, Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

De l'Eglise Evangélique Française de Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

De la loge Victoria No. 5, de l'ordre des Bons Templiers anglo-américains, de Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

De l'Eglise Baptiste Evangélique Française de Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

Des Négociants de la ville de Montréal, demandant des amendements à l'acte, chap. 27, de la 34ème Victoria ;

Du maire et des conseillers du conseil du comté de Pontiac, demandant la construction d'un chemin de fer allant jusqu'à la Rivière Creuse ;

Des habitants des cantons de Winslow, Whitton, Marston et Hompden, comté de Compton, demandant des octrois de terres en faveur de la compagnie "St Francis and Megantic International Railway."

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 45) intitulé :

"Acte pour incorporer "The Montreal Auxiliary Bible Society," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 60) intitulé :

"Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de jonction de St. Jean et Clarenceville," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 29) intitulé :

"Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la Vallée de Missisquoi et de la rivière Noire," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

L'Honorable M. *Ferrier* propose,

Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'Honorable M. *Fraser* propose en amendement,

Que le Bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général de toute la chambre avec instruction d'amender la seconde clause en effaçant les mots suivants, à la quatrième ligne : "de telle largeur que les directeurs jugeront la plus avantageuse" et en y substituant les mots suivants "de la largeur de pas moins de deux pieds et demi."

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est perdue. Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet* du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 64) intitulé :

"Acte pour amender de nouveau la charte de la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet* du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 48) intitulé :

“ Acte pour détacher de la municipalité de Chester-Est, dans le comté d’Arthabaska, une certaine portion d’icelui et la constituer en une municipalité séparée, ” fait rapport que le dit Bill ne peut être examiné par le comité, vû que par son sixième rapport, inséré dans les procès-verbaux du Conseil Législatif en date de mercredi, 7 décembre 1870, il est mentionné que les avis requis par la 49^{ème} règle n’avaient pas été donnés, en ce qui concernait les requêtes des habitants de Chester-Est, demandant que les huit derniers lots des cinq premiers rangs du canton de Chester-Est et les huit derniers lots du premier rang du canton d’Halifax soient érigés en municipalité séparée, *et que d’ailleurs* le comité ne se trouve pas en mesure de surveiller les intérêts de ceux qui pourraient objecter à la passation de ce Bill.

L’Honorable M. Ross, du comité spécial auquel a été référé le Bill (No. 7) intitulé :

“ Acte pour encourager l’introduction et l’établissement de nouvelles manufactures en cette province, ” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu’il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu’il soumettra à cette chambre aussitôt qu’elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l’Honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Ledit Bill, tel qu’amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu’amendé, passera-t-il ?

Elle résolue dans l’affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l’Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l’Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l’Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 52) intitulé :

“ Acte pour donner de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin à lisses de Colonisation du nord de Montréal et pour d’autres fins, ” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Il est reçu un message de l’Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (E) intitulé :

“ Acte pour amender la loi concernant les compagnies d’assurance mutuelle, ” informant cette chambre que l’Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

L’ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 49) intitulé :

“ Acte pour annexer une portion de la municipalité de Durham à la municipalité de Durham-sud, ”

Sur motion de l’Honorable M. Hale, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 28) intitulé :

"Acte pour amender les actes ayant rapport à la corporation de la cité de Montréal et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 8) intitulé :

"Acte concernant le défrichement des terres et la protection des forêts contre les incendies,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le Bill (No. 52) intitulé :

"Acte pour donner de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin à lisses de Colonisation du nord de Montréal et pour d'autres fins," soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 32) intitulé :

"Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 23)
 intitulé :

“ Acte pour amender l'acte pour incorporer la société de passage du
 pont neuf de St. Hyacinthe, chap. 109, 29 et 30 Victoria,”

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 17)
 intitulé :

“ Acte pour incorporer “ l'Association Pharmaceutique de la province
 de Québec,”

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération des amende-
 ments faits en comité général au Bill (F) intitulé :

“ Acte pour amender l'acte 33 Victoria, chap. 28, concernant la profession
 du Notariat,”

Les dits amendements sont lus par le Greffier deux fois, et la ques-
 tion de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois main-
 tenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe
 cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le
 concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité
 général pour la prise en considération du Bill (No. 33) intitulé :

“ Acte concernant la reprise de certaines terres abandonnées dans les seigneuries,”

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Proulx*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Wood*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 22 Décembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

<i>Archambeault,</i>	<i>Le Maire,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Léry, de</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>McGreevy,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Rodier,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Fraser,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Hale,</i>	<i>Wood.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*, de John L. Gibb *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Bryson*, de Solomon Pollock *et al.*,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de l'Eglise St. George de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants des cantons de Lambton, Price, Aylmer, Gayhurst, Forsyth, Dorset, Shenley, Adstock et Tring, comté de Beauce, demandant une remise générale des arrérages d'intérêts dûs jusqu'à ce jour par eux sur le prix d'achat de leurs terres ;

Des habitants de la municipalité du Portage du Fort, demandant au gouvernement une charte d'incorporation et de l'aide en terres pour le chemin de fer du Nord, allant de Québec à la Rivière Creuse ;

Des habitants du canton de Bury, demandant un octroi de 8.000 acres de terres par mille, en faveur du chemin de fer allant de Sherbrooke jusqu'à la ligne de frontière, près du lac Mégantic ;

Des habitants du canton de Lingwick, demandant un octroi de 8.000 acres de terres par mille en faveur du chemin de fer allant de Sherbrooke jusqu'à la ligne de frontière, près du lac Mégantic ;

De certains propriétaires de la ville de Montréal, s'opposant à certains amendements demandés par la corporation de Montréal à son acte d'incorporation ;

Des habitants du canton de Chester-Est et du canton d'Halifax, demandant de l'aide pour un chemin.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 2) intitulé :

" Code Municipal de la province de Québec," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 28) intitulé :

" Acte pour amender les actes ayant rapport à la corporation de la cité de Montréal, et pour d'autres fins," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement,

L'Honorable M. *Ferrier* propose,
Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'Honorable M. *Armstrong*, secondé par l'Honorable M. *Beaudry*, propose en amendement,

Que la septième clause soit retranchée en autant qu'aucun avis n'a été régulièrement donné aux électeurs de la cité de Montréal, ni à ceux des municipalités d'Hochelaga et de la Longue-Pointe, que les limites de ces trois municipalités intéressées devaient être affectées par l'annexion d'une partie du territoire d'Hochelaga et de la Longue-Pointe à la cité de Montréal, pouvoir que la dite septième clause accorde à la dite corporation.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, la chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Rodier,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Proulx,</i>	<i>Wood. 10.</i>
<i>Dostaler,</i>		

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Léry, de</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>LeMaire,</i>	<i>Ross, 9.</i>

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative, et le dit Bill est amendé en conséquence.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *Beaubien*, du comité conjoint des impressions présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier, comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC
Chambre du Comité No. 2

Jeudi, 22 décembre 1870.

Quatrième rapport du comité conjoint des Impressions.

Votre comité a examiné les documents suivants :

Réponse à une adresse de l'Honorable Conseil Législatif ; Listes des sociétés de colonisation qui ont été établies, la date de leur formation, etc., etc. ;

Rapport de l'Honorable Ministre de l'Instruction Publique pour l'année 1869, et une partie de l'année 1870.

Votre comité recommande que le premier de ces documents, avec la correspondance qui s'y rattache, soit imprimé comme document sessionnel, outre cent cinquante exemplaires en français et cent exemplaires en anglais pour être distribués aux sociétés de colonisation ;

Que le dernier le soit aussi, comme document sessionnel, outre la quantité nécessaire pour la distribution d'usage à être faite par le département de l'Instruction publique.

Votre comité recommande aussi que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour assurer, à l'avenir, la prompte exécution des impressions de la Législature.

Le tout respectueusement soumis

J. O. BEAUBIEN
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable Orateur présente le premier rapport du comité conjoint de la Bibliothèque.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier, comme suit :

Le comité conjoint de la Bibliothèque, par son présent rapport expose respectueusement :

Qu'il serait opportun que les livres de référence qui sortent de la Bibliothèque y fussent renvoyés dans un délai de deux jours, et les autres livres dans un délai de trente jours au plus ;

Et qu'aucun livre, sous quelque prétexte que ce soit, ne sortît des bâties de la Législature pendant les sessions, sans un ordre écrit de l'un des deux Orateurs.

Votre comité est aussi d'avis qu'il serait opportun, pour qu'il y ait plus d'uniformité dans la comptabilité de la Législature, que le comptable de la Chambre d'Assemblée fût à l'avenir chargé de la comptabilité de la Bibliothèque.

Votre comité est aussi d'opinion que les Honorables Orateurs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative devront, pendant la vacance, mettre à la disposition du conservateur de la Bibliothèque, si besoin est, tel officier permanent de l'une ou l'autre chambre qu'il leur plaira de désigner.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 15) intitulé :

“ Acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie du chemin de fer de la rive Nord et de la navigation et des terres du Saint Maurice, ” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 61) intitulé :

“ Acte pour prolonger l'incorporation de “ la Société Amicale de Québec, ” et amender et refondre les divers actes concernant la dite société, ” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 24) intitulé :

“ Acte pour amender les dispositions de l'acte d'incorporation de la cité de St. Hyacinthe, ” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 62) intitulé :

“ Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil, pour l'année financière expirant le trente de juin mil huit cent soixante-et-douze, et à certaines autres fins du ressort du service public, ” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier reporte ce Bill à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif l'a passé sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (G) intitulé :

"Acte pour amender de nouveau l'acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels elle demande le concours de cette chambre.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 68) intitulé :

"Acte pour autoriser la compagnie des Mines de Huntington à effectuer un chemin à lisses depuis leur mine dans Bolton, jusqu'au chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, et les eaux navigables du lac Memphremagog," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 51) intitulé :

"Acte pour rendre légal un contrat de mariage passé entre Arthur Wellesley White et Caroline Charlotte Young," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 55) intitulé :

“ Acte pour étendre les limites de la municipalité du village de St. Jérôme, dans le district de Terrebonne, ” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (H) intitulé :

“ Acte pour amender l'acte incorporant l'association de l'Asile de Ste. Brigitte de Québec, ” informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 56) intitulé :

“ Acte pour amender l'acte des chemins de fer de Québec, 1869, relativement à la manière de conduire la première élection des directeurs, ” informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 18) intitulé :

“ Acte pour incorporer la compagnie de la pêche aux Marsouins de la Rivière-Ouelle et pour d'autres fins, ” informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 30) intitulé :

“ Acte pour incorporer le “ Protestant Infants' Home ” de Montréal, ” informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 58) intitulé :

“ Acte pour incorporer “ l'Institut Médical de Montréal, ” informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (D) intitulé :

“ Acte pour incorporer “ l'Académie de Musique de Québec, ” informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 67) intitulé :

“ Acte pour amender l'acte vingtième Victoria, chapitre cent vingt cinq, intitulé : “ Acte pour diviser la commission des chemins à barrières de

Québec en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions pour cet objet," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 73) intitulé :

"Acte pour prolonger le temps pendant lequel une subvention pourra être accordée aux sociétés de colonisation," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 26) intitulé :

"Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 54) intitulé :

“ Acte pour détacher une certaine partie du comté de Montcalm et l'annexer au comté de Terrebonne pour toutes fins électorales, municipales, judiciaires et d'enregistrement, ” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

L'Honorable M. *Fraser* propose,
Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

L'Honorable M. *Archambeault* propose en amendement,
Que le dit Bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais d'hui en six mois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la motion en amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné en conséquence.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 25) intitulé :

“ Acte pour incorporer la “ Compagnie de Navigation de Laprairie, ” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 59) intitulé :

“ Acte pour autoriser la compagnie du chemin à lisses de Québec à Gosford à prolonger sa ligne jusqu'au lac Saint-Jean, ” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 47) intitulé :

“ Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville d'Iberville, ” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec
 un Bill (No. 14) intitulé :

" Acte pour autoriser John Racey à vendre certaines propriétés appartenant à ses enfants mineurs," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panel*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panel*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec
 un Bill (No. 12) intitulé :

" Acte pour amender l'acte passé dans la session du Parlement tenue pendant les années 29ème et 30ème du règne de Sa Majesté, chapitre 171, intitulé : " Acte pour autoriser John Auld à aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs," et pour étendre les pouvoirs accordés au dit John Auld relativement à l'aliénation des dits immeubles," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec
 un Bill (No. 46) intitulé :

" Acte pour amender la charte de la compagnie du chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec
 un Bill (No. 40) intitulé :

“ Acte pour amender l'acte de la ci-devant Province du Canada passé
 en la dix-huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : “ Acte pour
 incorporer la Société Bienveillante de Notre-Dame de Bonsecours (à Mon-
 tréal),” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 32)
 intitulé :

“ Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y men-
 tionnés,”

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe
 cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Beaubien* présente à la chambre la réponse à une adresse
 à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en date du 7 décembre courant,
 lui demandant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copie d'une
 lettre concernant le tuyau d'ascension (*rising main*) pour fournir l'eau à la
 prison de réforme de St. Vincent de Paul, datée la dite lettre, le 4 décembre
 1869, et adressée par plusieurs citoyens de St. Vincent de Paul à Jos. H.
 Bellerose, écrivain, M. P. P., et transmise par ce dernier à l'Honorable Secrétaire
 de la Province, et de plus le rapport du Docteur Miles, sur la prison de
 Réforme de St. Vincent de Paul, ainsi que le rapport du Docteur Desaul-
 niers, tous deux Inspecteurs des Prisons, et que ces documents fassent partie
 et soient ajoutés à ceux demandés par la résolution passée par cette Hon-
 orable Chambre, le deux du courant, sur le même sujet, le tuyau d'ascension
 pour fournir l'eau à la prison de réforme de St. Vincent de Paul, ainsi que
 la réponse à une adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, en date
 du 2 décembre courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre
 devant cette chambre, copies de toutes correspondances échangées entre le
 gouvernement et le ou les propriétaires de la ou des propriétés sur la ou
 lesquelles passe le tuyau d'ascension (*rising main*) pour fournir l'eau à la

prison de réforme de St. Vincent de Paul, l'indemnité qui a été payée pour passer le dit tuyau, le prix qui a été payé pour le terrain où est placée la bâtisse qui contient l'engin, la grandeur du terrain, et s'il a été accordé quelque privilège spécial, ou servitude de fournir de l'eau à quelqu'un, et à qui.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session, B.*)

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 23 Décembre 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

L'Honorable Orateur informe la chambre qu'il a reçu une lettre de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, annonçant son intention de proroger, si l'état des affaires publique le permet, la présente session de la Législature, demain, le vingt-quatre décembre courant, à 3 heures P. M.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des directeurs de l'Église St. Paul, de Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

Des colons des cantons de Buckland et de Mailloux, comté de Bellechasse, demandant que le gouvernement les traite sur le même pied d'égalité que les autres colons du chemin Taché, et qu'il leur accorde des concessions de terres gratuitement.

L'Honorable M. *Rodier*, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, présente son troisième rapport

Ordonné, Qu'il soit reçu,

Et il est alors lu par le Greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF

23 décembre 1870

Chambre de Comité.

Le comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre comité a examiné les comptes du Greffier depuis le 11 novembre 1870, au 15 décembre de la même année.

Le Greffier avait à rendre compte de la somme de quatre mille sept cent quinze dollars et soixante sept centins, et à la satisfaction de votre comité, le Greffier a rendu un compte détaillé, appuyé sur pièces justificatives, de ses déboursés depuis le dit 11 novembre 1870, au dit 15 décembre, montrant que les déboursés se sont élevés à la somme de trois mille huit cent seize dollars et un centin, en sorte qu'il reste au crédit de cette chambre une somme de huit cent quatre-vingt dix neuf dollars et 66 centins (\$899.66) et dont le Greffier aura à rendre compte ci-après. Les pièces justificatives produites au soutien des dépenses ci-dessus mentionnées sont numérotées depuis le No. 1016 au No. 1063, les deux inclusivement.

2o. Votre comité recommande qu'un salaire de (\$200.00) deux cents dollars par année soit accordé à M. P. Chenet pour les services qu'il rend à cette chambre comme Maître de Poste, le dit salaire à commencer à courir du dernier jour de la dernière session, savoir, du premier février 1870.

3o. Votre comité recommande que le Greffier soit autorisé à charger pour chaque copie de Bill qu'il délivrera, les taux suivants :

Pour chaque 100 mots imprimés.....	3 cts.
“ “ “ “ manuscrits.....	10 cts.
Pour la signature officielle.....	\$1.00

Chaque membre du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative aura cependant droit de demander et recevoir une copie d'un Bill sans payer d'honoraires. Les deniers provenant de la livraison des dites copies de Bill serviront à établir un fonds d'honoraires qui sera destiné à rencontrer les dépenses occasionnées par la préparation de telles copies.

Le tout humblement soumis

CHS. S. RODIER.

Président.

Sur motion de l'Honorable M. Rodier, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 66) intitulé :

“ Acte pour autoriser le conseil de la cité de Montréal à passer des règlements pour empêcher les propriétaires et autres de louer leurs maisons ou de les faire occuper pour objets de prostitution, ” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

L'Honorable M. *Ferrier* propose,
Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

L'Honorable M. *Beaudry* propose en amendement,
Que le dit Bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais d'hui en six mois.

Après débats,
La question de concours étant mise sur la motion en amendement, elle est perdue.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 53) intitulé :

“ Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec,” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 10) intitulé :

“ Acte concernant les registres de l'état civil dans une certaine partie du district du Saguenay et l'érection civile de certaines paroisses,” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 35) intitulé :

"Acte pour ériger la division d'enregistrement de Sherbrooke en une municipalité de comté séparée," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 77) intitulé :

"Acte pour amender les chapitres 109 et 110 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, et pour pourvoir au transport de prisonniers d'une prison à une autre," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 76) intitulé :

"Acte concernant les bureaux d'enregistrement à Montréal et Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 33) intitulé :

"Acte concernant la reprise de certaines terres abandonnées dans les seigneuries," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 39) intitulé :

"Acte pour amender l'acte 20 Victoria, chap. 185, intitulé : "Acte pour incorporer une école de grammaire à Frelighsburg," qui sera appelée "l'école de grammaire de Frelighsburg," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements avec un amendement auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a agréé son amendement à ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 50) intitulé :

"Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Lévis," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 42) intitulé :

"Acte pour amender certains articles du Code de Procédure Civile, en ce qui concerne la manière de procéder devant les Cours Supérieure et de Circuit," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la
 chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit
 Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill
 a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre
 avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle
 le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la ques-
 tion de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mainte-
 nant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe
 cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amen-
 dements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec
 le Bill (No. 7) intitulé :

"Acte pour encourager l'introduction et l'établissement de nouvelles
 manufactures en cette province," informant cette chambre que l'Assemblée
 Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec
 le Bill (F) intitulé :

"Acte pour amender l'acte 33 Victoria, chap. 28, concernant la profession
 du Notariat," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce
 Bill avec certains amendements auxquels elle demande le concours de cette
 chambre.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la
 question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe
 cette chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements sans amen-
 dement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec
 le Bill (No. 29) intitulé :

"Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la vallée de
 Missisquoi et de la Rivière Noire," informant cette chambre que l'Assemblée
 Législative a agréé ses amendements sans amendement.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*, de la corporation de St. Norbert.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son neuvième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 23 Décembre 1870.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son neuvième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

Des habitants de Winslow et de Eaton, comté de Compton, s'opposant à ce que l'on change les limites du comté de Compton ;

Du maire, des échevins et des citoyens de la ville de Montréal, demandant que le Bill amendant les actes concernant l'incorporation de la ville de Montréal, ne soit pas reçu tel qu'amendé par le comité des Bills Privés de l'Assemblée Législative, mais qu'il soit amendé de nouveau ;

Des habitants de la ville de Montréal, demandant que les conclusions des requêtes de la compagnie du chemin à lisses de colonisation du Nord de Montréal et de la compagnie du chemin de fer du Canada central, soient accordées, et pour d'autres fins ;

Du maire et des conseillers municipaux de St. Vital de Lambton, comté de Beauce, demandant des octrois pour certains chemins ;

Des habitants du village Saint-Jean-Baptiste, comté d'Hochelaga, s'opposant à l'annexion d'une partie de la municipalité de St. Jean-Baptiste à la ville de Montréal ;

De certains habitants de la province de Québec, demandant des amendements au Code Municipal ;

Des habitants du canton de Chester-Est et du canton d'Halifax, demandant de l'aide pour un chemin ;

De certains propriétaires de la ville de Montréal, s'opposant à certains amendements demandés par la corporation de Montréal à son acte d'incorporation ;

Des habitants des cantons de Bury et de Lingwick, demandant un octroi de 8.000 acres de terres par mille en faveur du chemin de fer allant de Sherbrooke jusqu'à la ligne de frontière près du lac Mégantic ;

Des habitants des cantons de Winslow, Whitton, Marston et Hompsden, comté de Compton, demandant des octrois de terres en faveur de la compagnie " St. Francis, Megantic and International Railway ;"

Des habitants des municipalités de Lambton, Price, Gayhurst, Forsyth, Dorset, Shenley, Adstock et Tring, comté de Beauce, demandant une remise générale des arrérages d'intérêts dûs jusqu'à ce jour par eux sur le prix d'achat de leurs terres ;

Des négociants de la ville de Montréal, demandant des amendements à l'acte chap. 27 de la 34^{ème} Victoria ;

Des habitants de la municipalité du Portage du Fort, du maire et des conseillers du conseil de comté de Pontiac, et des électeurs du comté de Pontiac, demandant une charte d'incorporation et un octroi de terres pour le chemin de fer du Nord, allant de Québec à la Rivière Creuse ;

De l'Eglise Baptiste évangélique française de Montréal,

De la loge Victoria No. 5, de l'ordre des bons templiers anglo-américains de Montréal,
 De la tente de Persévérance des Réchabites, de Montréal,
 De l'Eglise Evangélique Française de Montréal,
 De la division Howard No. 1, faisant partie des fils de la Tempérance de Montréal,
 Du temple Royal Victoria No. 3, de Montréal,
 De "l'Ebenezér Church Methodist New Connexion," de Montréal,
 De l'Eglise Méthodiste de Salem, (New connexion) de Montréal,
 Du Temple Mount Royal No. 1, de Montréal,
 Du Temple Winstanley de l'ordre indépendant des bons templiers de Montréal,
 De l'Eglise presbytérienne du Canada, Montréal,
 De la loge Saint-Laurent No. 1, Montréal,
 De la loge de la Puissance No. 65, de Montréal,
 De l'Eglise Méthodiste Wesleyenne, de la rue St. Jacques de Montréal,
 De l'Eglise Méthodiste Wesleyenne, de la rue Dorchester de Montréal,
 De l'Eglise américaine presbytérienne, de Montréal,
 De l'Eglise de Zion, Montréal,
 De l'Eglise Congrégationaliste de la rue Amherst, de Montréal,
 De la Société de Tempérance, de Montréal,
 De la loge No. 2, des templiers anglais, de Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

D'Alexandre McKenzie Forbes et autres, de Montréal, demandant l'incorporation d'une compagnie sous le nom de "Montreal Salvage Corps;"

De la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la Société de l'Asile de Ste. Brigitte de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Néanmoins votre comité recommande, dans ces cas, la suspension de la 49^{ème} règle, vû qu'il pourra, comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. Panet, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 40) intitulé :

"Acte pour amender l'acte de la ci-devant Province du Canada passé en la dix-huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour incorporer la Société Bienveillante de Notre-Dame de Bonsecours (à Montréal)," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 25) intitulé :

"Acte pour incorporer la "Compagnie de Navigation de Laprairie," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 14) intitulé :

"Acte pour autoriser John Racey à vendre certaines propriétés appartenant à ses enfants mineurs," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 59) intitulé :

"Acte pour autoriser la compagnie du chemin à lisses de Québec à Gosford à prolonger sa ligne jusqu'au Lac St. Jean," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 52) intitulé :

“ Acte pour donner de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin à lisses de colonisation du nord de Montréal et pour d'autres fins,” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 17) intitulé :

“ Acte pour incorporer “ l'Association Pharmaceutique de la province de Québec,” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 26) intitulé :

“ Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal,” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 47) intitulé :

“ Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville d'Iberville,” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 49) intitulé :

“ Acte pour annexer une portion de la municipalité de Durham à la municipalité de Durham-Sud,” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 23) intitulé :

“ Acte pour amender l'acte pour incorporer la société de passage du pont neuf de St. Hyacinthe, chap. 109, 29 et 30 Victoria,” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 51) intitulé :

“ Acte pour rendre légal un contrat de mariage passé entre Arthur Wellesley White et Caroline Charlotte Young,” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 55) intitulé :

"Acte pour étendre les limites de la municipalité du village de St. Jérôme, dans le district de Terrebonne," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 46) intitulé :

"Acte pour amender la charte de la compagnie de chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 68) intitulé :

"Acte pour autoriser la compagnie de mines de Huntington à effectuer un chemin à lisses depuis leur mine dans Bolton, jusqu'au chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly et les eaux navigables du lac Memphremagog," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable Mr. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 12) intitulé :

"Acte pour amender l'acte passé dans la session du Parlement tenue pendant les années 29ème et 30ème du règne de Sa Majesté, chapitre 171, intitulé: "Acte pour autoriser John Auld à aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs," et pour étendre les pouvoirs accordées au dit John Auld relativement à l'aliénation des dits immeubles," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 24) intitulé :

"Acte pour amender les dispositions de l'acte d'incorporation de la cité de St. Hyacinthe," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 69) intitulé :

"Acte pour amender les actes d'amendement des mines d'or de 1868 et 1870," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Qu'instruction soit donnée au comité des Ordres Permanents et Bills Privés de faire rapport sur le Bill (No. 48) intitulé :

" Acte pour détacher de la municipalité de Chester-Est dans le comté d'Arthabaska, une certaine portion d'icelui et la constituer en une municipalité séparée."

A six heures P. M., l'Honorable Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7½ heures du soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 78) intitulé :

" Acte pour autoriser l'octroi d'un certain aide aux compagnies de chemin de fer y nommées," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (C) intitulé :

" Acte pour autoriser Narcisse Pierre Massicotte à construire un pont de péage sur la rivière Batiscan," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il lui est permis de retirer sa motion concernant le Bill (No. 48) intitulé :

" Acte pour détacher de la municipalité de Chester-Est, dans le comté

d'Arthabaska, une certaine portion d'icelui et la constituer en une municipalité séparée," et il est

Ordonné, Que l'instruction donnée au comité des Ordres Permanents et Bills Privés par la dite motion soit rescindée, et que le dit Bill soit de nouveau renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 15) intitulé :

"Acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie du chemin de fer de la rive nord et de la navigation et des terres du Saint-Maurice," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Fraser*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ? Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Proulx* entre et prend son siège.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 28) intitulé :

"Acte pour amender les actes ayant rapport à la corporation de la cité de Montréal et pour d'autres fins,"

Conseil Législatif

L'Honorable M. *Ferrier* propose,

Que le dit Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en y ajoutant les mots suivants qui deviendront la septième clause :

“ Si quelque compagnie de chemin de fer vient à établir son terminus ou ses ateliers dans la division est de la dite cité, à les relier avec le hâvre au moyen d'une ligne passant à travers la municipalité d'Hochelega, ou si elle a son terminus et ses ateliers dans la dite municipalité, la corporation de Montréal pourra, en ce cas, ordonner l'extension des limites de la dite cité jusqu'à une ligne qui sera tracée à la distance de dix arpents à l'est du point où la dite ligne rejoindra le hâvre ou de l'endroit où ses ateliers seront construits, et partant du fleuve Saint-Laurent parallèlement avec la ligne actuelle jusqu'à ce qu'elle atteigne la prolongation de la limite nord de la cité, mais avant qu'aucune partie de la municipalité d'Hochelega ne soit incluse dans les limites de la dite cité de Montréal, les contribuables de cette partie devront déclarer par un vote de la majorité qu'ils désirent être inclus dans les dites limites, mais cela n'aura lieu qu'après que le règlement à être passé par le conseil-de-ville de Montréal autorisant toute souscription en faveur du dit chemin de fer aura été voté et qu'il en aura été finalement disposé. ”

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est adoptée sur division.

Ordonné, Que le dit Bill soit amendé en conséquence.

L'Honorable M. *Ferrier* propose,

Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'Honorable M. *Beaudry* propose en amendement,

“ Que les mots suivants soient ajoutés à la cinquième clause, dans la cinquième page, à la quatorzième ligne, après le mot “ Canada, ”

“ Pourvu toujours que le règlement mentionné dans les dits chapitres des Statuts Refondus du Canada et du Bas-Canada soit soumis au vote des propriétaires de terrains qualifiés à voter aux élections municipales seulement. ”

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, la chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Beaudry, *Hale*, *Thibaudeau*. — 3.

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Archambeault, *Dostaler*, *McGreevy*,
Beaubien, *Ferrier*, *Panet*,
Boucherville, de, *Fraser*, *Proulx*,
Bryson, *LeMaire*, *Ross*. — 14.
Dionne, *Léry, de*

Ainsi la dite motion en amendement est perdue.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 6) intitulé :

“Acte pour refondre et amender la loi relative aux licences et aux droits et obligations des personnes tenues d'en être munies,” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

L'Honorable M. *Beaubien* propose,
Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

L'Honorable M. *Beaudry* propose en amendement,
Que la dix-huitième clause soit retranchée.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, elle est perdue sur division,

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 45) intitulé :

“Acte pour incorporer “The Montreal Auxiliary Bible Society,” informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.”

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 63) intitulé :

“Acte pour amender et étendre les lois concernant l'éducation en cette province,” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain,
à dix heures A. M.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Hale*, la chambre s'ajourne à demain,
à dix heures A. M.

Samedi, 24 Décembre 1870.

10 heures A. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,

Gingras,
Hale,
Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Ross,
Thibaudeau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des propriétaires et autres de la ville de Québec, demandant que la corporation de Québec ait l'autorisation de n'accorder que \$500.000 à la voie du chemin de fer du Nord ;

Des habitants de la paroisse de St. Jérôme des Mille-Isles, demandant une aide de \$1.500 pour le parachèvement d'un chemin ;

De l'Église St. George de Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 53) intitulé :

“ Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec, ” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 48) intitulé :

"Acte pour détacher de la municipalité de Chester-Est, dans le comté d'Arthabaska, une certaine portion d'icelui et la constituer en une municipalité séparée," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 61) intitulé :

"Acte pour prolonger l'incorporation de "La Société Amicale de Québec," et amender et refondre les divers actes concernant la dite société," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son dixième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le Greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

ce 24 décembre 1870.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit, comme son dixième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à requérir les avis exigés par la 49ème règle :

Des colons des cantons de Buckland et de Mailloux, comté de Bellechasse, demandant à être traités sur le même pied d'égalité que les autres colons du chemin Taché, et qu'il leur soit accordé des concessions de terres gratuitement ;

Des directeurs de l'Eglise St. Paul et des directeurs de l'Eglise St. George, de Montréal, demandant que l'on retire aux épiciers la permission de vendre au verre des liqueurs alcooliques ;

Des propriétaires et autres, de Québec, demandant que la corporation de Québec soit autorisée à n'accorder que \$500.000 à la voie du chemin de fer du Nord ;

Des habitants de la paroisse de St. Jérôme des Mille-Isles, demandant un octroi de \$1.500 pour le parachèvement d'un chemin.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 42) intitulé :

" Acte pour amender certains articles du Code de Procédure Civile, en ce qui concerne la manière de procéder devant les Cours Supérieure et de Circuit," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 52) intitulé :

" Acte pour donner de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin à lisses de colonisation du Nord de Montréal et pour d'autres fins," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 28) intitulé :

" Acte pour amender les actes ayant rapport à la corporation de la cité de Montréal et pour d'autres fins," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 15) intitulé :

" Acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et de la navigation et des terres du Saint-Maurice," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 12) intitulé :

" Acte pour amender l'acte passé dans la Session du Parlement tenue pendant les années 29^{ème} et 30^{ème} du Règne de Sa Majesté, chapitre 171, intitulé : " Acte pour autoriser John Auld à aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs," et pour étendre les pouvoirs accordés au dit John Auld relativement à l'aliénation des dits immeubles," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendement.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

A trois heures de l'après-midi, Son Excellence l'Honorable Sir Narcisse-Fortunat Belleau, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable Orateur dit :

“Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle du Conseil Législatif.”

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Le Greffier de la Couronne en chancellerie lit les titres des Bills à être passés séparément, comme suit :

Le Code Municipal de la province de Québec.

Acte pour amender “l'acte d'incorporation des compagnies de cimetières de 1870.”

Acte pour refondre et amender la loi relative aux licences, et aux droits et obligations des personnes tenues d'en être munies.

Acte pour encourager l'introduction et l'établissement de nouvelles manufactures en cette province.

Acte concernant le défrichement des terres et la protection des forêts contre les incendies.

Acte pour amender la loi relative à la Cour du Recorder de la cité de Québec.

Acte concernant les Registres de l'Etat Civil dans une certaine partie du district du Saguenay, et l'érection civile de certaines paroisses.

Acte pour incorporer le Séminaire de St. Germain de Rimouski.

Acte pour amender l'acte passé dans la Session du Parlement tenue pendant les années 29ème et 30ème du Règne de Sa Majesté, chapitre 171, intitulé : “Acte pour autoriser John Auld à aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs,” et pour étendre les pouvoirs accordés au dit John Auld, relativement à l'aliénation des dits immeubles.

Acte pour autoriser John Racey à vendre certaines propriétés appartenant à ses enfants mineurs.

Acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et de la navigation et des terres du St. Maurice.

Acte pour incorporer “l'Institut Fraser.”

Acte pour incorporer “l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec.”

Acte pour incorporer la Compagnie de la pêche aux marsouins de la Rivière Ouelle, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer “The Montreal Young Men's Christian Association.”

Acte pour amender les actes incorporant les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, et les autoriser à acquérir d'autres biens immeubles que ceux qu'elles possèdent et à en disposer.

Acte pour incorporer “l'Union St. Vallier de Québec.”

Acte pour incorporer “The Women's Hospital of Montreal.”

Acte pour amender l'acte pour incorporer la société de passage du pont neuf de St. Hyacinthe, chap. 109, 29 et 30 Victoria.

- Acte pour amender les dispositions de l'acte d'incorporation de la cité de St. Hyacinthe.
- Acte pour incorporer la " Compagnie de Navigation de Laprairie."
- Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal.
- Acte pour incorporer " Le Thistle Curling Club " de Montréal.
- Acte pour amender les actes ayant rapport à la corporation de la cité de Montréal, et pour d'autres fins.
- Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la Vallée des rivières Missisquoi et Noire.
- Acte pour incorporer le " Protestant Infants' Home " de Montréal.
- Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés.
- Acte concernant la reprise de certaines terres abandonnées dans les seigneuries.
- Acte pour constituer en corporation " La Compagnie des pouvoirs d'eau de Sherbrooke."
- Acte pour ériger la division d'enregistrement de Sherbrooke en une municipalité de comté séparée.
- Acte pour rendre permanent un certain acte y mentionné concernant les Magistrats de Police.
- Acte pour amender l'acte 20 Victoria, chap. 185, intitulé : " Acte pour incorporer une école de grammaire à Frelighsburg," qui sera appelée " L'école de grammaire de Frelighsburg."
- Acte pour amender l'acte de la ci-devant Province du Canada passé en la dix-huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour incorporer la Société Bienveillante de Notre-Dame de Bonsecours (à Montréal).
- Acte pour amender certains articles du Code de Procédure Civile, en ce qui concerne la manière de procéder devant les Cours Supérieure et de Circuit.
- Acte pour diviser le comté de Stanstead en deux divisions d'enregistrement.
- Acte pour incorporer " The Montreal Auxiliary Bible Society."
- Acte pour amender la charte de la compagnie de chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska.
- Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville d'Iberville.
- Acte pour détacher de la municipalité de Chester-Est, dans le comté d'Arthabaska, une certaine portion d'icelui et la constituer en une municipalité séparée.
- Acte pour annexer une portion de la municipalité de Durham à la municipalité de Durham-Sud.
- Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Lévis.
- Acte pour rendre légal un contrat de mariage passé entre Arthur Wellesley White et Caroline Charlotte Young.
- Acte pour donner de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin à lisses de colonisation du Nord de Montréal, et pour d'autres fins.
- Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec.
- Acte pour étendre les limites de la municipalité du village de St. Jérôme, dans le district de Terrebonne.
- Acte pour amender l'acte des chemins de fer de Québec, 1869.
- Acte pour incorporer " L'Institut Médical de Montréal."

- Acte pour autoriser la compagnie du chemin à lisses de Québec à Gosford à prolonger sa ligne jusqu'au lac Saint-Jean.
- Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de jonction de Saint-Jean et Clarenceville.
- Acte pour prolonger l'incorporation de " La Société Amicale de Québec," et amender et refondre les divers actes concernant la dite société.
- Acte pour amender et étendre les lois concernant l'éducation en cette province.
- Acte pour amender de nouveau la charte de la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est.
- Acte pour autoriser le conseil de la cité de Montréal à passer des règlements pour empêcher les propriétaires et autres de louer leurs maisons ou de les faire occuper pour objets de prostitution.
- Acte pour amender l'acte vingtième Victoria, chapitre cent vingt-cinq, intitulé : " Acte pour diviser la commission des chemins à barrières de Québec en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions pour cet objet.
- Acte pour autoriser la compagnie de mines de Huntington à effectuer un chemin à lisses depuis leur mine dans Bolton, jusqu'au chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly et les eaux navigables du lac Memphremagog.
- Acte pour amender les actes d'amendement des Mines d'Or de 1868 et 1870.
- Acte pour prolonger le temps pendant lequel une subvention pourra être accordée aux sociétés de colonisation.
- Acte concernant les bureaux d'enregistrement à Montréal et Québec.
- Acte pour amender les chapitres 109 et 110 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, et pour pourvoir au transport des prisonniers d'une prison à une autre.
- Acte pourvoyant à l'octroi de certaines terres pour venir en aide aux compagnies de chemin de fer y nommées.
- Acte concernant " Bishop's College."
- Acte pour autoriser Narcisse Pierre Massicotte à construire un pont de péage sur la rivière Batiscan.
- Acte pour incorporer " l'Académie de Musique de Québec."
- Acte pour amender la loi concernant les compagnies d'Assurance Mutuelle.
- Acte pour amender l'acte 33 Vict., chap. 28, concernant la profession du Notariat.
- Acte pour amender de nouveau l'acte concernant le département de l'Agriculture et des Travaux Publics.
- Acte pour amender l'acte incorporant l'association de l'Asile de Sainte-Brigitte de Québec.

La sanction royale est prononcée sur ces Bills par le Greffier de cette chambre comme suit :

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur sanctionne ces Bills."

Alors l'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, et a présenté à Son Excellence, pour qu'elle veuille y donner sa sanction, un Bill intitulé :

"Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil, pour

l'année financière expirant le trente de juin mil huit cent soixante-et-douze, et à certaines autres fins du ressort du service public."

A ce Bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur remercie ses fidèles et loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce Bill.

Après quoi il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, clore la quatrième session du premier Parlement de la Province de Québec, par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je dois, au nom de Notre Gracieuse Souveraine, vous féliciter des travaux importants que vous venez d'accomplir pendant cette session.

À toutes les mesures sanctionnées dans les sessions précédentes, vous avez ajouté des octrois généreux en faveur des chemins de fer et des chemins à lisses de bois, qui, en reliant plus étroitement les diverses parties de la Province entre elles et aux Provinces voisines, développeront, je l'espère, notre commerce, attireront ici l'émigration étrangère et faciliteront la mise en culture des terres publiques par la jeunesse du pays.

Notre position au centre de la Confédération et sur les rives du fleuve et du golfe St. Laurent, nous assure un rôle considérable dans l'avenir de ce continent, et les dispositions que le peuple de cette Province apporte à exploiter vigoureusement nos ressources commerciales, industrielles et agricoles me paraissent une garantie certaine de notre prospérité future, malgré les nombreux obstacles contre lesquels nous avons à lutter.

J'ai été heureux de sanctionner le Code Municipal, et j'aime à espérer que nos populations rurales s'empresseront de profiter des facilités qu'il leur offrira, en ce qui concerne les améliorations locales et le maintien du bon ordre et de la morale.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu accorder aux projets de loi qui vous ont été soumis sur la procédure civile, l'instruction publique, l'agriculture, et sur cette partie du revenu de l'intérieur qui est laissée à votre disposition, ainsi qu'à la correspondance dont il vous a été donné communication au sujet de l'arbitrage ordonné par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et je ne doute pas que le pays ne vous soutienne dans la détermination que vous avez unanimement exprimée, d'obtenir justice pour cette Province.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Cette session étant la quatrième de notre premier parlement dont le terme expire dans le cours de l'été prochain, je dois former le vœu de

voir régner, lors des prochaines élections, l'harmonie et la modération qui, en tenant compte des différences d'opinion inévitables dans un gouvernement constitutionnel, ont marqué toutes vos délibérations.

Je vous prie d'agréer les vœux sincères que je fais pour votre bonheur et celui de vos familles.

Alors l'Honorable Orateur de cette chambre dit :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est la volonté et le désir de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, que ce Parlement Provincial soit prorogé à mardi le vingt-et-unième jour de février prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé à mardi le vingt-et-unième jour de février prochain.

INDEX

DU

QUATRIÈME VOLUME.

~~~~~  
34 VICTORIA, 1870.  
~~~~~

ABBOTT : l'Honorable J. J. C. *et al.*, de Montréal, Pétition de, 37 et 42.

ACTON : Habitants des paroisses de St. André et St. Théodore d', Pétition des, 63 et 67.

ACTON-VALE : Habitants du village d', Pétition des, 56 et 64.

ADRESSES :

A Son Excellence le Gouverneur-Général :

- 1.—Le félicitant de son élévation à la pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; résolution proposée; chambre en comité; résolution rapportée, lue et adoptée, 21; comité chargé de préparer une adresse basée sur la dite résolution; chambre en comité; adresse rapportée, lue et adoptée unanimement; ordonné qu'elle soit grossoyée et signée par l'Orateur, et l'Assemblée en est informée, 22.
- 2.—Concernant l'arbitrage entre les Provinces d'Ontario et Québec. Résolution proposée, 95; 1er, 2nd, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème, 8ème et 9ème paragraphes lus et adoptés unanimement; comité nommé pour préparer une adresse basée sur la dite résolution; chambre en comité, 96; adresse rapportée, 97, lue et adoptée unanimement; ordonné qu'elle soit grossoyée et signée par l'Orateur, et l'Assemblée en est informée, 98.

A Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur :

- 1.—En réponse au Discours du Trône, proposée, 6 ; comité chargé de la préparer ; adresse rapportée, 8 ; adoptée unanimement, grossoyée, signée par l'Orateur, à être présentée par les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs, 9. Rapport de la réponse, Réponse, 11. Ordre de l'imprimer, 12.
- 2.—Pour le prier de transmettre l'adresse de félicitations à Son Excellence le Gouverneur-Général. Résolution proposée ; chambre en comité, résolution rapportée, 24 ; comité chargé de préparer une adresse basée sur la dite résolution ; chambre en comité ; adresse rapportée ; adoptée unanimement, grossoyée, signée par l'Orateur, à être présentée par les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs, et l'Assemblée en est informée, 25. Réponse présentée, 40.
- 3.—Pour faire mettre devant cette chambre une liste des Sociétés de Colonisation qui ont été établies, la date de leur formation, le nombre d'acres des terres de la Couronne que l'on a demandé, et celui qui a été accordé, avec le prix de ces terres, le nom des cantons dans lesquels elles sont situées et les conditions auxquelles elles ont été vendues, ainsi que copie de toute la correspondance échangée depuis la dernière session avec le Gouvernement Impérial, et toutes sociétés ou individus en Angleterre et en Irlande, proposée, adoptée, à être présentée par les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs, 30. Réponse présentée, 79. Référé au comité des Impressions, 100.
- 4.—Pour faire mettre devant cette chambre copies de toutes correspondances échangées entre le Gouvernement et le ou les propriétaires de la ou des propriétés sur la ou lesquelles passe le tuyau d'ascension (*rising main*) pour fournir l'eau à la prison de réforme de St. Vincent de Paul, l'indemnité qui a été payée pour passer le dit tuyau, le prix qui a été payé pour le terrain où est placée la bâtisse qui contient l'engin, la grandeur du terrain, et s'il a été accordé quelque privilège spécial ou servitude de fournir de l'eau à quelqu'un, et à qui ; proposée et adoptée, à être présentée par les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs, 62. Réponse présentée, 135.
- 5.—Pour faire mettre devant cette chambre, copie d'une lettre concernant le tuyau d'ascension (*rising main*) pour fournir l'eau à la prison de Réforme de St. Vincent de Paul, datée la dite lettre, le 4 décembre 1869, et adressée par plusieurs citoyens de St. Vincent de Paul à Jos H. Bellerose, écr., M. P. P., et transmise par ce dernier à l'Honorable Secrétaire de la Province, et de plus le rapport du Docteur Miles, sur la prison de Réforme de St. Vincent de Paul, ainsi que le rapport du Docteur Desaulniers, tous deux Inspecteurs des Prisons, et que ces documents fassent

partie et soient ajoutés à ceux demandés par la résolution passée par cette Honorable Chambre, le deux du courant, sur le même sujet, le tuyau d'ascension pour fournir l'eau à la prison de Réforme de St. Vincent de Paul, proposée, 71. Adoptée, à être présentée par les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs, 72. Réponse présentée, 135.

6.—Pour warrant en faveur du greffier pour \$14,000.00. Proposée et adoptée, à être présentée par les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs, 93.

7.—Le priant de transmettre à Son Excellence le Gouverneur Général l'adresse relative à l'arbitrage. Résolution proposée, chambre en comité. Résolution rapportée, 100. Comité nommé pour préparer une adresse basée sur la dite résolution, chambre en comité, adresse rapportée, lue et adoptée unanimement, grossoyée et signée par l'Orateur, à être présentée par les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs, et l'Assemblée en est informée, 101.

ADRIEN : Antoine *et al.*, d'Acton, Pétition d', 5 et 14.

AJOURNEMENTS :

A loisir de la chambre, 8, 21, 22, 24, 25, 60, 90, 96, 100, 101, 108, 109, 117, 123, 141, 150, 156, 157.

Spéciaux, 4, 16, 94, 154.

ALLAN : Andrew *et al.*, de Montréal, Pétition de, 33 et 37..

ARTHABASKA : État général des baptêmes, mariages et sépultures du district d', pour 1869, 6.

ASCOT : Habitants d', Pétition des, 65 et 73.

ASCOT : Habitants du canton d', Pétition des, 20 et 27.

ASCOT : Habitants du canton d', Pétition des, 53 et 62.

ASILE : de la Providence de Montréal, Sœurs de l', Pétition des, 17 et 24.

ASILE : de la Providence de Montréal, Sœurs de l', Pétition des, 17 et 24.

ASILE : des Orphelins Catholiques de Montréal, Dames de l', Pétition des, 17 et 24.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE : Membres de l', se rendent à la barre du Conseil Législatif, 1, 157.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE : Messages de l', et à l', voir Messages.

ASSOMPTION : Sœurs de la Providence de l', Pétition des, 42 et 52.

AULD : John, écuier, de Montréal, Pétition de, 15 et 20.

AYLMER ET GAYHURST : Habitants des cantons d', Pétition des, 51 et 57.

AYLMER ET GAYHURST : Maire *et al.*, des cantons d', Pétition des, 51 et 57.

BARBEAU : Henri *et al.*, de St. Hyacinthe, Pétition de, 15 et 20.

BARFORD : Habitants du canton de, Pétition des, 11 et 16.

BARBIÈRES : de St. Hubert et Boucherville, comité de direction de la compagnie du chemin à, Pétition du, 17 et 24.

BEAUCE : Conseil Municipal de Ste. Marie de, Pétition du, 46 et 54.

BEAUCE : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1869, 6.

BEAUCE : Habitants de Ste. Marie de, Pétition des, 45 et 53.

BEAUHARNAIS : Curé de, Pétition du, 26 et 34.

BEAUHARNAIS : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de, pour 1869, 6.

BEDFORD : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1865, 1866, 1867, 1868 et 1869, 5.

BIBLIOTHÈQUE : Comité de la. Voir comités.

BIBLIOTHÈQUE : 1er Rapport du comité de la, 129. (Voir comités.)

BIBLIOTHÈQUE : L'honorable M. *Cauchon* ajouté en comité de la, 40.

BIBLIOTHÈQUE : Rapport du Bibliothécaire, 3.

BILLS :

A.—Lu *pro formâ*, 3.

B.—Présenté par l'Honorable M. *Hale*, intitulé : " Acte concernant Bishop's College." Lu première fois, 36. Seconde lecture remise, 52, 62, 66. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 76. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 80. Rapporté de l'Assemblée avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés et l'Assemblée en est informée, 114. Sanctionné, 159.

- C.—Présenté par l'Honorable M. *Ross*, intitulé : “ Acte pour autoriser Narcisse Pierre Massicotte à construire un pont de péage sur la rivière Batiscan.” Lu première fois, 40. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 54. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés. Bill lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 76. Agréé, 149. Sanctionné, 159.
- D.—Présenté par l'Honorable M. *Panet*, intitulé : “ Acte pour incorporer l'Académie de Musique de Québec.” Lu première fois, 44. Lu seconde fois, 54. Renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 55. Rapporté avec un amendement, amendement lu deux fois et adopté. Bill lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 75. Agréé, 131. Sanctionné, 159.
- E.—Présenté par l'Honorable M. *Hale*, intitulé : “ Acte pour amender la loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle.” Lu première fois, 45. Seconde lecture remise, 55, 65. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 76. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 80. Agréé, 122. Sanctionné, 159.
- F.—Présenté par l'Honorable M. *Archambeault*, intitulé : “ Acte pour amender l'acte 33 Victoria, chap. 28, concernant la profession du Notariat.” Lu première fois, 50. Seconde lecture remise, 66, 82, 90, 99. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 108. Chambre en comité, bill rapporté avec amendements. Considération des amendements, amendements lus deux fois et adoptés. Bill lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 124. Rapporté de l'Assemblée avec amendements. Amendements lus deux fois et adoptés et l'Assemblée en est informée, 141. Sanctionné, 159.
- G.—Présenté par l'Honorable M. *Archambeault*, intitulé : “ Acte pour amender de nouveau l'acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics.” Lu première fois, 79. Lu seconde fois, et renvoyé à un comité général, 86. Chambre en comité, bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 91. Rapporté de l'Assemblée avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, et l'Assemblée en est informée, 130. Sanctionné, 159.
- H.—Présenté par l'Honorable M. *McGreevy*, intitulé : “ Acte pour amender l'acte incorporant l'association de l'Asile de Sainte Brigitte de Québec.” Lu première fois, 95. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 103. Rapporté avec un amendement, amendement lu deux fois et adopté. Bill lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 105. Agréé, 131. Sanctionné, 159.

-
- Bill No. 2.—Intitulé : “ Code Municipal de la Province de Québec.” Reçu et lu première fois, 79. Lu seconde fois et renvoyé à un comité spécial, 82. Premier rapport du comité spécial, présenté, lu et adopté, 86. Bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 107. Amendements agréés et bill rapporté, 127. Sanctionné, 157.
- Bill No. 5.—Intitulé : “ Acte pour amender “ l'acte d'incorporation des Compagnies de Cimetière de 1870.” Reçu et lu première fois, 50. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 55. Chambre en comité, 60. Bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, 61. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 62. Amendements agréés et bill rapporté, 66. Sanctionné, 157.
- Bill No. 6.—Intitulé : “ Acte pour refondre et amender la loi relative aux licences, et aux droits et obligations des personnes tenues d'en être munies.” Reçu et lu première fois. Motion pour seconde lecture, motion en amendement proposée et perdue. Bill lu seconde fois, troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 153. Sanctionné, 157.
- Bill No. 7.—Intitulé : “ Acte pour encourager l'introduction et l'établissement de nouvelles manufactures en cette province.” Reçu, 93. Lu première fois, 94. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 101. Chambre en comité, 108. Rapport de progrès. Bill renvoyé à un comité spécial, 109. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 122. Amendements agréés et bill rapporté, 141. Sanctionné, 157.
- Bill No. 8.—Intitulé : “ Acte concernant le défrichement des terres et la protection des forêts contre les incendies.” Reçu et lu première fois, 106. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 115. Chambre en comité et bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 123. Sanctionné, 157.
- Bill No. 9.—Intitulé : “ Acte pour amender la loi relative à la Cour du Recorder de la cité de Québec.” Reçu et lu première fois, 82. Lu seconde fois et renvoyé à un comité spécial, 90. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, 92. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 93. Amendements agréés et bill rapporté, 114. Sanctionné, 157.
- Bill No. 10.—Intitulé : “ Acte concernant les Régistres de l'Etat Civil dans une certaine partie du district du Saguenay et l'érection civile de certaines paroisses.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé, 138. L'Assemblée en est informée, 139. Sanctionné, 157.

- Bill No. 11.**—Intitulé . “ Acte pour incorporer le Séminaire de Saint-Germain de Rimouski.” Reçu et lu première fois, 30. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 38. Rapporté avec un amendement, amendement lu deux fois et adopté. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 44. Amendement agréé et bill rapporté, 52. Sanctionné, 157.
- Bill No. 12.**—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte passé dans la Session du Parlement tenue pendant les années 29e et 30e du Règne de Sa Majesté, chapitre 171, intitulé : “ Acte pour autoriser John Auld à aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs,” et pour étendre les pouvoirs accordés au dit John Auld, relativement à l'aliénation des dits immeubles.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 134. Rapporté avec un amendement, amendement lu et adopté, bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 148. Amendement agréé et bill rapporté, 156. Sanctionné, 157.
- Bill No. 14.**—Intitulé : “ Acte pour autoriser John Racey à vendre certaines propriétés appartenant à ses enfants mineurs.” Reçu et lu première fois. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 134. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 144. Sanctionné, 157.
- Bill No. 15.**—Intitulé : “ Acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et de la navigation et des terres du Saint Maurice.” Reçu et lu première fois. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 129. Rapporté avec un amendement, amendement lu deux fois et adopté, 150. Renvoyé à un comité général. Chambre en comité. Bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 150. Amendements agréés et Bill rapporté, 156. Sanctionné, 157.
- Bill No. 16.**—Intitulé : “ Acte pour incorporer “ l'Institut Fraser.” Reçu et lu première fois, 66. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 72. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, 75. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 76. Bill rapporté et amendements agréés avec un amendement. Amendement lu première fois. Motion pour seconde lecture, motion en amendement proposée et perdue. Amendement lu seconde fois et adopté, et l'Assemblée en est informée, 85. Sanctionné, 157.
- Bill No. 17.**—Intitulé : “ Acte pour incorporer “ l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec.” Reçu et lu première fois,

117. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 124. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 145. Sanctionné, 157.

Bill No. 18.—Intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de la Pêche aux marsouins de la Rivière-Ouelle, et pour d'autres fins." Reçu et lu première fois, 89. Seconde lecture remise, 99. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 103. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 105. Amendements agréés et Bill rapporté, 131. Sanctionné, 157.

Bill No. 19.—Intitulé: "Acte pour incorporer "The Montreal Young Men's Christian Association." Reçu et lu première fois, 79. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 82. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, 84. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 85. Amendements agréés et bill rapporté, 114. Sanctionné, 157.

Bill No. 20.—Intitulé: "Acte pour amender les actes incorporant les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, et les autoriser à acquérir d'autres biens immeubles que ceux qu'elles possèdent et à en disposer." Reçu et lu première fois, 86. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 90. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 92. Sanctionné, 157.

Bill No. 21.—Intitulé: "Acte pour incorporer "L'Union Saint Vallier de Québec." Reçu et lu première fois, 60. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 72. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 75. Amendements agréés et bill rapporté, 85. Sanctionné, 157.

Bill No. 22.—Intitulé: "Acte pour incorporer "The Women's Hospital of Montreal." Reçu et lu première fois, 85. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 90. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 92. Amendements agréés et bill rapporté, 114. Sanctionné, 157.

Bill No. 23.—Intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la Société de passage du pont-neuf de Saint Hyacinthe, chap. 109, 29 et 30 Victoria." Reçu et lu première fois, 116. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 124. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 146. Sanctionné, 157.

- Bill No. 24.—Intitulé : “ Acte pour amender les dispositions de l’acte d’incorporation de la cité de Saint-Hyacinthe.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 129. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 148. Sanctionné, 158.
- Bill No. 25.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la “ Compagnie de Navigation de Laprairie.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 133. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 144. Sanctionné, 158.
- Bill No. 26.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte d’incorporation de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 132. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 145. Sanctionné, 158.
- Bill No. 27.—Intitulé : “ Acte pour incorporer le “ Thistle Curling Club ” de Montréal.” Reçu et lu première fois, 71. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 77. Rapporté avec un amendement, amendement lu deux fois et adopté, 78. Amendement lu de nouveau, 82. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l’Assemblée, 83. Amendement agréé et Bill rapporté, 89. Sanctionné, 158.
- Bill No. 28.—Intitulé : “ Acte pour amender les actes ayant rapport à la corporation de la cité de Montréal et pour d’autres fins.” Reçu 114. Lu première fois, 115. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 123. Rapporté sans amendement, motion pour troisième lecture, motion en amendement. Débats. Division. Contents, 10. Non-Contents, 9, 127. Motion en amendement à la troisième lecture adoptée. Motion pour troisième lecture, motion en amendement. Débats. Division. Contents, 3. Non-Contents, 14, 151. Autre motion en amendement. Débats. Division. Contents, 2. Non-Contents, 15. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l’Assemblée, 152. Amendement agréé et bill rapporté, 156. Sanctionné 158.
- Bill No. 29.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire.” Reçu, 107. Lu première fois, 108. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 116. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés. Motion pour troisième lecture, motion en amendement. Débats. Motion en amendement perdue. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l’Assemblée, 121. Amendements agréés et bill rapporté, 141. Sanctionné, 158.

-
- Bill No. 30.—Intitulé : “ Acte pour incorporer le “ Protestant Infants’ Home ” de Montréal. ” Reçu et lu première fois, 94. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 108. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l’Assemblée, 113. Amendements agréés et bill rapporté, 131. Sanctionné, 158.
- Bill No. 32.—Intitulé : “ Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés. ” Reçu et lu première fois, 116. Lu seconde fois, 124. Lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 135. Sanctionné, 158.
- Bill No. 33.—Intitulé : “ Acte concernant la reprise de certaines terres abandonnées dans les seigneuries. ” Reçu et lu première fois, 102. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 109. Comité général remis, 118. Chambre en comité, et bill rapporté avec un amendement lu deux fois et adopté. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l’Assemblée, 125. Amendement agréé et bill rapporté, 140. Sanctionné, 158.
- Bill No. 34.—Intitulé : “ Acte pour constituer en corporation “ La Compagnie des Pouvoirs d’eau de Sherbrooke. ” Reçu et lu première fois, 94. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 102. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 106. Sanctionné, 158.
- Bill No. 35.—Intitulé : “ Acte pour ériger la division d’enregistrement de Sherbrooke en une municipalité de comté séparée. ” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 139. Sanctionné, 158.
- Bill No. 37.—Intitulé : “ Acte pour rendre permanent un certain acte y mentionné concernant les Magistrats de police. ” Reçu et lu première fois, 94. Lu seconde fois, et renvoyé à un comité général, 102. Chambre en comité et bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 109. Sanctionné, 158.
- Bill No. 39.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte 20 Victoria, chap. 185, intitulé : “ Acte pour incorporer une école de grammaire à Frelighsburg, ” qui sera appelée “ L’école de grammaire de Frelighsburg. ” Reçu, 98. Lu première fois, 99. Seconde lecture remise, 103. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 110. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, 113. Lu troisième fois, passé et renvoyé à l’Assemblée, 114. Bill rapporté et amendements agréés avec un amendement, amendement lu deux fois et adopté et l’Assemblée en est informée, 140. Sanctionné, 158.

- Bill No. 40.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte de la ci-devant Province du Canada passé en la dix-huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : “ Acte pour incorporer la Société Bienveillante de Notre-Dame de Bonsecours (à Montréal.) ” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills privés, 135. Rapporté sans amendement, 143. Lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 144. Sanctionné, 158.
- Bill No. 42.—Intitulé : “ Acte pour amender certains articles du Code de Procédure Civile, en ce qui concerne la manière de procéder devant les Cours Supérieure et de Circuit. ” Reçu et lu première fois. Lu seconde fois, 140. Renvoyé à un comité général. Chambre en comité. Bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l’Assemblée, 141. Amendements agréés et bill rapporté, 156. Sanctionné, 158.
- Bill No. 43.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau les lois de la chasse en cette Province. ” Reçu et lu première fois, 107. Lu seconde fois et renvoyé à un comité spécial, 115.
- Bill No. 44.—Intitulé : “ Acte pour diviser le comté de Stanstead en deux divisions d’enregistrement. ” Reçu et lu première fois, 94. Lu seconde fois, 102. Renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 103. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 106. Sanctionné, 158.
- Bill No. 45.—Intitulé : “ Acte pour incorporer “ The Montreal Auxiliary Bible Society. ” Reçu et lu première fois, 107. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 115. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l’Assemblée, 120. Amendements agréés et bill rapporté, 153. Sanctionné, 158.
- Bill No. 46.—Intitulé : “ Acte pour amender la charte de la compagnie de chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska. ” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, 134. Renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 135. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 147. Sanctionné, 158.
- Bill No. 47.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte d’incorporation de la ville d’Iberville. ” Reçu et lu première fois, 133. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 134. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 146. Sanctionné, 158.
- Bill No. 48.—Intitulé : “ Acte pour détacher de la municipalité de Chester-Est, dans le comté d’Arthabaska, une certaine portion d’icelui et la constituer en une municipalité séparée. ” Reçu et

lu première fois, 107. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 116. Rapport spécial défavorable au bill, 122. Motion pour qu'instruction soit donnée au comité des Ordres Permanents et Bills Privés de faire rapport, adoptée. Permission de retirer cette motion, 149. Instruction rescindée et bill renvoyé de nouveau au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 150. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 155. Sanctionné, 158.

Bill No. 49.—Intitulé : “ Acte pour annexer une portion de la municipalité de Durham à la municipalité de Durham-Sud.” Reçu et lu première fois, 114. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 123. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 146. Sanctionné, 158.

Bill No. 50.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Lévis.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 140. Sanctionné, 158.

Bill No. 51.—Intitulé : “ Acte pour rendre légal un contrat de mariage passé entre Arthur Wellesley White et Caroline-Charlotte Young.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 130. Rapporté sans amendement, 146. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 147. Sanctionné, 158.

Bill No. 52.—Intitulé : “ Acte pour donner de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin à lisses de Colonisation du nord de Montréal et pour d'autres fins.” Reçu et lu première fois, 122. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 123. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 145. Amendements agréés et bill rapporté, 156. Sanctionné, 158.

Bill No. 53.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 138. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé, 154. L'Assemblée en est informée, 155. Sanctionné, 158.

Bill No. 54.—Intitulé : “ Acte pour détacher une certaine partie du comté de Montcalm et l'annexer au comté de Terrebonne, pour toutes fins électorales, municipales, judiciaires et d'enregistrement.” Reçu, 132. Lu première fois, motion pour seconde lecture, motion en amendement pour la renvoyer à six mois. Débats. Motion en amendement adoptée, 133.

- Bill No. 55.—Intitulé : “ Acte pour étendre les limites de la municipalité du village de Saint Jérôme, dans le district de Terrebonne.” Reçu, 130. Lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 131. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 147. Sanctionné, 158.
- Bill No. 56.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte des chemins de fer de Québec, 1869.” Reçu et lu première fois, 102. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 109. Chambre en comité, bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 117. Amendements agréés et bill rapporté, 131. Sanctionné, 158.
- Bill No. 58.—Intitulé : “ Acte pour incorporer “ L'Institut Médical de Montréal.” Reçu et lu première fois, 94. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills privés, 103. Rapporté avec un amendement, amendement lu deux fois et adopté. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 106. Amendement agréé et bill rapporté, 131. Sanctionné, 158.
- Bill No. 59.—Intitulé : “ Acte pour autoriser la compagnie du chemin à lisses de Québec à Gosford à prolonger sa ligne jusqu'au Lac St. Jean.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 133. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 144. Sanctionné, 159.
- Bill No. 60.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de jonction de Saint-Jean et Clarenceville.” Reçu et lu première fois, 108. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 116. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé, 120. L'Assemblée en est informée, 121. Sanctionné, 159.
- Bill No. 61.—Intitulé : “ Acte pour prolonger l'incorporation de “ La Société Amicale de Québec,” et amender et refondre les divers actes concernant la dite société.” Reçu et lu première fois, 129. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 152. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 155. Sanctionné, 159.
- Bill No. 62.—Intitulé : “ Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil, pour l'année financière, expirant le trente juin mil huit cent soixante-et-douze, et à certaines autres fins du ressort du service public.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, 129. Lu troisième fois, passé et rapporté à l'Assemblée, 130. Sanctionné, 169.

- Bill No. 63.—Intitulé : “ Acte pour amender et étendre les lois concernant l'Education en cette Province.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 153. Sanctionné, 159.
- Bill No. 64.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau la charte de la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction des Comtés du Sud-Est.” Reçu et lu première fois, 111. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 118. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 121. Sanctionné, 159.
- Bill No. 66.—Intitulé : “ Acte pour autoriser le Conseil de la Cité de Montréal à passer des règlements pour empêcher les propriétaires et autres de louer leurs maisons ou de les faire occuper pour objets de prostitution.” Reçu et lu première fois, 137. Motion pour seconde lecture, motion en amendement pour renvoi à six mois. Débats. Motion en amendement perdue. Bill lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 138. Sanctionné, 159.
- Bill No. 67.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte vingtième Victoria, chapitre cent vingt-cinq, intitulé : “ Acte pour diviser la commission des chemins à barrières de Québec en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions pour cet objet.” Reçu, 131. Lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 132. Sanctionné, 159.
- Bill No. 68.—Intitulé : “ Acte pour autoriser la compagnie de Mines de Huntington à effectuer un chemin à lisses depuis leur mine dans Bolton, jusqu'au chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly et les eaux navigables du lac Memphremagog.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 130. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 147. Sanctionné, 159.
- Bill No. 69.—Intitulé : “ Acte pour amender les actes d'amendement des Mines d'Or de 1868 et 1870.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, 148. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 149. Sanctionné, 159.
- Bill No. 73.—Intitulé : “ Acte pour prolonger le temps pendant lequel une subvention pourra être accordée aux sociétés de colonisation.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 132. Sanctionné, 159.
- Bill No. 76.—Intitulé : “ Acte concernant les bureaux d'enregistrement à Montréal et Québec.” Reçu et lu première fois, lu seconde

fois, 139. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 140. Sanctionné, 159.

Bill No. 77.—Intitulé: "Acte pour amender les chapitres 109 et 110 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, et pour pourvoir au transport de prisonniers d'une prison à une autre." Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 139. Sanctionné, 159.

Bill No. 78.—Intitulé: "Acte pourvoyant à l'octroi de certaines terres pour venir en aide aux compagnies de chemin de fer y nommées." Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 149. Sanctionné, 159.

BILLS PRIVÉS: Terme prolongé pour recevoir les Pétitions pour, 40, 79.

BILLS PRIVÉS: Terme prolongé pour recevoir les, 40, 79.

BILLS PRIVÉS: Terme prolongé pour recevoir les rapports de comités sur, 40, 79.

BISHOP'S COLLEGE: de Lennoxville, Pétition du, 18 et 24.

BOLTON: Habitants de la Municipalité de, Pétition des, 26 et 34.

BOLTON: Habitants du canton de, Pétition des, 39 et 46.

BOLTON: Habitants du canton de, Pétition des, 46 et 54.

BON-PASTEUR: de l'Asile de St. Vincent de Paul de Montréal, Sœurs du, Pétition des, 10 et 16.

BON-PASTEUR: de Québec, officières de l'Asile du, Pétition des, 37 et 42.

BOUCHETTE: Joseph *et al.*, Pétition de, 39 et 46.

BRISTOL: Habitants du canton de, Pétition des, 57 et 64.

BROME ET SUTTON: Habitants des cantons de, Pétitions des, 39 et 46.

BROME: Habitants du canton de, Pétition des, 46 et 54.

BROUGHTON: Colons du canton de, Pétition des, 41 et 52.

BROUGHTON: Colons du canton de, Pétitions des, 41 et 52.

CAMPBELL: A. W. *et al.*, Pétition de, 46 et 54.

CAMPBELL: F. W., écr., M. D., *et al.*, de Montréal, Pétition de, 33 et 39.

-
- CANADA CENTRAL : Compagnie du chemin de fer du, Pétition du, 37 et 42.
- CAUCHON : L'Honorable Joseph, ajouté au comité de la Bibliothèque, 40.
- CAVERHILL : Thomas *et al.*, de Montréal, Pétition de, 63 et 68.
- CAZEAU : Grand-Vicaire C. F. *et al.*, de Québec, Pétition du, 57 et 64.
- CHAMBLY : Habitants de St. Joseph de, Pétition des, 31 et 38.
- CHAMBLY : Habitants de St. Joseph de, Pétition des, 63 et 67.
- CHARRON : Louis *et al.*, de Longueuil, Pétition de, 23 et 32.
- CHAURETTE : Dominique *et al.*, du canton de Chester-Est, Pétition de, 112 et 126.
- CHEMIN À BARRIÈRES : de St. Hubert et Boucherville, comité de direction du, Pétition du, 17 et 24.
- CHEMIN DE FER À PASSAGERS : de la cité de Montréal, compagnie du, Pétition de la, 20 et 26.
- CHEMIN DE FER DU CANADA CENTRAL : Compagnie du, Pétition de la, 37 et 42.
- CHEMIN DE FER DU NORD : et de la navigation et des terres du Saint-Maurice, compagnie du, Pétition de la, 10 et 16.
- CHEMINS À BARRIÈRES : De la Rive Nord de Québec, Syndics de la compagnie des, Pétitions des, 77 et 84.
- CHERBOURG : Colons des cantons de, *et al.*, Pétitions des, 65 et 73.
- CHESHAM ET CLINTON : Conseils Municipaux de Newport, Pétitions des, 39 et 46.
- CHESTER-EST : Habitants de la Municipalité du canton de, Pétition des, 61 et 66.
- CHEVALIER : J. M. D., *et al.*, de Stanbridge, Pétition de, 51 et 57.
- CLAXTON : T. James, *et al.*, de Montréal, Pétition de, 15 et 20.
- CLIFTON : Habitants du canton de, Pétition des, 63 et 68.
- CLINTON : Conseils Municipaux de Newport, Chesham et, Pétition des, 39 et 46.
- COLONISATION DU NORD DE MONTRÉAL : Compagnie du chemin à lisses de, Pétition de la, 56 et 64.

COMITÉS NOMMÉS : Des privilèges :

1°. Pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges du Parlement, 3.

2°. Pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, 12.

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 29.

2nd " " " " " " , 93.

3ème " " " " " " , 137.

3°. Des Ordres Permanents et Bills Privés.

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 18. Quorum réduit, 18.

2nd " " " " " " , 27.

3ème " " " et lu, 34. Adopté, 36.

4ème " " " " , 42. " , 44.

5ème " " " " , 58. " , 60.

Instruction à ce comité de s'enquérir s'il est expédient d'amender la 58ème règle, 60. Rapport présenté et adopté, 71.

6ème rapport présenté, reçu et lu, 68. Adopté, 70.

7ème " " " " , 74. " , 75.

8ème " " " " , 88. " , 89.

9ème " " " " , 142. " , 143.

10ème " " " " , 155. " , 156.

4°. Pour surveiller les Impressions du Conseil Législatif, 12. Comité conjoint des Impressions, 14.

1er rapport présenté, reçu et lu, 46. Considération remise, 49, 52. Adopté, 55.

2nd rapport présenté, reçu, lu et adopté, 78.

3ème " " " et lu, 110. Adopté, 111.

4ème " " " " , 127. " , 128.

5°. Pour s'enquérir et faire rapport de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées, 12.

6°. Spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, et composer le comité conjoint de la bibliothèque, 12. L'Assemblée en est informée, 15. L'Honorable M. *Cauchon* ajouté au comité, 40.

1er rapport présenté, reçu et lu, 128. Adopté, 129.

7°. Spécial auquel est référé le Bill (No. 2) intitulé: "Code Municipal de la Province de Québec," 82. Premier rapport présenté, reçu lu et adopté, 86. L'Honorable M. *Wood* ajouté au comité, 86. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, 107.

8°. Spécial auquel est référé le rapport de l'Union St. Joseph de Montréal, 86.

9°. Spécial auquel est référé le Bill (No. 9) intitulé : "Acte pour amender la loi relative à la Cour du Recorder de la cité de Québec," 90. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, 92.

10°. Spécial auquel est référé le Bill (No. 7) intitulé : "Acte pour encourager l'introduction et l'établissement de nouvelles manufactures en cette Province," 109. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, 122.

11°. Spécial auquel est référé le Bill (No. 43) intitulé : "Acte pour amender de nouveau les lois de la chasse en cette Province," 115.

COMPTON : Habitants du canton de, Pétitions des, 5 et 14.

COMPTON : Habitants du comté de, Petition des, 23 et 32.

CONTENTS ET NON-CONTENTS : Sur une motion en amendement à la 3ème lecture du Bill (No 28) intitulé : "Acte pour amender les actes ayant rapport à la corporation de la cité de Montréal et pour d'autres fins," 127.

" " " " " " " " " , 151.

" " " " " " " " " , 152.

CRANBOURNE : Habitants du canton de, Pétition des, 63 et 68.

CRANBOURNE : Habitants du canton de, *et al.*, Pétition des, 63 et 68.

DAVIDSON : Révd. James B. *et al.*, de Frelighsburg, Pétition du, 42 et 52.

DESAUTELS : Révd. M. *et al.*, de Varennes, Pétition du, 41 et 52.

DESSAULLES : G. C. *et al.*, de St. Hyacinthe, Pétition de, 15 et 20.

DOBELL : Richard R. *et al.*, de Québec, Pétition de, 81 et 87.

DORCHESTER : État général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, pour 1868, 6.

DRUMMOND : État général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, pour 1868, 6.

DRUMMONDVILLE : Académie de, Pétition de l', 65 et 73.

DUFOUR : Révd. M. *et al.*, du Côteau-du-Lac, Pétition du, 33 et 39.

-
- DUPUIS : Révd. A., de Ste. Elizabeth, Pétition du, 5 et 14.
DURHAM : Contribuables du canton de, Pétition des, 23 et 32.
DURHAM-SUD : Habitants de la municipalité de, Pétition des, 26 et 34.
DUVERNAY : Frères, de Montréal, Pétition de, 5 et 14.
DUVERNET : Révd. E. *et al.*, de Clarenceville, Pétition du, 61 et 66.

EATON : Habitants d', Pétition des, 77 et 84.

EATON : Habitants du canton d', Pétition des, 83 et 91.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE : de Montréal, Pétition de l', 104 et 120.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE FRANÇAISE : de Montréal, Pétition de l', 104 et 120.

ELY-NORD : Habitants de la municipalité de, Pétition des, 26 et 34.

ELY-SUD : Habitants de la municipalité de, Pétition des, 26 et 34.

ENO DIT DESCHAMPS : Jean-Baptiste *et al.*, du Côteau-du-Lac, Pétition de,
13 et 18.

FAUCHER : Jean-Bte. *et al.*, de Ste. Fulgence de Durham, Pétition de,
53 et 62.

FERRIER : L'Honorable James *et al.*, de Montréal, Pétition de, 51 et 57.

FORBES : A. McK. *et al.*, de Montréal, Pétition de, 81 et 87.

FORSYTH : Conseil municipal du canton de, Pétition du, 17 et 24.

FRAMPTON : Habitants du canton de, Pétition des, 63 et 68.

FRASER : John *et al.*, de Montréal, Pétition de, 13 et 18.

FRASER : Révd. John *et al.*, de Montréal, Pétition du, 81 et 87.

FROTHINGHAM ET WORKMAN : de Montréal, Pétition de, 104 et 120.

GAGNÉ : Révd. F. *et al.*, du canton de Thetford, Pétition du, 33 et 39.

GAGNON : Ernest *et al.*, de Québec, Pétition d', 26 et 34.

GASPÉ : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1869, 6.

GAYHURST : Habitants des cantons d'Aylmer et, Pétition des, 51 et 57.

GAYHURST : Maire *et al.*, des cantons d'Aylmer et, Pétition du, 51 et 57.

GIBB : John L. *et al.*, de Québec, Pétition de, 126 et 154.

GOUIN : Olivier *et al.*, des Trois-Rivières, Pétition d', 13 et 18.

GOVERNEUR-GÉNÉRAL : Adresses au. Voir Adresses.

GOVERNEUR-LIEUTENANT : Se rend et requiert la présence de l'Assemblée Législative, 1, 157. Ouvre la session par un gracieux discours aux deux chambres, 2. L'Orateur fait rapport du discours, il est lu et la considération en est remise, l'impression en est ordonnée, 3. Pris en considération, 6. Résolution pour une adresse en réponse, 7. 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème paragraphes lus et adoptés unanimement. Comité nommé pour préparer une adresse basée sur la dite résolution, chambre en comité, adresse rapportée, 8. Adoptée unanimement, ordonné qu'elle soit grossoyée, signée par l'Orateur, à être présentée par les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs, 9. Voir Adresses. Rapport de la réponse à l'adresse, réponse, 11. Ordre de l'imprimer, 12.

Sanctionne certains bills, 157, 158, 159.

Sanctionne le bill des Subsidés, 160. Clot la session par un gracieux discours aux deux chambres, 160 et 161.

Adresses au. Voir Adresses.

Messages du. Voir Messages.

Proclamations du. Voir Proclamations.

GRAHAM : John H. *et al.*, de Richmond, Pétition de, 83 et 92.

GRAVEL : Révd. J. *et al.*, de Laprairie, Pétition du, 33 et 40.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE : Lit les titres des Bills à être sanctionnés, 157.

GREFFIER DU CONSEIL LÉGISLATIF : Rapport par l'Orateur des dépenses et déboursés du, 14. Référé au comité des Contingents, 14.

HEMMING : E. J., Ecr., M. P. P., *et al.*, Pétition de, 20 et 27.

HISTOIRE NATURELLE DE MONTRÉAL : Conseil de la Société d', Pétition du, 13 et 18.

HONORAIRE : Remis à N. P. Massicotte sur le Bill " C," 76.

HUBERDEAU : Rev. M., *et al.*, de Montréal, Pétition du, 23 et 32.

HUNTINGTON : Compagnie minière de, *et al.*, Pétition de la, 63 et 68.

IBERVILLE : Etat général, des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1869, 6.

INSTRUCTION : Au comité des Ordres Permanents et Bills Privés de faire rapport sur le Bill (No. 48) intitulé : " Acte pour détacher de la municipalité de Chester-Est dans le comté d'Arthabaska une certaine portion d'icelui et la constituer en une municipalité séparée," 149. Résolution rescindée, 149.

INSTRUCTION : Au comité des Ordres Permanents et Bills Privés de s'enquérir sur l'opportunité d'amender la 58ème règle de cette chambre, 60. Rapport présenté et adopté, 71.

JOLIETTE : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1869, 5.

JOLIETTE : Supérieure de l'Hospice de la ville de, Pétition de la, 23 et 32.

JOLY : H. G., Ecr., M. P. P., *et al.*, de Québec, Pétition de, 53 et 62.

JOSEPH : J. H., *et al.*, de Montréal, Pétition de, 17 et 24.

KAMOURASKA : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1869, 6.

LABERGE : Philémon. B. M. V., *et al.*, de Montréal, Pétition de, 20 et 27.

LAMBTON : Habitants de St. Vital de, Pétition des, 83 et 91.

LAMBTON : Habitants du canton de, *et al.*, Pétition des, 112 et 126.

LANGEVIN : Colons du canton de, Pétitions des, 41 et 51.

LAPRAIRIE : Sœurs de l'Asile de la Providence de, Pétition des, 13 et 18.

LEMIEUX : Ed., *et al.*, de Québec, Pétition de, 23 et 32.

LEPROHON : Jean L., M. D., *et al.*, de Montréal, Pétition de, 18 et 24.

LETELLIER DE ST. JUST : L'Honorable L., *et al.*, de la Rivière Ouelle, Pétition de, 51 et 57.

LÉVIS : Corporation de la ville de, Pétition de la, 65 et 73.

LINGWICK : Habitants du canton de, Pétition des, 56 et 64.

LINGWICK : Habitants du canton de, Pétition des, 112 et 126.

LIONAIS : H., *et al.*, du village St. Jean Baptiste, Pétition de, 81 et 88.

LOUPRET : C., *et al.*, d'Iberville, Pétition de, 63 et 67.

LOUPRET : C., *et al.*, d'Iberville, Pétition de, 63 et 67.

LYMAN : Benjamin, *et al.*, de Montréal, Pétition de, 31 et 38.

MAILLOUX : Habitants des cantons de Buckland et, Pétition des, 119 et 136.

MARSTON ET WHITTON : Habitants des cantons de, Pétition des, 56 et 64.

MASSICOTTE : Narcisse P., de Ste. Geneviève de Batiscan, Pétition de, 16 et 20.

MASSON : L. H., *et al.*, du comté de Soulanges, Pétition de, 51 et 57.

MATHEWSON : James A., *et al.*, de Montréal, Pétition de, 81 et 87.

MATTE : Rev. D., *et al.*, de Montréal, Pétition du, 46 et 54.

MEACHAM : Rev. George M., *et al.*, de Montréal, Pétition du, 81 et 87.

MÉDECINE : Ecole de, Professeurs de l', Pétition des, 42 et 52.

MESSAGES :

De Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur :

- 1.—Transmettant le rapport de l'Imprimeur de la Reine, 9.
- 2.—Transmettant la réponse de Son Excellence le Gouverneur-Général, à l'adresse de félicitations présentée par le Conseil et l'Assemblée, 50.
- 3.—Informant cette chambre de son intention de proroger la présente session le 24 décembre, si l'état des affaires publiques le permet, 136.

De l'Assemblée Législative :

- 1.—Concernant l'administration de la bibliothèque du Parlement, informant cette chambre de la nomination de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque, 11.
- 2.—Pour la nomination d'un comité conjoint pour surveiller les impressions de la Législature et donnant les noms de certains membres pour agir comme membres de ce comité au nom de l'Assemblée Législative, 11.
- 3.—Pour l'adoption d'une adresse de félicitations à Son Excellence le Gouverneur-Général sur son élévation à la pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, 19.
- 4.—Informant cette chambre de l'adoption par l'Assemblée Législative d'une adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, le priant de transmettre l'adresse commune de félicitations à Son Excellence le Gouverneur-Général, 33.
- 5.—Informant cette chambre que l'Honorable M. *Cauchon* a été ajouté au comité de la Bibliothèque, 40.
- 6.—Pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général concernant l'arbitrage, 84.
- 7.—Informant cette chambre qu'elle a adopté l'adresse concernant l'arbitrage passé par le Conseil, 112.

Avec Bills. Voir Bills.

A l'Assemblée Législative :

- 1.—Communiquant les noms de certains membres de cette chambre pour agir comme membres du comité conjoint des impressions de la Législature, 14.
- 2.—Communiquant les noms de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint de la bibliothèque, 14.
- 3.—Informant l'Assemblée Législative de l'adoption par le Conseil de l'adresse de félicitations à Son Excellence le Gouverneur-Général sur son élévation à la pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, 22.
- 4.—Informant l'Assemblée Législative de l'adoption par le Conseil d'une adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, le priant de transmettre à Son Excellence le Gouverneur-Général l'adresse de félicitations passée par les deux chambres sur son élévation à la pairie, 25.

-
- 5.—Informant l'Assemblée Législative de l'adoption par le Conseil de l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général concernant l'arbitrage, 98.
- 6.—Informant l'Assemblée Législative de l'adoption par le Conseil d'une adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, le priant de transmettre à Son Excellence le Gouverneur-Général l'adresse concernant l'arbitrage, 101.

Avec Bills. Voir Bills.

- MÉTHODISTE : de Montréal, Eglise Ebenezer, Pétition de l', 104 et 119.
- MÉTHODISTE : de Montréal, Eglise Salem, Pétition de l', 104 et 120.
- MÉTIS : Habitants de, Pétition des, 65 et 73.
- MILLIER : Révd. H., de Sorel, Pétition du, 42 et 52.
- MISÉRICORDE : pour la régie de l'hospice de la maternité de Montréal, Sœurs de la, Pétition des, 5 et 14.
- MONTMAGNY : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1869, 6.
- MONTREAL : Citoyens de, Pétition des, 87 et 100.
- MONTREAL : Corporation de, Pétition de la, 91 et 105.
- MONTREAL : Curé et des notables de la paroisse de St. Joseph de, Pétition du, 17 et 24.
- MONTREAL : Dames de la Société de Bienveillance et de Refuge de, Pétition des, 15 et 20.
- MONTREAL : Dames Directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques de, Pétition des, 17 et 24.
- MONTREAL : Evêque de, *et al.*, Pétition de l', 20 et 27.
- MONTREAL : Evêque de, *et al.*, Pétition de l', 51 et 57.
- MONTREAL : Habitants de, Pétition des, 13 et 18.
- MONTREAL : Habitants de la cité de, Pétition des, 112 et 126.
- MONTREAL : Maire de, *et al.*, Pétition du, 37 et 42.
- MONTREAL : Maire de, *et al.*, Pétition du, 37 et 42.
- MONTREAL : Maire de, *et al.*, Pétition du, 37 et 42.

MONTRÉAL : Orphelinat Protestant de, Pétition de l', 10 et 16.

MONTRÉAL : Professeurs de l'École de Médecine de, Pétition des, 42 et 52.

MONTRÉAL : Sœurs de l'Asile de la Providence de, Pétition des, 11 et 16.

MONTRÉAL : Sœurs de l'Asile de la Providence de, Pétition des, 17 et 24.

MONTRÉAL . Sœurs de l'Asile de la Providence de, Pétition des, 17 et 24.

MONTRÉAL : Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de, Pétition des, 17 et 24.

MONTRÉAL : Sœurs de la Miséricorde pour la régie de l'Hospice de la Maternité de, Pétition des, 5 et 14.

MONTRÉAL : Sœurs du Bon-Pasteur de l'Asile de St. Vincent de Paul, Pétition des, 10 et 16.

M^CGILL : Faculté de Médecine de l'Université de, Pétition de la, 41 et 52.

NAPIERVILLE : Habitants du comté de, Pétition des, 20 et 27.

NEWPORT, CHESHAM ET CLINTON : Conseils Municipaux de, Pétition des, 39 et 46.

NUMISMATIQUE : Et d'Archéologie de Montréal, Société de, Pétition de la, 17 et 24.

O'MEARA : William *et al.*, du comté de Pontiac, Pétition de, 87 et 100.

O'MEARA : William *et al.*, du comté de Pontiac, Pétition de, 105 et 120.

O'MEARA : William *et al.*, du comté de Pontiac, Pétition de, 112 et 126.

ORDRES DU JOUR : Remis, 52, 55, 62, 65, 66, 82, 90, 99, 103, 118.

ORFORD : Habitants du canton d', Pétition des, 5 et 14.

ORPHELINAT : Protestant de Montréal, Pétition de l', 10 et 16.

ORPHELINAT : Protestant des filles de Québec, Dames de l', Pétition des, 26 et 34.

ORPHELINAT : Protestant des garçons de Québec, Dames de l', Pétition des, 20 et 26.

ORPHELINAT : St. Patrice de Montréal, Pétition de l', 73 et 81.

OTTAWA : État général des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1869, 6.

OUVERTURE : De la quatrième session du premier Parlement, 1.

PERRY : John *et al.*, de Montréal, Pétition de, 104 et 120.

PÉTITIONS : (Voir liste alphabétique des pétitionnaires.)

PÉTITIONS : Pour Bills Privés, terme prolongé pour recevoir les, 40, 79.

PICARD : Louis, de Québec, Pétition de, 31 et 38.

POLLOCK : Solomon, *et al.*, Pétition de, 126 et 154.

POTTON : Habitants de la Municipalité de, Pétition des, 26 et 34.

POTTON : Habitants du canton de, Pétition des, 46 et 54.

PROCLAMATIONS : Pour la convocation du Parlement Provincial, v, vi, vii, viii, ix, x et xi.

PROROGATION : De la Session, 161.

PROVANCHER : Rev. L., Pétition du, 41 et 52.

PROVIDENCE : De l'Assomption, Sœurs de la, Pétition des, 42 et 52.

PROVIDENCE : De Montréal, Sœurs de l'Asile de la, Pétition des, 11 et 16.

PROVIDENCE : De Montréal, Sœurs de l'Asile de la, Pétition des, 17 et 24.

PROVIDENCE : De Montréal, Sœurs de l'Asile de la, Pétition des, 17 et 24.

QUÉBEC : Club des chasseurs de, Pétition du, 31 et 38.

QUÉBEC : Conseil de la chambre de commerce de, Pétition du, 51 et 57.

QUÉBEC : Corporation de la cité de, Pétition de la, 51 et 57.

QUÉBEC : Dames de l'Orphelinat Protestant des filles de, Pétition des, 26 et 34.

QUÉBEC : Dames de l'Orphelinat Protestant des garçons de, Pétition des, 20 et 26.

QUÉBEC : Dames de la maison protestante de, Pétition des, 23 et 32.

- QUÉBEC : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1869, 5.
- QUÉBEC : Habitants de la paroisse municipale de, Pétition des, 53 et 61.
- QUÉBEC : Institut-Canadien de, Pétition de l', 73 et 82.
- QUÉBEC : Maire et Conseil Municipal de la paroisse de, Pétition du, 15 et 20.
- QUÉBEC-NORD : Habitants de la Municipalité de, Pétition des, 67 et 78.
- QUÉBEC : Officières de l'asile du Bon-Pasteur de, Pétition des, 37 et 42.
- QUÉBEC : Société Amicale de, Pétition de la, 73 et 82.
- QUÉBEC : Société Charitable des Dames Catholiques Romaines de, Pétition de la, 31 et 38.
- QUÉBEC : Syndics de la compagnie des chemins à barrières de la Rive Nord de, Pétition des, 77 et 84.
- QUINN : Rev. J., *et al.*, de Ste. Fulgence de Durham, Pétition du, 53 et 62.

- R**RACEY : John, Ecr., M. D., de Québec, Pétition de, 21 et 34.
- RAPPORT : Du Commissaire des Terres de la Couronne, 38. Renvoyé au comité des impressions, 38.
- RAPPORTS : De comités sur Bills Privés, terme prolongé pour recevoir les, 40 et 79.
- RAPPORTS : De comités. (Voir comités.)
- RAPPORTS : Des affaires de sociétés bienveillantes. (Voir liste alphabétique des sociétés.)
- RAPPORTS : Municipaux, présentés, 6.
- RÈGLE 58ÈME : Instruction donnée au comité des Ordres Permanents et Bills Privés de s'enquérir de l'opportunité d'amender la, 60.
- RÈGLE 58ÈME : Suspendue, 79.
- RÉSOLUTION : Rescindée, 149.
- RÉSOLUTIONS : Pour adresses. (Voir adresses.)
- RICHELIEU, DRUMMOND ET ARTHABASKA : Compagnie du chemin de fer de, Pétition de la, 20 et 27.

RICHELIEU : État général des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1869, 6.

RICHELIEU : Justiciables du district de, Pétition des, 41 et 52.

RIGAUD : Habitants de, Pétition des, 56 et 64.

RIMOUSKI : État général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, pour 1867, 6.

RIMOUSKI : État général des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1866, 6.

RIMOUSKI : État général des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1867, 6.

RIMOUSKI : État général des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1868, 6.

RIMOUSKI : Evêque de, Pétition de l', 5 et 14.

RIPON : Habitants du canton de, Pétition des, 33 et 40.

ROBERT : Augustin, *et al.*, de Montréal, Pétition de, 56 et 64.

ROMIEUX : Habitants du canton de, Pétition des, 63 et 68.

ROUSSELOT : Rev. Messire, de Montréal, Pétition du, 31 et 38.

ROUSSELOT : Rev. Messire, de Montréal, Pétition du, 31 et 38.

ROUSSELOT : Rev. Messire, de Montréal, Pétition du, 31 et 38.

ROXTON FALLS : Habitants du village de, Pétition des, 42 et 52.

ROXTON : Habitants du canton de, Pétition des, 46 et 54.

SSAGUENAY : État général des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1869, 6.

SANBORN : L'Hon. J. S., *et al.*, de Sherbrooke, Pétition de, 17 et 24.

SANBORN : L'Hon. J. S., *et al.*, de Sherbrooke, Pétition de, 23 et 32.

SEYMOUR : H. *et al.*, de Montréal, Pétition de, 81 et 87.

SHARPLES : John *et al.*, de St. Colomb de Sillery, Pétition de, 37 et 42.

SHEFFORD : Habitants du canton de, Pétition des, 39 et 46.

-
- SHEFFORD : Habitants du canton et du comté de, Pétition des, 46 et 54.
- SHERBROOKE : Habitants de la ville de, Pétition des, 10 et 16.
- SHERBROOKE : Habitants de la ville de, Pétition des, 31 et 38.
- SHERBROOKE : Habitants de la ville de, Pétition des, 56 et 64.
- SCEURS : de la Miséricorde pour la régie de l'Hospice de la Maternité de Montréal, Pétition des, 5 et 14.
- ST. ABDON : Habitants de la mission de, Pétition des, 45 et 53.
- STANDON : Colons de la mission de, Pétition des, 23 et 31.
- ST. ANDRÉ ET ST. THÉODORE D'ACTON : Habitants des paroisses de, Pétition des, 63 et 67.
- ST. BENOIT : Habitants de, Pétition des, 31 et 38.
- STE. BRIGITTE : Association de l'asile de, de Québec, Pétition de l', 91 et 105.
- STE. BRIGITTE : de Montréal, officiers du refuge de, Pétition des, 41 et 52.
- STE. CÉCILE DE MILTON : Habitants de la municipalité de, Pétition des, 51 et 57.
- ST. CÉSaire : Collège commercial de, Pétition du, 56 et 64.
- ST. ELZÉAR : Comté de Beauce, habitants de, Pétition des, 56 et 64.
- ST. FRANÇOIS : État général des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1869, 6.
- ST. GEORGE : de Beauce, habitants de, Pétition des, 65 et 73.
- ST. GEORGE : de Montréal, Eglise, Pétition de l', 126 et 154.
- ST. GODARD : Maxime *et al.*, Pétition de, 20 et 27.
- ST. HYACINTHE : Citoyens de la ville de, Pétition des, 57 et 64.
- ST. HYACINTHE : État général des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1869, 6.
- ST. HYACINTHE : Filles de la Charité de l'Hôtel-Dieu de, Pétition des, 39 et 46.
- ST. HYPOLITE : Habitants de la paroisse de, Pétition des, 20 et 27.
- ST. HYPOLITE : Habitants de, Pétition des, 23 et 32.

-
- ST. JEAN : Dames Religieuses, Sœurs de la Charité de la ville de, Pétition des, 13 et 18.
- ST. JEAN : Dames Religieuses, Sœurs de la Charité de la ville de, Pétition des, 14 et 18.
- ST. JÉRÔME : Habitants de, Pétition des, 37 et 42.
- ST. JÉRÔME : Habitants de, Pétition des, 37 et 42.
- ST. JÉRÔME : Habitants de, Pétition des, 37 et 42.
- ST. JÉRÔME : Habitants de la paroisse et du village de, Pétition des, 53 et 62.
- ST. JOSEPH : De Montréal, curé et des notables de la paroisse de, Pétition du, 17 et 24.
- ST. LÉON : Colons de la mission de, Pétition des, 23 et 31.
- ST. LOUIS DE L'ISLE AUX COUDRES : Habitants de, Pétition des, 61 et 66.
- STE. MARTHE DE VAUDREUIL : Habitants de, Pétition des, 56 et 64.
- ST. NORBERT : Corporation de, Pétition de la, 141.
- ST. PAUL DE MONTRÉAL : Eglise de, Pétition de l', 119 et 136.
- ST. ROCH DE QUÉBEC-SUD : Contribuables de la Municipalité de, Pétition des, 10 et 16.
- ST. THÉODORE D'ACTON : Habitants des paroisses de St. André et de, Pétition des, 63 et 67.
- STUKELY NORD : Habitants de la Municipalité de, Pétition des, 26 et 31.
- ST. VITAL DE LAMBTON : Habitants de la Municipalité de, Pétition des, 83 et 91.
- SUD-EST : Compagnie du chemin de fer des cantons du, Pétition de la, 81 et 87.
- SUTTON : Habitants des cantons de Brome et de, Pétition des, 39 et 46.
- SUTTON : Habitants du canton de, Pétition des, 46 et 54.

TAYLOR : Rev. W., D. D., *et al.*, de Montréal, Pétition du, 81 et 87.

TELFER : Thomas J., *et al.*, de Montréal, Pétition de, 81 et 87.

- TÉMISCOUATA : Habitants du comté de, Pétition des, 57 et 64.
- TÉMISCOUATA : Habitants du comté de, Pétition des, 57 et 64.
- TÉMISCOUATA : Habitants du comté de, Pétition des, 57 et 64.
- TÉMISCOUATA : Habitants du comté de, Pétition des, 57 et 64.
- TÉMISCOUATA : Habitants du comté de, Pétition des, 57 et 64.
- TÉMISCOUATA : Habitants du comté de, Pétition des, 63 et 67.
- TÉMISCOUATA : Habitants du comté de, Pétition des, 63 et 67.
- TÉMISCOUATA : Habitants du comté de, Pétition des, 67 et 78.
- TÉMISCOUATA : Habitants du comté de, Pétition des, 67 et 78.
- TÉMISCOUATA : Habitants du comté de, Pétition des, 78 et 84.
- TEMPÉRANCE : Division Howard No. 1, fils de la, Pétition des, 104 et 119.
- TEMPLIERS : De Montréal, Bons, Pétition des, 104 et 119.
- TEMPLIERS : De Montréal, Bons, Pétition des, 104 et 119.
- TEMPLIERS : De Montréal, Bons, Pétition des, 104 et 119.
- TEMPLIERS : De Montréal, Bons, Pétition des, 104 et 119.
- TEMPLIERS : De Montréal, Loge St. Laurent, Bons, Pétition des, 104 et 119.
- TEMPLIERS : De Montréal, Loge Victoria, Bons, Pétition des, 104 et 120.
- TERREBONNE : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1869, 6.
- TROIS-RIVIÈRES : Corporation de la cité des, Pétition de la, 31 et 38.

UNION : St. Joseph de la ville de Lévis, rapport des affaires de l', présenté, 74.

UNION : St. Joseph de Montréal, rapport des affaires de l', présenté, 74.
Référé à un comité spécial, 86.

VALOIS : Narcisse *et al.*, de Montréal, Pétition de, 23 et 32.

VARIN : Jean-Bte. *et al.*, de Laprairie, Pétition de, 37 et 42.

VAUDREUIL : Habitants de, Pétition des, 56 et 64.

VICTORIAVILLE : Conseil Municipal de, Pétition du, 77 et 88.

WARE : Habitants du canton de, Pétition des, 45 et 53.

WATERLOO : Habitants du village de, Pétition des, 39 et 46.

WHITE : A. W. *et al.*, de Québec, Pétition de, 63 et 67.

WHITTON : Habitants des cantons de Marston et, Pétition des, 56 et 64.

WILKES : Révd. Henry, D. D., L. L. D., *et al.*, de Montréal, Pétition du, 81 et 87.

WINSLOW : Habitants du canton de, Pétition des, 83 et 91.

WINSLOW : Habitants du canton de, Pétition des, 105 et 120.

WINSLOW-NORD : Habitants de, Pétition des, 78 et 84.

WOOD : L'Honorable Thomas, ajouté au comité sur le Code Municipal, 86.